



RAPPORT ANNUEL 2025

BILAN DE MANDAT 2020 - 2026

SOMMAIRE

- 1** MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE page 5

- 2** ADMINISTRATION DU CCAS page 11

- 3** PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, SES OBJECTIFS ET SES MISSIONS page 13

- 4** ACTIONS ET ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE PETITE ENFANCE page 33

- 5** PERSPECTIVES 2026 POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE page 51

- 6** PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 67

- 7** OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 75

- 8** ACTIONS ET ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 91

- 9** PERSPECTIVES 2026 POUR LE SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION page 121



1

MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame, Monsieur,

Au moment de clore ce second mandat de Vice-Présidente au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Cholet, je mesure le chemin parcouru et l'engagement collectif qui a permis, année après année, de renforcer la solidarité sur notre territoire.

Ce mandat aura été marqué par des crises majeures. La pandémie de Covid-19, puis les conséquences sociales et humaines du conflit en Ukraine, ont profondément fragilisé de nombreux habitants. Dans ces périodes d'incertitude, le CCAS a joué pleinement son rôle de premier filet de solidarité locale. Grâce à la mobilisation remarquable de ses équipes, de ses partenaires et des bénévoles, la continuité de l'accompagnement a été assurée et des réponses concrètes ont pu être apportées aux situations d'urgence.

Renforcer l'action sociale et faciliter l'accès aux droits

L'un des enjeux majeurs de ces dernières années a été la lutte contre le non-recours aux droits sociaux. Trop de personnes renoncent encore à leurs droits par méconnaissance ou face à la complexité des démarches. C'est pourquoi nous avons renforcé les actions visant à simplifier l'accès aux dispositifs et à accompagner plus efficacement les publics en situation de fragilité, en nous appuyant sur un travail partenarial étroit avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire.

L'élaboration du guide SOS Urgences Sociales s'inscrit dans cette volonté de mieux informer et orienter les habitants confrontés à des situations difficiles, en facilitant l'identification rapide des aides et des interlocuteurs.

L'aide alimentaire a également évolué afin d'être à la fois plus efficace et plus respectueuse de la dignité des personnes. L'organisation des distributions aux Paniers du Planty a été optimisée, avec une attention particulière portée à la déstigmatisation du dispositif et à la facilitation de son repérage, notamment à travers la mise en place prochaine d'une nouvelle identité visuelle. Ce dispositif repose également sur l'engagement essentiel de nombreux bénévoles, dont l'implication constante contribue directement à sa réussite et à la qualité de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, l'aide à la prise en charge de la cantine scolaire demeure une part importante des aides accordées par le CCAS, contribuant concrètement au soutien des familles les plus modestes et à l'équilibre alimentaire des enfants.

Nous avons également souhaité porter une attention particulière aux familles monoparentales, et notamment aux mères avec de jeunes enfants, souvent confrontées à des difficultés économiques et sociales importantes. Les accompagner, c'est agir dès les premières années de vie des enfants et prévenir les situations de fragilité durable.

Enfin, la question de l'hygiène pour les publics en situation de grande précarité, notamment les personnes en errance, a fait l'objet d'une attention renforcée. Un travail partenarial a été engagé sur ce sujet essentiel de dignité humaine ; il devra être poursuivi et amplifié dans les années à venir.

La petite enfance : accompagner les familles et répondre aux nouveaux défis

La politique de la petite enfance a constitué un axe structurant de ce mandat, dans un contexte de forte tension sur les modes d'accueil. Le départ massif à la retraite d'assistantes maternelles accentue aujourd'hui les besoins, rendant indispensable le développement de solutions diversifiées.

Face à cette pression, la collectivité a affirmé sa volonté de créer de nouvelles places d'accueil municipales, tout en accompagnant activement la création de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM).

La création d'un guichet unique constitue une avancée importante pour simplifier les démarches des familles et améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil sur notre territoire.

Dans ce même esprit, la collectivité s'est pleinement investie dans la dynamique du Service public de la petite enfance.

Les équipes ont par ailleurs démontré une grande capacité d'adaptation et un engagement remarquable, notamment lors de la fermeture brutale du multi-accueil Pomme Cannelle. Dans ce contexte difficile, elles ont su se mobiliser pour accompagner les familles et maintenir des solutions d'accueil pour les jeunes enfants.

Leur réactivité a également permis l'ouverture du LAEP « La Cabane de Cholet », offrant un nouveau lieu d'accueil enfants-parents dédié à la parentalité, à l'échange et à la socialisation.

L'accueil des enfants en situation de handicap constitue également une priorité affirmée, traduisant une volonté d'inclusion et un travail renforcé avec les partenaires spécialisés afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil.

L'évolution des organisations, notamment avec la mise en place d'une nouvelle cuisine centrale, a également entraîné des adaptations importantes, en particulier au regard des exigences du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), nécessitant une mobilisation accrue des équipes pour garantir la qualité, la sécurité alimentaire et la conformité des pratiques.

L'avenir se construit également à travers des projets ambitieux, notamment en matière de santé environnementale. Le futur multi-accueil de La Souris Verte, dans le quartier Bretagne, en sera une illustration concrète : un équipement moderne et exemplaire, pensé pour le bien-être et le développement des tout-petits.

Enfin, l'accompagnement des enfants vers l'école maternelle fait l'objet d'une attention particulière. Les actions passerelles mises en œuvre avec la Direction de l'Éducation témoignent d'une volonté forte de développer un travail transversal entre services et partenaires afin de sécuriser cette étape essentielle du parcours des jeunes enfants.


Remerciements et perspectives

Toutes ces avancées sont avant tout le fruit d'un engagement collectif. Je tiens à remercier chaleureusement les agents du CCAS pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public. Je souhaite également saluer l'engagement précieux des bénévoles, ainsi que la qualité du travail partenarial développé avec les acteurs associatifs et institutionnels, indispensable à la réussite de nos actions.

Si ce mandat s'achève, les défis sociaux demeurent nombreux. La précarité, l'isolement et les besoins des familles continueront d'exiger une action publique forte et attentive. Je suis convaincue que le CCAS continuera de jouer un rôle essentiel pour accompagner les habitants et faire vivre, au quotidien, les valeurs de solidarité qui fondent notre action collective.

Car au-delà des dispositifs et des projets, l'action sociale est avant tout une ambition : celle de construire une ville où chacun trouve sa place et où personne n'est laissé de côté.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activités 2025,



Laurence TEXEREAU
Adjointe au Maire de Cholet
Vice-Présidente du CCAS



2

ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE CHOLET

17 SIÈGES



Gilles Bourdouleix
Maire de Cholet
Président du CCAS
Président de l'Agglomération
du Choletais
Député honoraire

1 Président, 1 Vice-Présidente, 7 délégués élus



Laurence Texereau
Vice-Présidente
Adjointe au Maire



Élisabeth Haquet
Adjointe au Maire



Krystell Bellouet
Adjointe au Maire



Florence Jaunault
Conseillère déléguée



Antoine Rameh
Conseiller Délégué



Maya Jaradé
Conseillère déléguée



Charline Colineau-Abellard
Conseillère déléguée



Franck Charruau
Conseiller municipal

4 représentants d'associations œuvrant dans les domaines relatifs aux retraités et personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'insertion et lutte contre les exclusions, et à la famille



Philippe Wingert
APF France Handicap 49



Daniel Pollane
Office des Retraités et des
Personnes Âgées du Choletais
(ORPAC)



Benoit Martin
Association des Parents Amis
et Adultes en situation de
Handicap
de la Région Choletaise
(APARHC)



Dominique Roulet
Banque Alimentaire

4 personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social



Marie-Hélène Bourreau
Secours Catholique



Valérie Charrieau
Régie de Quartier ACTIF
(Association Création Travail
Insertion Formation)



Nicole Ledebt
SOS Urgences Marnans



Eric Bailliard
L'Outil en Main



3

PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, SES OBJECTIFS ET SES MISSIONS

3 - PRÉSENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE

3-1 LE CONTEXTE NATIONAL

LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Le Service Public de la Petite Enfance vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

Cette politique d'accueil du jeune enfant, initiée par le Président de la République en 2022, résulte de plusieurs constats : des inégalités d'accès à un mode d'accueil, une qualité d'accueil inégale et une pénurie de professionnels de la petite enfance. Pour faire face à cette situation, une concertation a été lancée en 2023, aboutissant à la refondation de la politique d'accueil du jeune enfant dont les principes d'action sont :

- lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôles de l'accueil du jeune enfant ;
- attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance ;
- aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS EN FRANCE

L'évolution progressive des besoins des parents, d'une part, et celle des pratiques des professionnels, d'autre part, ont généré au cours des cinquante dernières années une forte diversification des modes d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. Ceux-ci poursuivent trois grandes finalités : favoriser l'éveil, l'épanouissement et la socialisation des enfants, permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et accompagner les parents dans leur fonction d'éducation. De plus, ils veillent à l'égalité des chances, à la cohésion sociale et favorisent l'égalité femme/homme.

Les structures d'accueil collectif ou familial, regroupées sous le terme " Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ", outre leur fonction d'accueil, ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien être ainsi qu'au développement des enfants qui leur sont confiés. Elles sont soumises aux dispositions du Code de la Santé Publique et sont régies par :

- le décret n° 2000-762 du 1er août 2000,
- l'arrêté du 26 décembre 2000,
- le décret du 20 février 2007,
- le décret du 7 juin 2010
- le décret n°2021-1131 du 30 août 2021.

Ces établissements se caractérisent par leur diversité et la pluralité de leurs modes d'accueil. Leur création est préalablement soumise à l'autorisation du Président du Département pour les structures de droit privé et avis pour celles créées par les collectivités publiques, notamment les communes. Les équipements, décrits ci-après, répondent à des normes d'encadrement et de qualification du personnel.

La crèche municipale (familiale ou collective), parentale ou associative, dénommée accueil régulier, accueille, de façon régulière, les enfants de 0 à 3 ans pendant le temps de travail des parents. Le projet éducatif mis en place vise l'épanouissement de l'enfant tout en respectant ses rythmes et les modes éducatifs de ses parents. Ce mode de garde favorise la rencontre et la socialisation avec les autres.

La halte-garderie, dénommée accueil collectif occasionnel, accueille temporairement les enfants de moins de 6 ans à temps très partiel ou de façon ponctuelle. Cette formule souple permet aux parents de se libérer un moment et répond aux besoins de communication, d'éveil et de socialisation de l'enfant. Elle contribue à la préparation de son entrée à l'école maternelle en lui proposant des activités éducatives au sein d'un petit groupe.

Le multi-accueil associe l'accueil en crèche et en halte-garderie. Il constitue un moyen d'assurer une meilleure occupation des équipements et de s'adapter à l'évolution des besoins. De plus, il offre, dans de bonnes conditions, une réponse rapide aux familles à la recherche d'un mode de garde en urgence.

Le Jardin d'enfants est un établissement d'accueil collectif régulier de jeunes enfants pouvant accueillir des enfants de 2 ans à 6 ans. Lieu d'accueil collectif, il permet aux enfants autonomes pour les besoins de la vie quotidienne, mais non scolarisés, d'avoir une approche en douceur de la vie en collectivité. Le jardin se place dans la continuité du travail effectué en crèche ou multi-accueil en favorisant toutefois la notion de groupe, le développement de l'autonomie et la socialisation.

Les crèches inter-entreprises : Depuis la conférence de la famille de 2003, le secteur de la petite enfance est ouvert au privé. Aux crèches municipales, associatives et parentales viennent s'ajouter les crèches d'entreprises. Elles accueillent les enfants d'une ou plusieurs entreprises.

L'accueil des jeunes enfants peut être également assuré par un emploi direct par les familles. Il s'agit de :

L'assistant maternel indépendant, personne agréée par le Département, accueille à son domicile, régulièrement ou de façon occasionnelle, des enfants contre une rémunération. Les assistants maternels indépendants, employés par des parents, constituent le premier mode de garde des enfants de moins de six ans.

La garde à domicile par un employé de maison : Un employé de maison garde le ou les jeunes enfants et intervient au domicile des parents. Cette personne peut être employée directement par les parents ou être salariée d'une entreprise ou d'une association.

La garde partagée : Il s'agit de plusieurs familles se regroupant pour partager les frais. La garde peut se faire alternativement chez chaque famille ou chez une famille exclusivement.

La micro-crèche : Structure hybride entre la crèche familiale et la crèche collective, la micro-crèche permet aux professionnels (assistant maternel ayant 3 ans d'expérience, auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance avec 2 ans d'expérience auprès d'enfants) de se regrouper dans un appartement ou une maison, pour accueillir 3 à 10 enfants, de 2 mois à 4 ans.

Le regroupement d'assistants maternels au sein de maison d'assistants maternels (MAM)

(Loi n° 2010-625 du 09/06/2010) : Proposer le regroupement des assistants maternels s'inscrit dans le cadre de la recherche de modes de garde innovants pour permettre une diversification de l'offre d'accueil. Cette structure d'accueil consiste à regrouper des assistants maternels (4 maxima) au sein d'un même local et permet à ces derniers, vivant difficilement l'isolement lié à l'exercice de la garde à leur domicile, de partager leur expérience par un travail mené en commun et de rendre ce métier plus attractif. Ces regroupements sont pilotés soit par une ou plusieurs communes, soit par une ou plusieurs entreprises, soit par les assistants maternels eux-mêmes. Depuis sa création, cette modalité d'exercice professionnel continue de se développer. En 2024, la France compte environ 5 000 MAM contre 1 600 en 2015.

Enfin, les parents d'enfants scolarisés de moins de 6 ans peuvent recourir à la **garderie périscolaire et aux accueils de loisirs**.

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis août 2000, la réglementation relative aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans considère que les enfants en situation de handicap relèvent du droit commun. Tous les établissements d'accueil doivent donc prévoir de les accueillir, autant que possible, au milieu des autres enfants. Afin de favoriser cette mise en œuvre, la branche famille maintient le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) jusqu'au 5 ans révolus des enfants concernés.

QUELQUES DONNÉES NATIONALES

Démographie et natalité (Source INSEE)

Au 1er janvier 2026, la France compte 69,1 millions habitants dont 1 900 000 enfants de moins de 3 ans soit une baisse de 500 000 enfants depuis 2011.

En 2025, 645 000 bébés sont nés en France soit 16 000 naissances de moins qu'en 2024. Elles diminuent de près de 2.70 % entre 2024 et 2025. Les naissances avaient connu un rebond en 2021 mettant fin à six années de baisse consécutive. Elles repartent à la baisse et atteignent un niveau historiquement bas. Le nombre est le plus faible depuis 1946.

La baisse du nombre des naissances est en partie due à la diminution du nombre de femmes aux âges où elles sont les plus fécondes (de 20 à 40 ans) et cela, depuis le milieu des années 1990. Elles sont 8.2 millions en 2025, contre 8,8 millions en 2008 et 9,1 millions en 1998.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) français s'établit à 1,56 enfant par femme après 1,62 en 2024. L'ICF oscillait autour de 2 enfants par femme entre 2006 et 2014. C'est le niveau le plus faible depuis la fin de la première guerre mondiale.

En 2025, l'âge moyen de la maternité s'élève à 31,2 ans, contre 29,5 ans vingt ans plus tôt.

Taux d'activité des femmes

En France, si l'on considère les femmes de 25 à 49 ans (tranche d'âge la plus active et la plus propice à la maternité), leur taux d'activité en 1975 était de 59,30 % tandis qu'il s'établit en 2024 à 84.70 %.

L'OFFRE D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

Les modes d'accueil formel destinés aux enfants de moins de 3 ans sont particulièrement diversifiés en France. Les deux principaux sont l'accueil par une assistante maternelle et par un établissement d'accueil collectif. Les enfants âgés de 2 à 3 ans peuvent fréquenter un établissement scolaire. La garde à domicile des parents par une intervenante rémunérée est une autre solution possible même si elle est moins couramment utilisée.

En 2023, ces différents modes d'accueil offrent 1 300 000 places aux familles. Parmi elles, 52 % sont le fait des assistants maternels, 39 % des établissements d'accueil collectif, 5 % de la préscolarisation et enfin, 4 % de la garde à domicile.

En 2024, on compte 227 300 assistants maternels en activité. Le nombre d'assistants maternels diminue de 4,21 % en 2023 soit 9 800 assistants maternels en moins par rapport à 2023.

Les résultats, présentés ci-après pour l'année 2024, portent sur le nombre de places en accueil collectif et familial pour les enfants de moins de 3 ans et sur la répartition des EAJE financés par la PSU (hors PAJE), par type d'accueil. Ils sont issus de l'Observatoire National de la Petite Enfance – Éditions 2025 :

Type de structures	Nombre de places	%
Multi-accueils	385 670	92,00
Crèches familiales	19 120	5,00
Crèches parentales	3 960	1,00
Micro crèches PSU	11 040	2,00
Total places	419 790	100,00

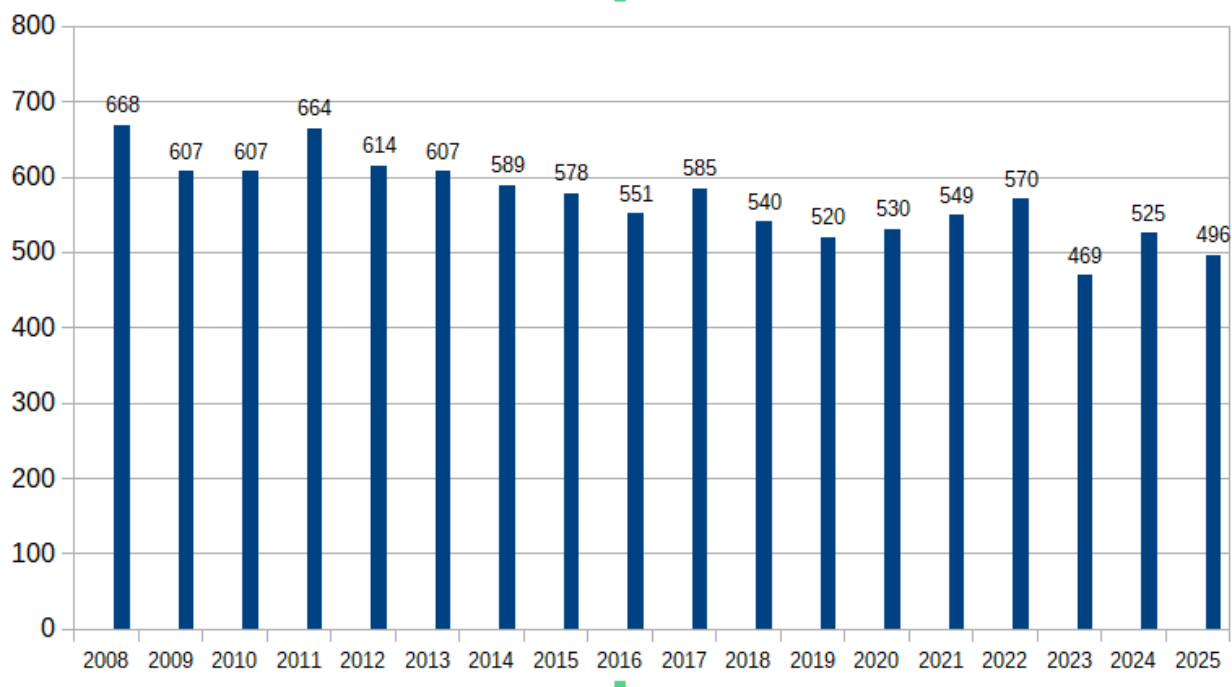
En 2023, le taux de couverture des modes d'accueil est de 60.900 places pour 100 enfants de moins de trois ans en France.

Depuis la rentrée de 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est passée de 6 à 3 ans. En fonction de l'âge des enfants, ils sont scolarisés en petite, moyenne ou grande section. Un dispositif de scolarisation dès l'âge de 2 ans est possible et développé, notamment dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. A la rentrée 2024, 4.20 % des enfants de 2 ans sont scolarisés en toute petite section.

3-2 LE CONTEXTE LOCAL

LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES CHOLETAISES

Depuis le baby-boom de 1973, avec 1 299 naissances, la natalité a beaucoup chuté (- 61.82 %).



En 2025, la Ville de Cholet a enregistré 496 naissances contre 525 en 2024 soit une baisse de 5.52 %.

Actuellement, 1 490 enfants ont entre 0 et 3 ans et 1 649 enfants ont entre 3 et 6 ans.

En appliquant les pourcentages nationaux de la DREES, le besoin en mode de garde s'établit à 33 % pour Cholet soit pour 494 enfants.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux

En complément des modes d'accueil déjà existants tels que la solidarité familiale, le périscolaire, les assistants maternels indépendants, les emplois familiaux, les accueils de loisirs, les MAM, les crèches d'entreprises, les micro-crèches, la Ville de Cholet propose aux parents, des établissements d'accueil de jeunes enfants, répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville Cholet et de sa Commune associée du Puy Saint Bonnet. La compétence Petite Enfance est confiée au Centre Communal d'Action Sociale et plus précisément à la Direction de l'Action Sociale – Service Petite Enfance. Les EAJE, décrits ci-après, répondent aux besoins et aux attentes des familles choletaises.

L'ensemble des bâtiments appartient à la Ville de Cholet à l'exception du multi accueil La Souris Verte (Sèvre Loire Habitat) et du multi accueil La Ribambelle (Maine et Loire Habitat).

Depuis octobre 2024, le Multi Accueil Pomme est fermé pour cause de travaux.

EAJE	Quartiers	Adresses	Capacité d'accueil (nombre places) et horaires d'ouverture	
			Accueil régulier	Accueil occasionnel
Multi Accueil Les Marmousets	Sacré Cœur	24 bd Guy Chouteau	16	4
			7 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil Pirouette	Centre-ville	9 rue des Bourgniers	16	4
			7 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil La Ribambelle	Val de Moine	93 rue du Parc	32	12
			7 h 00 – 20 h 00	8 h 30 – 18 h 30
Multi Accueil La Souris Verte	Bretagne	2 rue Saint-Corentin	11	9
			7 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil Les Petits Lutins	Jean Monnet	18 rue P H Spaak	5	15
			8 h 00 – 18 h 15	
Multi Accueil Tom pouce	Favreau	8 rue René Caillé	8	10
			7 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil Les Petits Loups	Centre-ville	4 rue Travot	6	14
			8 h 30 – 18 h 30	
Multi Accueil Petits Bonnets	Le PSB	9 rue DuGuesclin	6	6
			7 h 30 – 18 h 30	
Jardin d'Enfants DoRéMi	Centre-ville	3 rue Toumerit	12	-
			7 h 30 – 18 h 30	

Tension sur les accueils collectifs municipaux

L'offre en accueil collectif s'annonce à court-moyen terme fragilisée et déséquilibrée par le départ à la retraite en masse d'assistants maternels.

En effet, le secteur de l'accueil individuel connaît des tensions majeures qui vont se renforcer dans les prochaines années, liées d'une part au départ à la retraite des salariés actuels (44 % des assistants maternels devraient partir à la retraite d'ici 2030), et d'autre part à l'absence de candidats pour répondre aux futurs besoins.

Les départs ne seront pas remplacés, dans leur grande majorité, en raison de l'absence d'attractivité de cette profession chez les nouvelles générations et de ce mode d'accueil chez les familles (le nombre de particuliers employeurs souhaitant recourir à un assistant maternel baisse d'environ 3 % chaque année en France). Or, à ce jour, 71 % du taux de couverture est assuré par les assistants maternels. Le déclin de cette activité va donc renforcer et déplacer la demande sur l'accueil collectif.

La pression sur les modes d'accueil collectif est croissante et le sera de plus en plus. Des familles sont déjà et seront sans réponse à leurs besoins. Dès à présent, certaines doivent faire des choix professionnels et familiaux pour pallier à leurs difficultés à trouver un mode d'accueil.

Les EAJE avec gestion privée

Outre ces structures municipales, des EAJE, à gestion privée ou associative, se sont développés sur le territoire de la ville et offrent aux parents, des places d'accueil régulier ou occasionnel dont la Crèche inter-entreprises " L'Autre Monde " (30 places) gérée par le Groupe Evancia, située dans la Zone de l'Écuyère, au sein de laquelle la Ville de Cholet a acheté 8 berceaux.

Des outils : Afin d'offrir un service de qualité auprès des familles, les EAJE s'appuient sur :

Le règlement de fonctionnement présentant les règles de vie favorisant la qualité des relations entre les personnes destinataires de ce document (familles, personnel) dans le respect des droits et devoirs de chacun. Y sont notamment précisés :

- les modalités permettant d'assurer la continuité de la fonction de direction,
- les modalités d'admission des enfants,
- les horaires et les conditions de départ des enfants,
- le mode de calcul des tarifs,
- ...

Le projet d'établissement avec trois volets : social, éducatif et pédagogique. Il est construit avec les professionnels, préparé et validé avec les partenaires (CAF, PMI...). Ce document retrace les missions et la place des uns et des autres par rapport à l'enfant. Il est la base du fonctionnement des structures et il définit les axes et les orientations voulus par le Service. Par définition, l'ensemble des personnels, y travaillant, y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais du projet pédagogique. Ce dernier, quant à lui, présente les actions et les moyens concrets mis en œuvre par l'équipe pédagogique pour atteindre ces objectifs. Il est établi par chaque établissement et il aborde les moyens mis en place en termes de pratiques au quotidien.

Le projet de Service s'inscrit dans la continuité du projet d'établissement. Il aide à dynamiser les établissements et favoriser l'investissement professionnel de l'ensemble du personnel. Il permet de les soutenir dans l'exercice de leur activité. Il favorise ou impulse les changements nécessaires et donne un objectif commun et des orientations au service de l'enfant et de sa famille.

La charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap (Article 23 de La Convention Internationale des Droits de l'Enfant) est adoptée par la Ville de Cholet, soucieuse de porter une attention particulière à cette population fragilisée. Cette charte s'inscrit dans une volonté de : permettre aux enfants d'être accueillis dans un environnement propice à leur socialisation, soutenir la fonction parentale et ainsi permettre aux parents de travailler ou avoir du temps pour eux, sensibiliser les enfants et leurs familles à porter un autre regard sur le handicap.

La charte de la laïcité de la branche Famille

La charte nationale d'accueil du Jeune Enfant

Le personnel Petite Enfance

La composition

Le secteur de la Petite Enfance est un secteur potentiellement créateur d'emplois.

Au 31 décembre 2025, 101 personnes travaillent au sein du Service Petite Enfance avec des missions différentes mais toujours complémentaires. La composition du personnel est fixée par la réglementation (Décret du 1er août 2000 - Arrêté du 26 décembre 2000 – Décret du 27 février 2007 – Décret du 7 juin 2010) et le service veille à s'assurer le concours d'une équipe pluridisciplinaire.

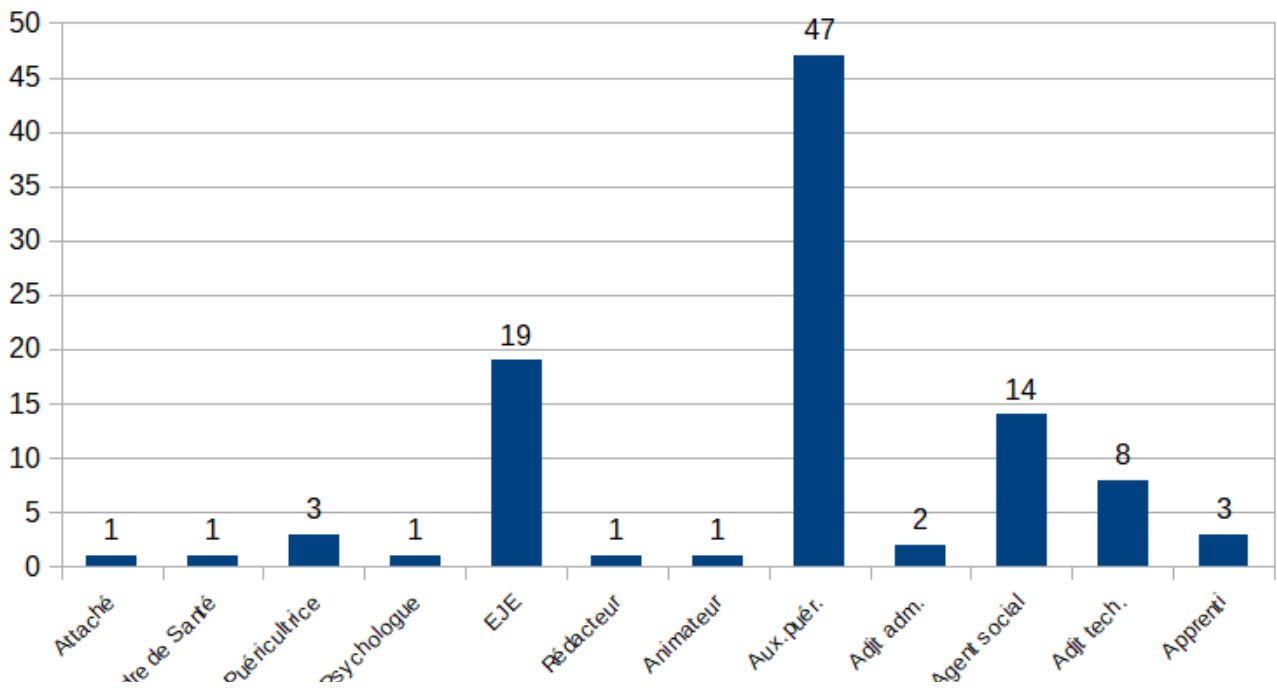
Le personnel administratif gère et coordonne les EAJE :

- **Le chef de service** (catégorie A) assiste et conseille la collectivité en matière de petite enfance, participe à la définition et à la mise en œuvre d'une politique globale de la Petite Enfance, a en charge le développement, le management et la supervision du service, assure l'interface entre les structures de la commune, les services du CCAS, les services municipaux, les partenaires (CAF, Département...) et les élus. 20 % de son temps de travail sont mis à disposition du RPE (CA).
- **Le coordonnateur** (catégorie A) assure le management opérationnel des établissements, encadre et gère les ressources humaines, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions définies dans les projets pédagogiques et éducatifs.
- **Le Référent Sanitaire et Accueil Inclusif RSAI** (catégorie A) est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- **Le psychologue** (catégorie A) accompagne les parents et le personnel dans sa tâche auprès des enfants ainsi que dans sa réflexion sur ses pratiques professionnelles.
- **Le responsable administratif et financier** (catégorie B) fait partie de l'équipe d'encadrement, en appui et en complément du chef de service et du coordonnateur.
- **L'animateur chargé de l'éveil culturel** (catégorie B) met en réseau les établissements culturels et les structures Petite Enfance afin de développer des projets d'éveil culturel pour les tout-petits.
- **Deux secrétaires** (catégorie C) sont chargés du premier accueil des parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, les aident et les conseillent dans leurs démarches, assurent également la saisie et le suivi des dossiers administratifs des enfants, la facturation auprès des familles. 50 % du temps de travail de l'un des deux secrétaires sont mis à disposition du RPE (CA).

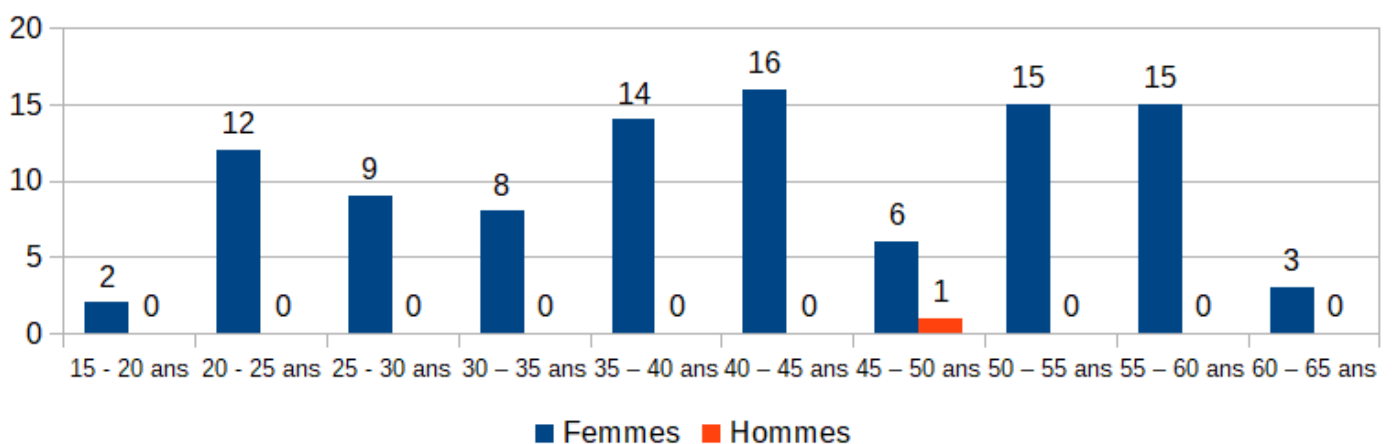
Les équipes, travaillant auprès des familles et des enfants, assurent l'accueil et le bien être de l'enfant et contribuent à son éveil global en lui donnant les moyens de progresser et d'acquérir son autonomie. Leur composition est fixée par la réglementation et la définition des fonctions fait que les compétences de chacun des professionnels présents dans les structures sont mobilisées avec cohérence autour de l'enfant et de ses parents.

- **Les directeurs d'EAJE** (puériculteur ou éducateur de jeunes enfants (catégorie A) mettent en application les orientations municipales en matière de petite enfance. Elles participent, par leurs observations, à l'évolution du service offert aux familles, permettant une adaptation rapide des services aux besoins exprimés. Elles font de la structure un lieu de vie où l'enfant peut être respecté et écouté. Les directeurs travaillent en lien avec un adjoint à l'exception du jardin d'enfants.
- **Les éducateurs de jeunes enfants** (catégorie A) élaborent et mettent en œuvre des activités pédagogiques, organisent et gèrent l'environnement matériel des jeunes enfants, participent aux différents temps de vie de l'enfant. Ils favorisent son développement en veillant à mettre en place une enveloppe sécurisante et bienveillante. De plus, ils veillent à développer un bon travail d'équipe favorisant l'observation de l'enfant, permettant l'évaluation des pratiques professionnelles et leurs réajustements en s'appuyant sur le projet pédagogique.
- **Les auxiliaires de puériculture** (catégorie B) et les agents sociaux (catégorie C) ont une mission qui s'inscrit dans une approche globale, qui outre la participation aux soins, implique une prise en charge psychologique et comportementale de l'enfant.
- **L'adjoint technique polyvalent** (catégorie C), créé en 2024, est affecté à l'entretien du linge et des locaux et à la préparation des repas. Il vient en aide aux agents d'entretien et soulage les agents qui peuvent ainsi rester auprès des enfants.
- **Les agents d'entretien** (catégorie C), chargés des tâches de nettoyage des structures d'accueil petite enfance, participent à offrir un accueil agréable dans des locaux propres et sains.
- **Les apprentis** sont accueillis au sein du Service depuis août 2021. Ils sont accompagnés dans la mise en œuvre des missions afférentes à leur formation (EJE, auxiliaire de puériculture, CAP AEPE), avec l'objectif d'acquisition d'une autonomie au terme de celle-ci.

Le personnel Petite Enfance par catégories professionnelles au 31/12/2025:



La pyramide des âges des agents du Service Petite Enfance en 2025 :



Aujourd'hui, il est à noter la forte pénurie de professionnels Petite Enfance. Puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture manquent à l'appel. Ce problème est national. Cette pénurie conduit à abandonner des créneaux horaires et de fait à diminuer la capacité de l'accueil occasionnel. Une démarche nationale est lancée pour revaloriser les métiers de la petite enfance, stopper l'hémorragie et donner aux jeunes l'envie de s'y engager.

Le manque d'agents d'entretien est également criant. Lors de départ en retraite, de congés ou d'arrêts maladie d'agents entretien, il est, à ce jour, très difficile de trouver du personnel susceptible d'être intéressé par les tâches de ménage. En l'absence, il est demandé aux directrices de réorganiser le planning de travail des agents habituellement affectés auprès des enfants afin que l'accueil des enfants et de leurs parents soit assuré dans de bonnes conditions d'hygiène.

L'accueil des nouveaux agents

Bien intégrer un nouvel agent est primordial pour le Service Petite Enfance. Aussi, afin de lui permettre de trouver sa place dans la collectivité et de lui faciliter sa prise de poste, le Service a mis en place différentes actions telles que :

- la rencontre avec l'Élu référent,
- la remise du livret d'accueil (écrit en 2024),
- la visite découverte des locaux de la Direction de l'Action Sociale et du Pôle Administratif au sein du Pôle Social avec présentation des agents,
- la présentation de l'organigramme du Service.

Cette prise en charge permet, outre l'accueil et l'accompagnement de l'arrivant, de créer et de développer son sentiment d'appartenance au service.

La mobilité interne

Le monde du travail reconnaît de plus en plus les bienfaits de la mobilité professionnelle, tant du côté de l'employeur que du côté de l'employé. Pour ce dernier, cela lui permet de s'enrichir de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs au contact d'autres professionnels. Ses connaissances s'accroissent et il gagne en expérience en s'adaptant à un autre environnement. Enfin, cela participe au développement professionnel et personnel de l'agent.

Pour l'employeur, la mobilité permet de combler les besoins en compétences sur certaines structures, de renforcer le sentiment d'appartenance et d'adhésion au projet de service. Cela permet l'émergence de nouveaux points de vue, des transferts de connaissances, un développement pédagogique et éducatif. La mobilité dynamise et insuffle une nouvelle énergie aux agents leur permettant de s'ouvrir à d'autres pratiques et leur donnant des opportunités de développement professionnel et personnel.

La formation des agents/Pratiques éducatives et pédagogiques

Les agents du Service Petite Enfance ont des formations diverses (Administratives, Puéricultrice, Cadre de Santé, Éducateur de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance...). Si la complémentarité des professionnels est essentielle au quotidien, tous ne disposent pas des mêmes connaissances éducatives et pédagogiques.

Les formations traditionnelles suivies par les agents dans leur cursus initial sont parfois insuffisantes pour permettre une compréhension optimale de ce qu'est l'enfant, de ses besoins pour qu'il puisse bien se développer. Il est donc essentiel de permettre aux agents de se former, d'analyser leurs pratiques et ce, tout au long de leur carrière.

De plus, la dynamique impulsée par les actions menées dans le cadre des pratiques éducatives et pédagogiques, depuis 2014, amène les agents à réfléchir, à rechercher en permanence des outils qui vont leur permettre d'établir un climat de confiance, de faire en sorte que chacun (enfants, parents, professionnels) puisse trouver et prendre sa place au sein de l'établissement.

À travers l'ensemble de ces formations, les pratiques progressent .

Les agents du Service Petite Enfance ont donc participé, au cours de l'année 2024, à des formations organisées en partenariat avec le CNFPT, avec des organismes privés, ou avec le service Sécurité Interne de la Ville de Cholet, sous un angle essentiellement technique, avec des thèmes variés :

- . Analyse managériale
- . Développement de la compétence émotionnelle en accompagnement
- . Diagnostic de positionnement managérial
- . Diriger et manager un EAJE
- . L'humain au coeur du Management
- . Les clés de la communication du manager
- . Les neurosciences et le manager
- . Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle
- . Formation d'intégration des agents de catégories A, B et C
- . Formation Nesting
- . Formation Nomenclature d'achat
- . préparation à l'accès ou à l'évolution dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- . temps d'immersion
- . Prévention et secours civiques de niveau 1
- . SST - maintien et actualisation des connaissances
- . Manipulation des extincteurs
- . Entretien professionnel
- . Analyse de la pratique professionnelle
- . Accompagner le jeune enfant de 0 à 3 ans avec des difficultés comportementales
- . Attachement, séparations et retrouvailles en petite enfance
- . Comment sécuriser l'enfant et sa famille dans ce passage de la petite enfance à l'entrée à l'école ?
- . Comprendre le développement de l'enfant de 0 à 3 ans à travers les neurosciences
- . Danser avec le tout petit : éveil corporel et artistique
- . Déployer sa créativité pour accompagner l'enfant en structure petite enfance
- . Etre accueillant en LAEP
- . Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans
- . L'accompagnement à la parentalité et systémie
- . L'accompagnement de la fonction parentale
- . L'accueil de la diversité, l'égalité filles-garçons

- . L'accueil des parents
- . L'accueil occasionnel de l'enfant
- . L'alimentation et la nature
- . L'aménagement de l'espace d'un EAJE
- . L'approche Snoezelen en EAJE
- . L'éveil du jeune enfant à la nature
- . La compétence coach au service de l'accompagnement
- . La place et la conscience du corps dans la relation au tout petit
- . La voix, instrument de la relation à l'enfant
- . Le jeu libre et autonome pour les enfants de 0 à 3 ans
- . Le langage et la communication chez le jeune enfant
- . Le tout petit et les écrans
- . Les émotions au coeur de la relation en structure petite enfance
- . Les manifestations d'agressivité du jeune enfant de 0 à 3 ans
- . Ma ville à hauteur d'enfants
- . Microsoft 365
- . Mieux se connaître pour mieux communiquer
- . Parler aux tout-petits, parler avec les tout petits, parler des tout petits
- . Périnatalité, petite enfance et santé environnementales
- . Prise en compte des diversités culturelles en EAJE
- . Rencontres territoriales : la santé, un objectif pour l'aménagement de nos villes et villages
- . Sensibilisation à l'animation en analyse des pratiques professionnelles
- . Sensibilisation au RGPD
- . Les fondamentaux de la pédagogie

Les partenaires du Service Petite Enfance

Pour mener à bien ses missions, le Service Petite Enfance est accompagné quotidiennement par les partenaires suivants :

Financiers

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire assure un service de proximité prenant en compte les spécificités locales et contribue à l'évolution des services vers une plus grande satisfaction des besoins diversifiés des familles. La CAF apporte une aide essentielle pour la mise en place et le développement des politiques d'accueil. Avec ses conseils techniques et son expérience de terrain, elle facilite aussi la mise en place d'actions par le biais de la convention d'objectifs et de financement, outil incitatif de développement. Elle participe au financement des EAJE sous forme de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) apporte également son soutien financier pour les familles ressortissantes de ce régime.

Publics et transversaux

La Direction du Développement Social et de la Solidarité (PMI) du Département de Maine-et-Loire, par le concours des médecins ayant en charge les modes de garde, exerce un rôle d'agrément, de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. En collaboration avec les travailleurs médico-sociaux de la PMI, les familles et les enfants sont accompagnés.

Les services municipaux (CTM, Bureau d'Études...) participent, tant en moyens humains que matériels, à l'entretien des bâtiments ainsi qu'à l'élaboration des projets de construction.

La Direction des Ressources Numériques est également un partenaire essentiel à la vie quotidienne du service : installation et renouvellement de postes informatiques et conseil et assistance dans le choix de logiciels.

La Direction de la Culture (CA), à travers ses services tels que l'École d'Arts Plastiques, la Médiathèque, la Ludothèque, le Musée et l'École Nationale de Musique et d'Art Dramatique, met à la disposition du Service Petite Enfance ses agents et locaux pour développer des projets d'éveil culturel pour les tout-petits.

La Direction des Ressources Humaines est le partenaire incontournable de la gestion des recrutements et des stages. Il est un soutien dans l'évolution des fiches de postes, des cadres d'emploi et apporte son concours dans l'élaboration des contrats de travail, des arrêtés, des bulletins de salaire. Il accompagne les agents du service tout au long de leur carrière.

La Direction de la Population/Sécurité via Mon Espace Famille est un partenaire privilégié où les échanges, en termes de mise à jour des données familles, d'inscription " accueil occasionnel " et de facturation, sont quotidiens. À compter du 1er janvier 2024, le Service Petite Enfance gère les inscriptions en accueil occasionnel.

Le Service Santé et Handicap travaille en étroite collaboration avec le Service Petite Enfance en partageant toute information relative aux modes de garde des enfants de moins de 6 ans existants sur le territoire de la commune et en menant des actions telles que Les Mercredis Sans Écran, les Journées des Droits de l'Enfant, les " Rendez-Vous des Parents "...

Le Relais Petite Enfance (CA) ou RPE, animé par 4 professionnels qualifiés (éducateur de jeunes enfants), est un lieu d'information des parents et de professionnalisation pour les assistants maternels. Les parents peuvent ainsi y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il propose également ses services afin de faciliter les relations entre salarié et employeur et favorise la rencontre et les échanges entre les assistants maternels et les familles.

Autres

Le Réseau "enfant différent" existe, depuis 2017 et ce, dans la continuité de la Charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

Une permanence de L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) du Maine-et-Loire, est accueillie, dans les locaux du Pôle Social (3ème étage). Animée par une psychologue, cette action s'inscrit dans la complémentarité des actions de parentalité menées par le Service Animation Sociale et Familiale et le Service Petite Enfance, développant ainsi les pôles ressources à disposition des familles et des professionnels.

L'Office des Retraités et des Personnes Âgées du Choletais (L'ORPAC) organise, chaque année en juin, à l'Étang des Noues, la journée intergénérationnelle, en lien avec les différents organismes existants sur le territoire, tels que Cholet Agglomération, le CIAS, l'IME La Rivière, le Lycée Jeanne Delanoue... Le Service Petite Enfance répond présent, tous les ans, à ce moment de partage et de rencontres qui s'articule autour d'ateliers divers et variés.

L'UNCCAS a pour vocation, en sa qualité de tête de réseau, de représenter et d'accompagner les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) aux niveaux départemental, régional, national et européen.



4

ACTIONS ET ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE PETITE ENFANCE

4 - ACTIONS ET ACTIVITÉS DU SERVICE PETITE ENFANCE

4-1 DONNÉES FINANCIÈRES

DEPENSES

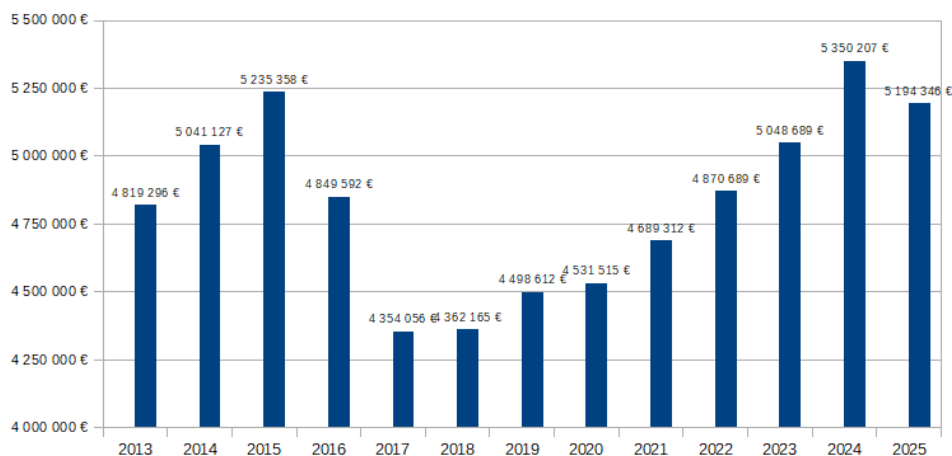
Dépenses totales de fonctionnement

Les chiffres en annexe retracent la vie administrative et financière des EAJE. De par leur fonctionnement et leur localisation, ils ont leur propre spécificité.

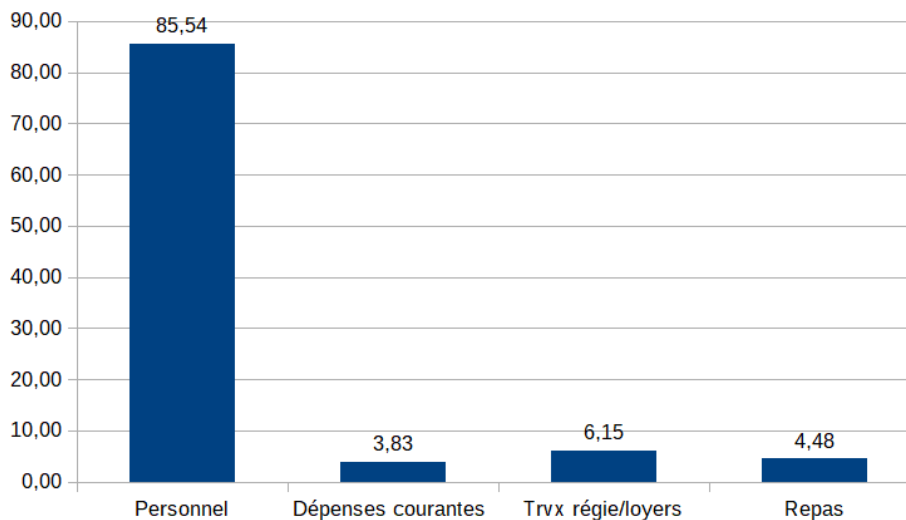
Les coûts horaires de fonctionnement diffèrent d'un service à l'autre, selon la spécificité de l'accueil, l'ancienneté du personnel du service, l'amplitude d'ouverture...

Au titre de l'année 2025, le budget, toutes structures confondues, représente la somme de 5 194 346 € soit une baisse de 2.91 % par rapport à 2024. Celle-ci est due à la diminution des dépenses de fonctionnement liée à la fermeture du Multi accueil Pomme Cannelle.

Dépenses de Fonctionnement en €



Détail des dépenses de fonctionnement en %



Les dépenses de personnel, les charges de personnel représentent 85,54 %. Elles sont équivalentes par rapport à 2024.

Les frais de fonctionnement courant représentent 3.83 % du budget. Il s'agit des achats de changes complets, des produits d'entretien, des jeux, d'alimentation...

Les charges supplétives dont les travaux en régie et les loyers représentent 6,15 % pour la somme totale de 319 387 € dont environ 80 000 € pour le loyer du multi accueil de la Ribambelle.

Les repas ELIOR (4,48 % du budget)

La Ville de Cholet a contracté avec la Société ELIOR le nouveau marché de la gestion de la restauration et des services pour une durée de 2 années et ce, à compter du 6 janvier 2025. Ce contrat s'appuie sur un cahier des charges privilégiant l'approvisionnement de denrées alimentaires dans le cadre de circuits courts et donc au niveau local.

Les menus sont composés par une diététicienne et réalisés dans la nouvelle cuisine centrale "La Fabrique des Saveurs". Parce que la qualité des aliments proposée est au cœur des préoccupations du service, un point qualitatif et quantitatif est réalisé toutes les 6 semaines avec les responsables des établissements.

En 2025, 56 592 repas ont été servis dans les EAJE répartis de la façon suivante, pour un coût total de 232 534 € :

- repas enfants : 32 825 (- 22 %/2024)
- goûters enfants : 23 767 (- 23 %/2024)

Depuis le 1er mars 2022, la Loi Egalim est appliquée, dans les EAJE gérés par le CCAS de la Ville de Cholet. Les enfants bénéficient de repas plus qualitatifs et respectueux d'une démarche environnementale, et ceci sans majoration du tarif horaire des familles.

Autres dépenses : Le contrat de réservation des berceaux de la crèche " L'autre Monde "(hors annexe)

En août 2025, le Groupe Evancia et le CCAS de la Ville de Cholet ont renouvelé le contrat de réservation de 8 berceaux pour un montant unitaire TTC de 10 100 €, au sein de la crèche L'Autre Monde.

Pour rappel, cette structure est la première crèche d'entreprises ouverte sur Cholet. Sa création remonte à 2008 à l'initiative du Groupe OREAS chargé de l'aménagement de la ZAC de l'Écuyère dédiée à l'équipement de la personne et de la maison.

Le Service Petite Enfance entretient une relation suivie avec le directeur de cette crèche et dispose d'un droit de regard permanent sur les places communales.

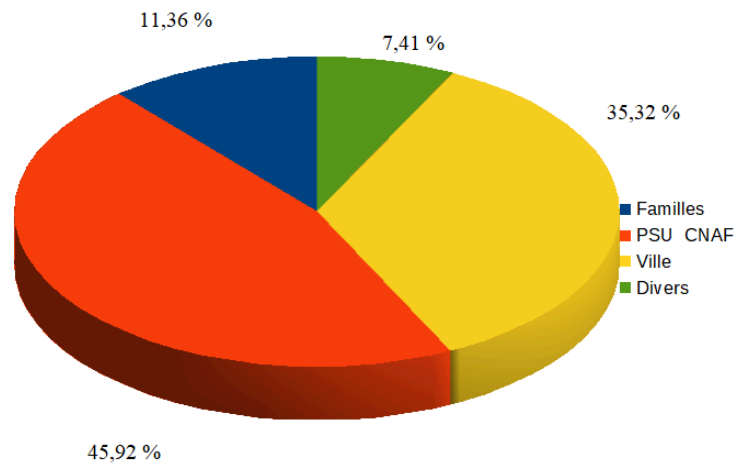
Pour 2025, le budget total inscrit pour cette action est de 80 800€ qui s'inscrit dans le cadre du Bonus Territoire. Le Groupe Evancia reverse au CCAS la somme perçue par la CAF.

Dépenses d'investissement (hors travaux de bâtiment)

Au titre de l'année 2025, 66 669 € ont été consacrés au renouvellement de mobilier, de matériel de puériculture et d'électroménager dont l'achat de fours et de matériel d'entretien (Rotowash).

RECETTES

Pour l'année 2025, il est à noter la baisse générale des recettes. En effet, ces dernières ont été impactées par la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle. Aussi, la contribution des financeurs s'établit comme suit :



Participation des familles

Conformément au barème national des participations financières établi par la Prestation de Service Unique (PSU), les tarifs d'accueil sont proportionnels aux ressources du foyer. Un tarif horaire minimum et un tarif horaire maximum sont appliqués quand les ressources mensuelles de la famille sont inférieures ou supérieures à des montants fixés chaque année par la CNAF.

. Le plancher et le plafond mensuels de ressources 2025

	Montant	Participation familiale horaire
Plancher mensuel	801€	0,49€
Plafond mensuel	8 500 €	5,26 €

• Le taux de participation familiale 2025

Nombre d'enfants à charge	
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
De 4 à 7 enfants	0,0310 %
8 enfants et plus	0,0206%

Exemple de calcul de tarif horaire : Pour une famille ayant 2 enfants dont l'un est accueilli en EAJE et gagnant 4 000 €/mois, le taux de participation sera de 0,0516 %. La famille paiera :
 $4\,000\text{ €} * 0,0516\% = 2,06\text{ €}$ par heure.

Il est à noter que la participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les couches et les repas. Les familles bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % portant sur le reste à charge des dépenses engagées pour la garde.

Le tarif horaire moyen des familles, toutes structures confondues, est de 1,71 € pour l'année 2025.

Participation de la CAF

. La Prestation de Service Unique (PSU)

La CAF verse au CCAS la Prestation de Service Unique (PSU) avec prise en compte du taux de facturation (heures facturées/heures réalisées).

Cette prestation de service contribue à :

- favoriser la mixité sociale des publics accueillis par l'application d'un barème modulé en fonction des ressources,
- inciter les crèches classiques à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des accueils plus souples,
- accompagner le développement des services "multi-accueils".

Pour l'année 2025, le CCAS a perçu la somme totale de 1 693 738 € au titre de la PSU.

Les bonus " mixité sociale " - inclusion handicap - attractivité "

En complément de la PSU, la CAF verse les bonus " mixité sociale ", " inclusion handicap " et " attractivité " qui s'inscrivent dans la refonte du financement des EAJE, annoncée par la COG 2018-2022. À travers un renforcement des financements alloués à la place, ces bonus encouragent le gestionnaire à améliorer l'accessibilité des modes d'accueil pour les familles les plus modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant.

Au titre de l'année 2025, les sommes de 74 532 € et 88 350 € ont été attribuées respectivement aux bonus " Mixité Sociale - inclusion handicap " et "attractivité".

Le Bonus Territoire (CTG)

Le bonus territoire CTG, aide complémentaire à la PSU, vise à favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics. Un montant forfaitaire, calculé par la CAF, pour les places existantes soutenues par la collectivité est de 2 841,83 € par place. Pour l'année 2025, le CCAS a perçu la somme totale de 528 580 €.

Participation de la MSA

La MSA participe financièrement aux frais de fonctionnement des EAJE sous la forme d'une prestation de service proportionnée à l'accueil des enfants allocataires de la MSA. Au titre de l'année 2025, elle s'élève à 45 523 €.

Participation de la Ville de Cholet

La Ville de Cholet apporte son soutien financier, sous forme de subvention, par la prise en charge du reste à charge, après déduction des participations des familles, de la CAF... soit la somme de 1834 530 € pour 2025.

Nombre et évolutions des heures facturées

	2022	2023	2024	2025	Évol. 25/24
Accueil Occasionnel	98 602	109 006	99 075	70 577	- 28,76%
Accueil Régulier	283 813	299 644	291 843	275 150	- 5,72%
TOTAUX	382 415	408 650	390 918	345 727	-11,56%

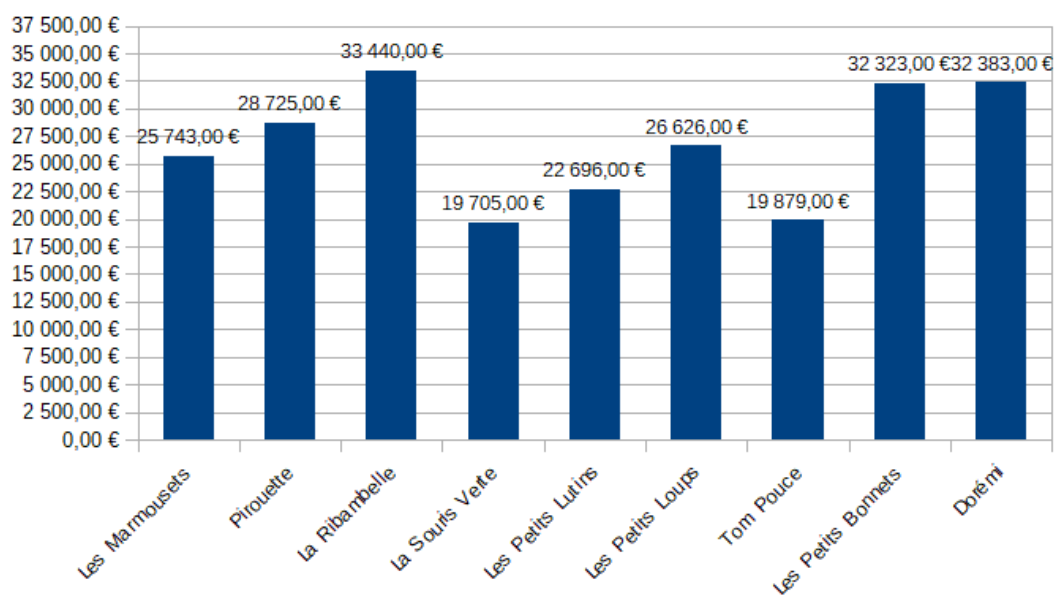
La baisse totale des heures facturées, entre 2025 et 2024, évaluée à - 11.56 %, est due principalement à la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle entraînant une chute de fréquentation.

Les coûts

. Coût par place :

Le coût par place est calculé de la façon suivante : les dépenses de fonctionnement divisées par le nombre de places de chaque établissement. Suite à la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle, le personnel a été réparti sur les autres structures augmentant ainsi les dépenses de personnel et par conséquent, le coût de la place.

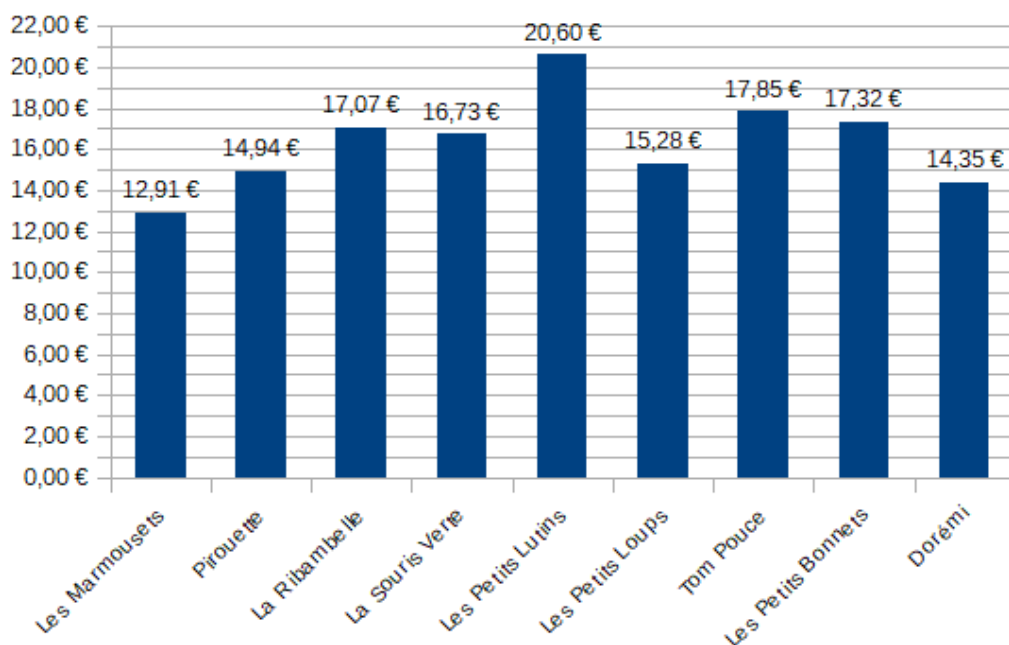
Selon les données 2024 de la CAF, le prix de revient plafond par place est 21 528 €.



. Coût horaire :

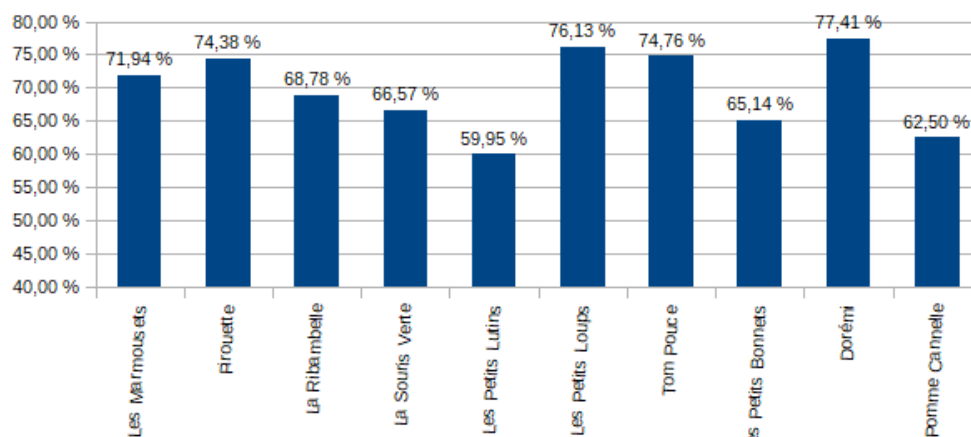
Le coût horaire est calculé de la façon suivante : les dépenses de fonctionnement divisées par le nombre d'heures réalisées.

Selon les données 2025 de la CAF, le prix moyen horaire 2025 et le seuil d'exclusion sont fixés respectivement à 12,44 € et 18,66 € par heure réalisée.



Les taux de fréquentation 2025 en %

Le taux de fréquentation de chaque établissement est calculé en fonction des heures facturées et de la capacité théorique déterminée par la CAF. Ce calcul tient compte du nombre de places agréées et de l'amplitude horaire de chaque établissement.



Les demandes de places en EAJE

Le service a étudié 262 pré-inscriptions lors des commissions d'attribution de places.

- 138 ont reçu un avis favorable,
- 97 ont été refusées par le Service,
- 27 ont été refusées par les familles après proposition d'une place.

Le nombre d'enfants accueillis en EAJE

	2021	2022	2023	2024	2025
M.A. Les Marmousets	54	77	86	88	90
M.A. Pirouette	59	81	77	83	71
M.A. La Ribambelle	168	189	183	152	158
M.A. La Souris Verte	115	100	98	100	77
M.A. Les Petits Lutins	102	120	121	119	87
M.A. Tom Pouce	133	145	117	111	96
M.A. Les Petits Bonnets	37	33	33	27	92
M.A. Les Petits Loups	94	92	101	92	30
J.E. Do Ré Mi	28	31	38	42	47
M.A. Pomme Cannelle	219	232	221	183	0
Total	1 009	1 100	1 075	997	748

Le nombre d'enfants enregistré une baisse de 24.97%, due à la fermeture du multi accueil Pomme Cannelle.

L'accueil des stagiaires scolaires

Chaque année, les EAJE sont sollicités, via le site internet de la Ville de Cholet, pour accueillir et former les stagiaires scolaires. En 2025, 186 demandes de stages ont été étudiées dont 69 accordées, 77 refusées, 18 annulées à la demande des stagiaires et 22 non traitées.

Les agents du Service Petite Enfance disposent de toutes les compétences et les qualités pour accompagner les stagiaires. Ce sont des personnes ressources pour ces futurs professionnels qui "candidatent" sur le service, au même titre qu'elles, aussi, ont puisé des savoirs auprès de professionnels aguerris lors de leurs stages. Les stages sont attribués prioritairement aux élèves pour lesquels le stage pratique est obligatoire pour valider leur formation professionnelle, c'est-à-dire les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les infirmières et les puéricultrices, les personnes en réinsertion professionnelle ou en découverte de métiers du secteur sanitaire et social, les élèves de C.A.P. Petite Enfance, les assistants de vie aux familles.

Sont accueillis aussi les étudiants en psychologie, les étudiants en psychomotricité, les élèves en BAC Professionnel et BTS de la filière Santé et social. Lorsque le service le peut, il accueille les très jeunes élèves de troisième en stage d'observation.

Également, les professionnels peuvent être amenés à aller au sein des établissements scolaires ou de formation pour présenter leurs métiers (Forum des métiers à Jeanne Delanoue).

Le Pôle Petite Enfance

Au cours de l'année 2023 a été menée la réflexion de la mise en place d'un " Pôle Petite Enfance " visant à simplifier les démarches et la visibilité de l'accueil petite enfance sur le territoire de la ville. Les orientations et les objectifs définis par les élus se traduisaient de la façon suivante :

- identifier les ressources sur le territoire et les structures existantes relatives aux modes d'accueil,
- informer les familles de tous les modes d'accueil existant en présentant la globalité de l'offre et sa spécificité par mode d'accueil,
- analyser le besoin des familles et les orienter vers le mode garde le plus adapté à leur situation,
- être réactif dans la mise en relation de l'offre et de la demande,
- mettre en relation les familles avec les professionnels de l'accueil individuel.

Défini comme lieu unique d'information et d'orientation, le Pôle Petite Enfance évite ainsi aux parents de multiplier les démarches administratives. Le Pôle Petite Enfance s'est mis en place dès le mois de janvier 2024 et organise régulièrement des réunions d'informations.

Fort de la première année de fonctionnement, l'année 2025 a connu des adaptations et ce, afin de mieux répondre aux besoins des familles qui se tournent vers :

- l'analyse plus pertinente des questionnaires de satisfaction remis aux parents lors des réunions d'informations permettant de nourrir l'ABS et le développement des modes d'accueil sur le territoire,
- les réunions programmées en journée,
- le renforcement de la communication afin que le Pôle Petite Enfance soit pleinement identifié comme porte d'entrée principale pour toutes les questions liées à la Petite Enfance,
- Les partenariats entre gestionnaires privés et publics sont à développer afin que chacun trouve de la plus-value dans sa participation au PPE.

En 2025, les 9 réunions d'information ont réuni, autour des acteurs de la Petite Enfance accueillant de jeunes enfants , 239 familles.

Le Pôle Petite Enfance s'inscrit pleinement dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

La santé environnementale - continuité des actions

La santé environnementale, inscrite dans le Contrat Local de Santé, est une obligation depuis la publication en 2022 de la Charte nationale pour l'accueil du Jeune enfant. Elle est un enjeu majeur pour les tout-petits. Ils ont toute leur vie à construire, autant qu'elle le soit en bonne santé.

Aussi, en 2025, l'action menée en 2024, au travers de journées pédagogiques, s'est poursuivie avec pour objectif :

- sensibiliser les professionnels et les parents à la santé environnementale,
- valoriser les actions déjà mises en place,
- adapter et améliorer les pratiques,
- favoriser la prévention et l'exposition aux polluants intérieurs,
- renforcer le maillage territorial et le réseau d'acteurs engagés.

Les journées pédagogiques

La formation des professionnels des EAJE est obligatoire et nécessaire afin d'enrichir les compétences des agents, de réfléchir aux pratiques professionnelles et les actualiser, et ainsi proposer un accueil de qualité aux enfants et aux familles.

Comme chaque des journées pédagogiques ont été organisées. La CAF valorise trois journées pédagogiques par an; Le service Petite Enfance en a mis deux en place au cours de l'année 2025. La première journée fût organisée sur deux thématiques différentes.

Le 10 Mars, pour les professionnels de la Souris Verte et Tom Pouce, a été organisée une journée inter-professionnels du territoire sur « la première scolarisation - Comment sécuriser l'enfant et sa famille dans ce passage de la petite enfance à l'entrée à l'école ? ». Animé, en partenariat avec le service scolaire de la ville de Cholet et l'Education Nationale, ce fût l'occasion d'échanger et réfléchir autour :

- des missions de chacun, enseignants, ATSEM, Professionnels de la PMI, animateurs périscolaire et des centres de loisirs
- de l'aménagement des espaces dans un multi-accueil et dans une classe de PS
- de partager des connaissances sur les théories de l'attachement, les besoins de l'enfant (alimentation, accompagnement à la continence, ...)
- d'identifier les enjeux du langage des adultes dans la construction des compétences langagières
- développer les partenariats

Les multi-accueils Tom Pouce et la Souris Verte sont situés dans des quartiers où la multiculturalité est importante et dans lesquels l'accompagnement à la parentalité est essentiel. Le travail autour de la passerelle vers l'école maternelle a toute sa place.

Depuis cette journée, la mise en place ou la poursuite du projet passerelle avec les écoles respectives ont été effectifs. Par exemple, les professionnels ont été sur des petits temps en matinée dans les classes de petite section, avec les enfants et accompagnés par quelques parents ; les directeurs d'école sont venus se présenter lors d'un temps convivial avec les familles au sein des multi-accueils en Mai ou Juin. Ces actions se poursuivent et vont se développer.

En Mai 2025, les multi-accueils Petits Loups, Marmousets, Pirouette, Petits Lutins, Petits Bonnets, Ribambelle ont travaillé autour de la notion de l'ACCUEIL, en s'appuyant sur la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, avec le Principe 1 : " pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ".

Chaque équipe a pu redéfinir le terme ACCUEIL en EAJE, échanger sur les différents temps d'accueil proposés, et construire le livret d'accueil de la structure. Ces livrets sont essentiels pour présenter aux familles le lieu dans lequel évolueront leurs enfants et sont une base d'échanges.

Le service Petite Enfance a un projet de service avec des valeurs communes qui doivent être mises en œuvre dans tous les EAJE. C'est ainsi que la première page des livrets d'accueil a été créée et est identique pour toutes les structures. Elle présente la notion de Santé Environnementale, orientation choisie par la collectivité pour le bien-être et la santé des enfants.

La deuxième journée pédagogique, organisée en Décembre 2025, s'intitulait « Accueil des familles et des enfants en contexte interculturelle ». En effet, quel que soit l'EAJE, les agents accueillent des familles issues de plusieurs cultures. Au quotidien, les équipes rencontrent des situations.

Aussi, la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, principe 3 précise : « Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ». L'ensemble des professionnels du service Petite Enfance, des EAJE et du pôle administratif ont donc assisté le matin à une conférence proposée par l'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté). Les objectifs étaient de :

- . saisir l'impact des codes socio-éducatifs dans l'exercice de la parentalité et dans le processus d'éducation des enfants et des jeunes,
- . et comprendre les différences de perception, conception de la famille et de l'éducation.

L'après-midi des ateliers ont été proposés par Anaïs DELOTTERIE et Nasiha ABOUBEKER (formatrices de l'ADRIC). Les professionnels des EAJE ont pu échanger sur la prise en compte de la spécificité des situations rencontrées par les familles accueillies. Elles ont également amorcé des réflexions sur la co-construire d'outils et des actions à déployer pour favoriser l'accueil des enfants et des familles en contexte interculturel.

La cuisine centrale et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

La mise en place de la nouvelle cuisine centrale à Cholet a nécessité que le service Petite Enfance actualise le Plan de Maîtrise Sanitaire. Dans cette démarche, il y a eu plusieurs objectifs :

- Répondre à des obligations réglementaires qui s'appliquent à la restauration collective en EAJE
- Actualiser les connaissances
- Ajuster les pratiques et s'adapter au nouveau fonctionnement de la restauration, en lien avec la mise en œuvre des bacs INOX.

Les professionnelles puéricultrices du service ont revu les procédures et actualiser les protocoles, en s'appuyant sur le premier document établi avec le cabinet Inovalys en Novembre 2023.

Deux référents Plan de Maîtrise Sanitaire au sein du service Petite Enfance ont été définis afin de faciliter le fonctionnement en interne. Il s'agit du Référent Santé Accueil Inclusif et du coordonnateur Petite Enfance.

Au-delà de la ré-écriture du PMS, il s'agit d'accompagner les équipes dans les évolutions de pratique, les former aux nouvelles dispositions et revoir les organisations de travail des EAJE. Il a été identifié la nécessité d'investir dans de nouveaux matériels (fours de remise en température, chariot INOX...) et de réaliser des travaux dans les offices alimentaires. Des études ont démarré sur les organisations de travail et le besoin éventuel de personnel dédié à cette mission – poste de cuisine.

Ces éléments et nouvelles dispositions sont désormais intégrés à tous les nouveaux projets d'EAJE.

La Passerelle Éducative

PASSERELLE EDUCATIVE : Ecole maternelle

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, à l'initiative de la Direction de l'Education, un groupe de travail est mis en place depuis le début d'année 2025.

Cette réflexion fait suite à des constats posés lors de rentrées scolaires précédentes où certains enfants pouvaient être en difficulté en rentrant à l'école : perte de repères, difficulté de séparation, intégration dans un groupe, rythme de la journée différent... et ce quel que soit le mode de garde antérieur de l'enfant.

Les objectifs portent sur :

- comment accompagner la famille vers la première scolarisation ?
- permettre à la famille de comprendre les enjeux d'une journée à l'école et d'accompagner son enfant et ses besoins dans le collectif
- partager des expériences, expérimentations
- proposer des réponses communes entre les acteurs du territoire à destination des enfants et des familles

La première réunion a eu lieu en Février 2025 regroupant des acteurs de l'Education Nationale, des services de la ville de Cholet : scolaire, Cholet animation enfance, petite enfance, CTG, des référents famille des centres sociaux...".

La fermeture du Multi Accueil Pomme Cannelle

Au cours de l'été 2024, des travaux sur l'ossature du bâtiment du multi-accueil Pomme Cannelle étaient menés. Ces travaux, initialement prévus pour résoudre des problèmes d'infiltration, ont révélé la présence d'un champignon non toxique ni pour les enfants, ni pour le personnel. Celui-ci s'est attaqué au bois et a fragilisé la structure.

Afin de remédier à cette difficulté, il a été décidé d'entreprendre rapidement des travaux de plus grande envergure nécessitant l'ouverture totale des façades extérieures et des cloisons intérieures, qui ne peuvent être réalisés en site occupé.

Aussi, cette réorganisation a nécessité de fermer le multi accueil Pomme Cannelle dès le lundi 21 octobre 2024.

Les enfants accueillis en accueil régulier ont été répartis dans les autres EAJE de la Ville de Cholet, de même que les agents d'encadrement qui les accompagnent au quotidien.

Cependant, pour ce faire, 52 places d'accueil occasionnel ont fait l'objet de fermeture impactant les familles utilisant habituellement ce mode de garde.

Des études sont en cours pour le devenir de cet établissement avec différents scénarii possibles.



5

PERSPECTIVES 2026/2027 DU SERVICE PETITE ENFANCE

L'École de la Moine

À la suite de la fermeture de l'École de la Moine, un projet de réhabilitation a été mis en œuvre. Celui-ci permettra de libérer les locaux occupés à ce jour par le multi-accueil Les Petits Loups (20 places), situé au 4 rue Travot et le Jardin d'Enfants Dorémi, situé au 3 rue Tournerit (12 places), et un accroissement des places d'accueil (+12).

Une étude de faisabilité a été réalisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Un cabinet d'architecte a confirmé les fondements de ce projet. Aussi, un programmeur a été missionné pour une étude plus approfondie et le lancement de l'opération. L'ouverture de cette structure est prévue à l'horizon 2027.

Le Multi Accueil La Souris Verte

Le Multi-Accueil La Souris Verte est implanté sur le quartier Bretagne-Bostangis, au pied d'une tour. Les locaux appartiennent à Sèvre et Loire Habitat (SLH) et la collectivité verse un loyer pour leur occupation. L'agrément de cet EAJE, délivré par la PMI, est de 20 places d'accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Cette limite d'âge (6 ans dans les autres structures) est due à l'exigüité des locaux qui ne permet pas d'accueillir d'enfants plus grands qui ont besoin de plus d'espace.

Depuis quelques années, la vétusté des locaux a obligé la collectivité et SLH à faire des travaux de réfection (peinture, sols) afin de garantir un accueil qualitatif et en sécurité des enfants. Malheureusement, les limites sont aujourd'hui atteintes, et la dégradation du multi-accueil va obliger à prendre des décisions rapidement.

L'effritement de murs amiantés rend tous travaux impossibles en présence d'enfants et de professionnels. L'humidité dans certains murs rend également incertaine la salubrité de certains espaces.

De plus, des problèmes d'intrusion et de sécurité à l'extérieur sont à déplorer. En effet, il est maintenant régulier de devoir nettoyer la cour de débris et de divers objets provenant des étages supérieurs de l'immeuble ou bien laissés lors des intrusions du week-end. Ces incivilités de voisinage représentent un danger pour la sécurité des enfants. De nouvelles organisations sont également impossibles à mettre en place compte-tenu des espaces très limités notamment concernant l'organisation autour de la livraison des repas (Cuisine Centrale) et la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire.

Un projet de création d'un nouvel EAJE en modulaires (comme au Bois de la Cure) et son installation à proximité de l'École Jules Verne (Pôle Enfant) a été lancé pour une ouverture prévue à la rentrée 2026.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

1 ORGANIGRAMME DU SERVICE page 59

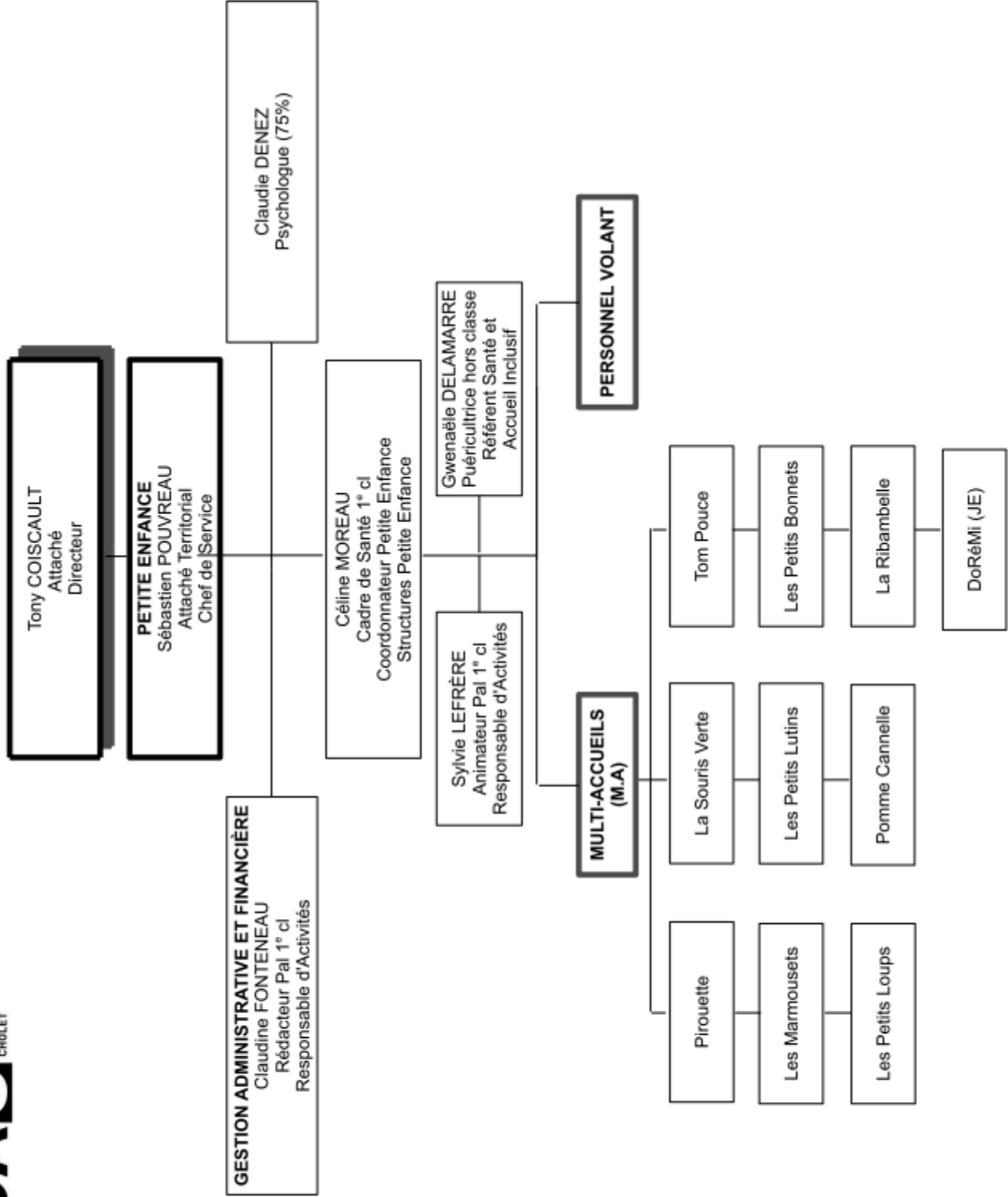
2 COÛT DES SERVICES page 61

3 CHARTE page 63

4 EMPLACEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL
SUR CHOLET page 65

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Mis à jour janvier 2025



2 - COÛT DES SERVICES



ANNEXE - BILANS DE GESTION 2025

Coût des services	Budget		Familles				Participations				Heures facturées		Heures réalisées	
	réalisé	%	CNAF		PS	Bonus mixité/ handicap	Bonus attractivité	Bonus Territoire	Ville de Cholet	Divers	Nombre Rég + occ	Coût horaire	Nombre Rég + occ	Coût de revient
			Bonus mixité/ handicap	Bonus attractivité										
Multi Accueil "Les Marmousets" (20 places)	514 875 €	85,13%	0 €	0 €	198 903 €	0 €	9 500 €	56 836 €	126 764 €	37 736 €	42 092	39 877	12,23 €	12,91 €
		16,54%		51,52%					24,62%	7,33%				
Multi Accueil "Pirouette" (20 places)	574 507 €	91,87%	0 €	0 €	181 238 €	0 €	9 500 €	56 836 €	168 493 €	66 561 €	42 696	38 452	13,46 €	14,94 €
		15,99%		43,09%					29,33%	11,59%				
Multi-Accueil "La Ribambelle" (44 places)	1 471 401 €	174,32%	750 €	20 900 €	440 767 €	125 040 €			669 728 €	39 895 €	94 181	86 196	15,62 €	17,07 €
		11,85%		39,93%					45,52%	2,71%				
Multi-Accueil "La Souris Verte" (20 places)	394 118 €	17,52%	43 400 €	9 500 €	151 092 €	56 836 €			103 448 €	12 310 €	24 841	23 554	15,87 €	16,73 €
		4,45%		66,18%					26,25%	3,12%				
Multi-Accueil "Les Petits Lutins" (20 places)	453 923 €	26,62%	17 239 €	9 500 €	134 223 €	56 836 €			156 930 €	52 566 €	23 753	22 033	19,11 €	20,60 €
		5,87%		47,98%					34,57%	11,58%				
Multi-Accueil "Tom Pouce" (18 places)	581 814 €	46,13%	6 454 €	8 550 €	188 023 €	51 152 €			229 630 €	51 875 €	35 435	32 602	16,42 €	17,85 €
		7,93%		43,69%					39,47%	8,92%				
Multi-Accueil "Les Petits Bonnets" (12 places)	388 598 €	52,39%	0 €	5 700 €	108 062 €	34 101 €			150 081 €	38 257 €	24 315	22 442	15,98 €	17,32 €
		13,48%		38,05%					38,62%	9,84%				
Multi-Accueil "Pomme Cannelle" (52 places) – fermé depuis le 21/10/2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0	0	-	-
Jardin d'Enfants "Do Ré Mi" (12 places)	282 567 €	43,78%	688 €	5 700 €	96 729 €	34 101 €			68 085 €	33 476 €	21 869	19 697	12,92 €	14,35 €
		15,50%		48,56%					24,10%	11,85%				
Multi Accueil "Les Petits Loups" (20 places)	532 538 €	52,34%	6 000 €	9 500 €	194 689 €	56 836 €			161 367 €	51 801 €	36 548	34 847	14,57 €	15,28 €
		9,83%		50,14%					30,30%	9,73%				
TOTAL	5 194 341 €	590,157 €	11,36%	1,70%	1,43%	32,61%	88,350 €	10,18%	1 834 526 €	384 477 €	345 730	319 700	15,02 €	16,25 €
									35,32%	7,40%				

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engage par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité.

Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est pros crit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS À CHOLET



CHOLET
agglomération

RELAYS
PETITE ENFANCE
Cholet



Les petits papillons
des enfants

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

par un(e) assistante(e) maternel(le)

Les assistant(e)s maternel(le)s sont réparti(e)s sur tout le territoire de Cholet.

L'accueil peut se faire :

- à domicile
- en Maison d'Assistants Maternels
- LES MINIS TOONS
13, square d'Amiens
- LES MIMI DOUX
27, rue du Borage Marc
- LA COURTE ÉCHELLE
1, rue du Nivernais
- POMME D'API
11, rue Roger Hestain
- LES MINI'MAMOUR
8, square de Livé
- À PETITS PAS DE GÉANTS
2, allée des Géats
- FRIMOUSSES EN ÉVEIL
10, rue de Côté
- LA SOURIS VERTÉ
2, rue Saint Corentin
- LA RIBAMBELLE
53, avenue du Parc
- LA SOURIS VERTÉ
2, rue Saint Corentin
- LES PETITS BONNETS
9, rue Du Guesclin
Le Puy Saint Bonnet
- TOM POUCE
8, rue René Cailé
- LES PETITS LOUPS
4, rue Tricot
- LES MARMOUSETS
24, bd Guy Chouteau
- PIROUETTE
9, rue des Bourgniers
- LES PETITS LUTINS
18, rue Henri Spaak
- DORÉMI
3, rue Tourneir
- MON DOUX RÊVE - PAGANNES
26, rue des Pagannes
- MON DOUX RÊVE - MËNHIR
41, rue des Hérissons
- LES PETITS PAPILLONS
60, rue Pierre Brassola
- O PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
- LE PARC ENCHANTÉ
3, rue d'Arcole
- L'AUTRE MONDE
7, rue Seneil Tracy
- LE PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
- LES PETITES COCCINELLES
4, rue Grignon de Montfort
- DOUDOU ET COMPAGNIE
66, rue des Marronniers
- LES PETITS LUTINS
18, rue Henri Spaak
- MON DOUX RÊVE - PAGANNES
26, rue des Pagannes
- MON DOUX RÊVE - MËNHIR
41, rue des Hérissons
- LES PETITS PAPILLONS
60, rue Pierre Brassola
- O PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
- LE PARC ENCHANTÉ
3, rue d'Arcole
- L'AUTRE MONDE
7, rue Seneil Tracy
- LES PETITES COCCINELLES
4, rue Grignon de Montfort
- DOUDOU ET COMPAGNIE
66, rue des Marronniers

par une garde d'enfants au domicile du parent

L'accueil peut se faire :

- en emploi direct
- via une Association / Entreprise privée

LES STRUCTURES MUNICIPALES

MULTI-ACCUEILS PUBLICS

- LES MARMOUSETS
24, bd Guy Chouteau
02 41 65 12 47
- PIROUETTE
9, rue des Bourgniers
02 72 77 23 79
- LA RIBAMBELLE
53, avenue du Parc
02 72 77 23 84
- LA SOURIS VERTÉ
2, rue Saint Corentin
02 41 62 37 09
- LES PETITS LUTINS
18, rue Henri Spaak
07 72 09 60 81
- DORÉMI
3, rue Tourneir
02 72 77 21 50
Jardin d'enfants
- LES PETITS LOUPS
4, rue Tricot
02 72 77 20 04
- TOM POUCE
8, rue René Cailé
02 41 65 44 19
- LES PETITS BONNETS
9, rue Du Guesclin
Le Puy Saint Bonnet
02 41 70 76 78
- POMME CANNELLE
7, rue de la Girardière
02 41 62 42 62 (crèche)
02 41 62 89 45 (halte garderie)
- LES PETITS LUTINS
18, rue Henri Spaak
07 72 09 60 81

LES STRUCTURES PRIVÉES

MULTI-ACCUEILS PRIVÉS et MICRO-CRÈCHES

- LE PARC ENCHANTÉ
3, rue d'Arcole
02 41 63 47 08
- L'AUTRE MONDE
7, rue Seneil Tracy
02 41 56 35 09
Crèche inter-entreprises
- O PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
06 83 50 99 32
- LES PETITES COCCINELLES
4, rue Grignon de Montfort
09 72 82 05 76
06 60 90 76 25
- MON DOUX RÊVE - PAGANNES
26, rue des Pagannes
06 37 32 85 17
- MON DOUX RÊVE - MËNHIR
41, rue des Hérissons
06 37 32 85 17
- LES PETITS PAPILLONS
60, rue Pierre Brassola
06 83 50 99 32
- O PAYS DES DOUDOUS
8, rue Armand Mayer
(zone du Cormier)
06 83 50 99 32
- LE PARC ENCHANTÉ
3, rue d'Arcole
02 41 63 47 08
- L'AUTRE MONDE
7, rue Seneil Tracy
02 41 56 35 09
Crèche inter-entreprises
- MON DOUX RÊVE - PAGANNES
26, rue des Pagannes
06 37 32 85 17
- MON DOUX RÊVE - MËNHIR
41, rue des Hérissons
06 37 32 85 17
- LES PETITS PAPILLONS
60, rue Pierre Brassola
06 83 50 99 32

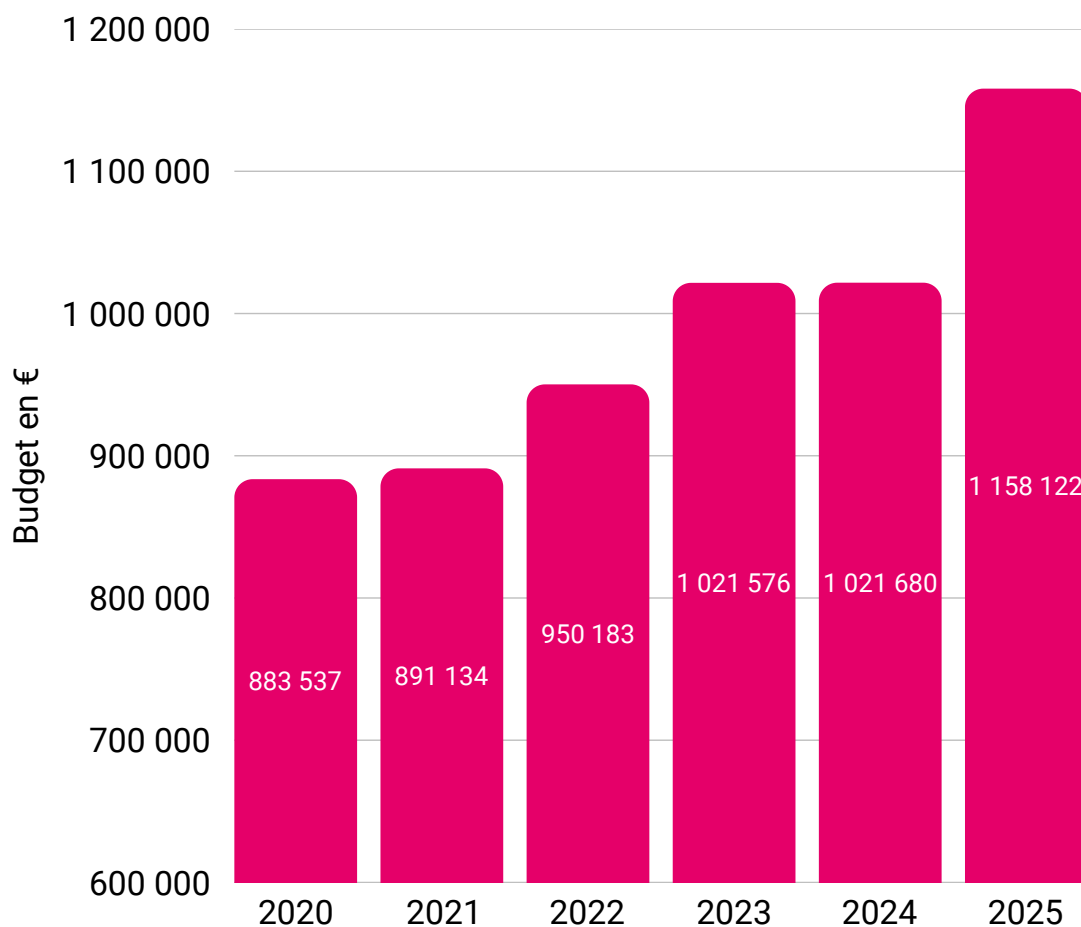


6

PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

6 - PRÉSENTATION DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

Au 31 décembre 2025, le Service Solidarité Insertion regroupe **20 agents** soit 17,6 Équivalents Temps plein (ETP) pour un budget total de fonctionnement de **1 158 122.72€** (dont **957 714.83 €** de charges de personnel et **181 159.86€** consacrés aux différentes aides et secours).



Le Service se structure en 2 pôles associés à 2 dispositifs spécifiques à savoir, la distribution alimentaire "Les Paniers du Planty" et le Service Municipal des Bains Douches.

Le pôle accueil/aides légales et facultatives est composé de **9 agents** (8,30 ETP théoriques) dont :

- 1 coordonnatrice du Pôle
- 1 responsable des activités financières
- 6 agents chargés d'accueil et d'instruction des aides légales et facultatives
- 1 agent en cours d'apprentissage

Le pôle interventions sociales est composé de **9 agents** (8,30 ETP théoriques) dont :

- 1 coordonnatrice du Pôle
- 6 travailleurs sociaux dont une coordinatrice des Paniers du Planty et 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale
- 1 conseillère emploi PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- 1 agent chargé du secrétariat social

Le Service Municipal des Bains Douche de Cholet (ouvert chaque samedi matin)

- 1 agent d'accueil en contrat horaire (3/35)

* à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale

Les missions du service Solidarité Insertion s'articulent autour de :

- **Missions obligatoires :**
 - Instruction des dossiers des demandes d'aide sociale départementale,
 - Accès ou ouverture du droit à la domiciliation pour les personnes sans domicile stable
 - Production d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) (Début de mandature).
- **Missions facultatives :**
 - Accueil, information et orientation du public,
 - Gestion et attribution de prestations sociales d'aides facultatives (secours) répondant aux besoins suivants : alimentaire, logement, enfants (cantines scolaires et accueil de loisirs), santé, handicap, mobilité (attestation bus).
 - Gestion et coordination de la distribution alimentaire " Les Paniers du Planty " en lien avec la Banque Alimentaire,
 - Contribution à la réalisation des procédures d'indigence,
 - Accompagnement social à l'insertion des personnes en difficulté répondant aux critères suivants : personnes seules ou en couples sans enfant mineur quel que soit le mode de garde, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès aux droits à la retraite*
 - Conception et développement d'actions collectives de lutte contre les exclusions, à visées préventives et éducatives.
 - Accompagnement de demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Au cours de l'année 2025, le service Solidarité-Insertion a été fortement sollicité pour l'accueil de stagiaires, avec **69 demandes** enregistrées. Parmi celles-ci, **17 stagiaires** ont pu être effectivement accueillis.

Répartition des demandes :

- 33 demandes pour la filière sociale,
- 15 demandes pour découvrir les métiers administratifs
- 14 stages « découverte » provenant de collégiens et lycéens.

Le service a également accueilli **3 agents de la Police municipale** de Cholet dans le cadre de leur formation d'intégration et **3 jeunes engagés dans le dispositif SNU** (Service National Universel) sur le site des Paniers du Planty.

Cette dynamique témoigne de l'attractivité du service, de la diversité des profils accueillis et de l'engagement de l'équipe dans la transmission de ses pratiques professionnelles.



2025 : LES FAITS MARQUANTS

MARS

- Démarrage formation à la polyvalence de l'équipe administrative
- Pose d'une vitrophanie sur la façade du Pôle Social

JUIN

- Evolution des tarifs d'accès au Service Municipal des Bains Douches

SEPTEMBRE

- 2ème Séminaire d'équipe à L'étang des Noues (site Accueil Loisirs CAE) sur le thème de Projet de Service
- Evolution des critères d'accès des aides CCAS pour le CAE
- Mise en place d'un formulaire simplifié pour les demandes d'aide à la restauration scolaire

NOVEMBRE

- Départ de Myriam PINEAU en retraite (Agent d'accueil polyvalent) et remplacement par Anne-Laure AMATO (intégration)

FÉVRIER

- Arrivée de Nadia KAOUNI en contrat de remplacement en tant qu'agent d'accueil polyvalent

MAI

- Arrivée de Barbara HEIL en contrat renfort/remplacement (Bains Douches et Accueil SSI)
- Accès pour les GDV aux aides facultatives alimentaires ou à l'Enfance

JUILLET

- Départ de Françoise PAQUEREAU en retraite (Agent d'accueil polyvalent)
- Numérisation des dossiers d'Aides Facultatives dans le logiciel métier Millésime

OCTOBRE

- Arrivée de Catherine BIAGGI, Agent d'accueil polyvalent en remplacement de Françoise PAQUEREAU
- Départ de Claire DENIS, Agent d'accueil des Bains Douches et remplacement par Marie-Laure GUIBRUNET
- Démarrage expérimentation de la plateforme DomiFA pour la gestion de la Domiciliation

DÉCEMBRE

- Fin de la 1ère période de formation de l'équipe à la polyvalence
- Intégration du module ACS (accompagnement social) dans Millésime et formation de l'équipe
- Départ d'Eva CARDAMONE, Assistant sociale et Conseillère conjugale et familiale

6 -1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE : LES CHIFFRES CLES

1 - DÉMOGRAPHIE

POPULATION	2022	2023	2024	2025	Tendance
Nombre d'habitants	54 037	55 882	56 019	56 363	↗
Nombre de naissances	570	469	525	496	↘
Nombre de décès	471	430	497	497	→

MENAGES	2018	2019	2020	2021	Tendance
Ménages d'1 personne	10 626	10 751	10 836	11 265	↗
Ménages avec famille	14 604	15 003	14 553	14 304	↘
Couples sans enfant	7 067	7 460	6 968	6 918	↘
Couples avec enfant(s)	5 442	5 385	5 392	5 238	↘
Familles monoparentales	2 095	2 158	2 193	2 076	↘

La part des ménages composés d'une personne seule augmente toujours sensiblement d'année en année alors que la part et la taille des ménages avec familles tendent à diminuer.

15 % des familles avec enfants sont des familles monoparentales, 82 % des familles monoparentales choletaises ont pour référence du ménage, une femme.

Source : INSEE RP 2021 et État Civil Cholet Agglomération.

2 - DONNÉES ÉCONOMIQUES

Taux de chômage : 5.6 % (4ème trimestre 2025)

Du fait de son dynamisme économique, le territoire Choletais bénéficie d'un faible taux de chômage depuis plusieurs années. Cette année, il est cependant repassé au-dessus de **5 %**, taux en deçà duquel, nous pouvons parler de " plein-emploi " (**6.2%** pour les Pays de la Loire, **6.7%** pour le Maine-et-Loire et **7,7 %** au niveau national). Les fermetures de sites tel que Michelin ont certainement un impact sur la hausse significative par rapport à 2024.

Sources : INSEE / France Travail Antenne de Cholet.

3 - REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES : INDICATEURS

PRÉCARITÉ - DONNÉES ÉCONOMIQUES

Nombre d'allocataires du RSA

- Cholet / Le PSB : données non communiqué par le CD49
- Cholet Agglomération : **1 786**
- Département : **16 852** Source : données CD49 au 31/12/2025

Taux de pauvreté : 14%

(Département : 11.5 / National : 14,9%) Source : INSEE / données 2021

Soit **7 890** Choletais qui vivent avec moins de 1 229 €/mois/Unité de Consommation.

34 % vivent sous le seuil de pauvreté dont 7% sont dans une situation de grande pauvreté (<708 €/mois). 32 % des familles monoparentales ne sont pas en emploi. Source : Extrait ABS CCAS/COMPAS 2023

Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) : 5 529 choletais

Source : Données INSEE / CNAM 1er janvier 2025

- 4 quartiers prioritaires

La ville de Cholet comporte 4 quartiers prioritaires regroupant près de **7 895** habitants* :
 La géographie prioritaire a changé en janvier 2024. Colline-Villeneuve longtemps considéré comme un petit QPV, est désormais numéro 2.

Voici les chiffres actualisés à partir de SIG Politique de la Ville :

Jean Monnet	Colline Villeneuve	Bretagne Bostangis	Favreau Les Mauges	TOTAL
2440	2 139	1 707	1 609	7 895

14,5 % : part de la population municipale vivant en QPV en 2024

7.5 % : part de la population aggro vivant en quartier prioritaire 2024

Ces quartiers restent marqués par des **taux de pauvreté** supérieurs au reste de la ville, soit :

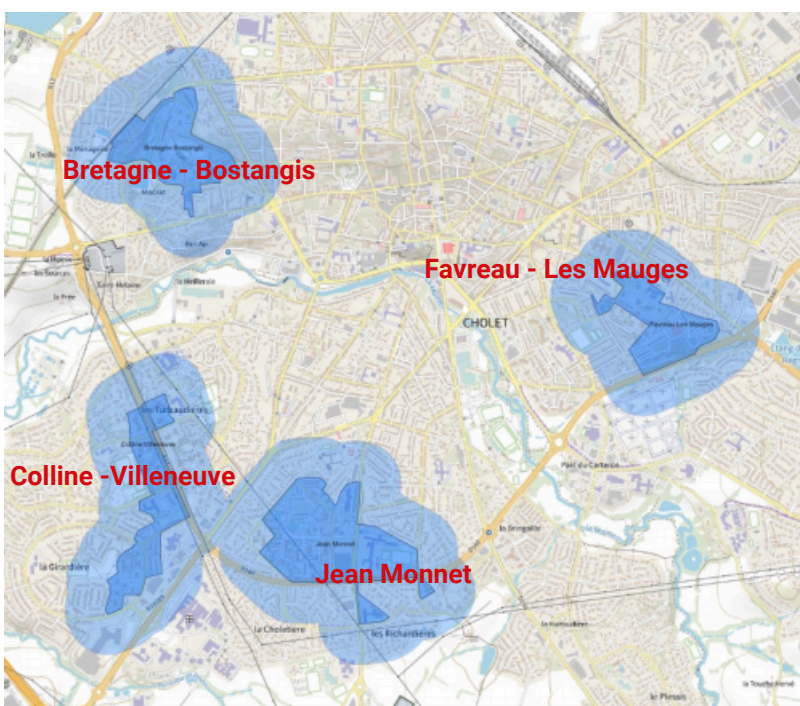
- 49 % sur Bretagne-Bostangis
- 39 % sur Colline-Villeneuve
- 39 % sur Favreau-Les Mauges
- 49 % sur Jean Monnet

Le nombre de **bénéficiaires du RSA** socle est significatif :

- 98 à Bretagne-Bostangis
- 147 à Jean Monnet
- 117 à Favreau Les Mauges
- 110 à Colline Villeneuve

Un autre indicateur relatif à la santé doit aussi être mis en avant. Il s'agit de la couverture des **bénéficiaires de la C2S** :

- 213 pour Bretagne Bostangis
- 290 Jean Monnet
- 171 Favreau Les Mauges
- 227 Colline Villeneuve



FOCUS :

- 29.1% part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi
- 39.6% part des familles monoparentales

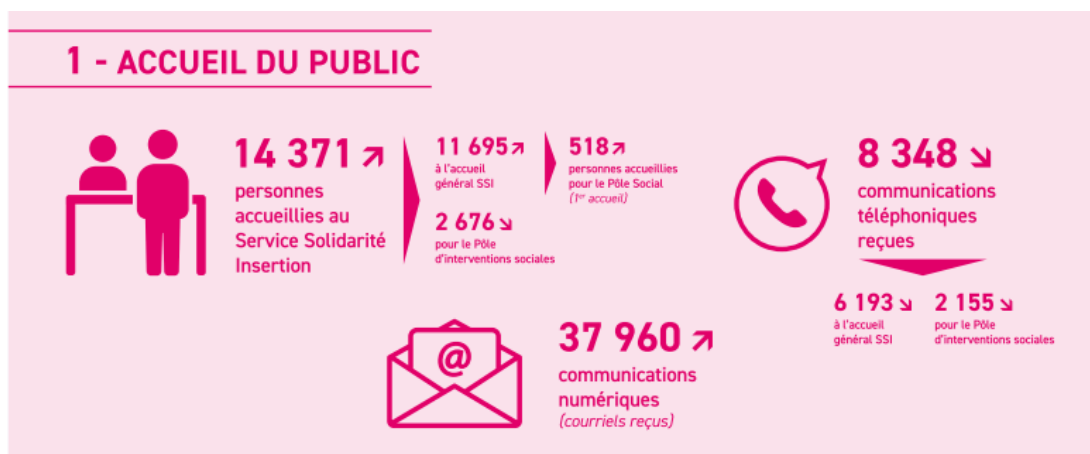
Sources : *SIG Politique de la Ville
 Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA
 Caisse Nationale d'Allocations Familiales
 Caisse Nationale d'Assurance Maladie



7

OBJECTIFS ET MISSIONS DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

7-1 L'ACCUEIL AU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION



Évolution de l'accueil du SSI (2020–2025)

L'activité d'accueil du Service Solidarité Insertion connaît depuis 2021 une progression continue, après la chute liée à la crise sanitaire de 2020. Le nombre de personnes accueillies est passé de **9 607** en 2020 à **14 371** en 2025, soit une hausse très significative qui dépasse désormais les niveaux pré-COVID.

À partir de 2024, la mise en place de l'accueil unique et centralisé du Pôle Social a profondément transformé l'organisation : **72 %** des sollicitations sont traitées au premier niveau, ce qui permet une meilleure orientation et une montée en compétence des agents en front office.



Les modalités de contact évoluent également :

Le téléphone décroît (de 20 070 appels en 2020 à 13 600 en 2022) au profit du numérique ; les communications par mail augmentent, dépassant 32 000 échanges en 2022 ; l'accueil physique repart nettement à la hausse, atteignant en 2025 son plus haut niveau observé depuis six ans.



En résumé, depuis 5 ans

L'accueil connaît : une forte augmentation des flux, une professionnalisation renforcée du premier accueil, une hybridation des sollicitations (physique + numérique), et un effet structurant majeur de l'accueil centralisé mis en place en 2024.

7-2 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

1 - L'AIDE SOCIALE LÉGALE

Le CCAS a l'obligation d'instruire les demandes d'aides sociales légales pour le compte du Département de Maine-et-Loire, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap, intégrant une structure ou pour bénéficier d'une prise en charge financière relative à l'intervention à domicile d'un prestataire.

En 2025, **242 ménages** ont été concernés par une demande d'aide sociale légale.

Le nombre de personnes reçues en rendez-vous a **diminué en 2025 soit 45** (contre 89 en 2024).

Le nombre d'appels téléphoniques est de 400.

Le nombre de mails concourant à finaliser les dossiers d'aide sociale légale tant vers les usagers que les partenaires : UDAF, établissements spécialisés, les mairies, la MDA, se comptabilisent à hauteur de **350 pour 2025**, contre 654 en 2024.

Concernant l'activité des demandes d'aide sociale légale, elle s'articule principalement autour de :

- L'obligation alimentaire (**104 demandes**)
- L'hébergement en maison de retraite (**72 demandes**)
- L'hébergement en foyer " personnes handicapées " (**66 demandes**)

LIBELLE AIDE LEGALE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OBLIGATION ALIMENTAIRE	124	171	133	96	131	99
HEBERGEMENT MAISON DE RETRAITE	64	54	66	65	86	55
HEBERGEMENT FOYERS HANDICAPES	54	66	58	71	41	43
AIDE MENAGERE PERSONNES HANDICAPÉES	27	16	16	23	32	19
ALLOCATION SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES	2	2	5	12	8	10
AIDE MENAGERE PERSONNES AGEES	15	5	5	9	14	10
HEBERGEMENT PLACEMENT FAMILIAL	0	0	2	1	2	4
AIDE AUX REPAS PERSONNES AGEES	0	0	1	1	1	1
AIDE AUX REPAS PERSONNES HANDICAPEES	0	1	1	0	0	0
AIDE MENAGERE COMPLEMENTAIRE DE SOINS	1	4	2	0	1	0
AIDE MENAGERE ELIGIBLE A LA PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP	2	2	4	5	4	0
	289	321	293	283	320	307

2 - L'ÉLECTION DE DOMICILE

La domiciliation est un élément essentiel de la lutte contre le non-recours aux droits. En effet, elle permet aux bénéficiaires et à leurs ayants-droits d'avoir une adresse pour : recevoir son courrier et accéder à ses droits civils, civiques et sociaux, remplir ses obligations fiscales et de service national.

Fin 2025, le CCAS compte **391 ménages domiciliés**, soit **606 personnes**.

CHIFFRES CLES

NOMBRE DE MENAGES	391
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS	446
NOMBRE DE RADIATIONS	285
NOMBRE DE COURRIERS	10 918
NOMBRE DE PASSAGES	3368

EN 2025

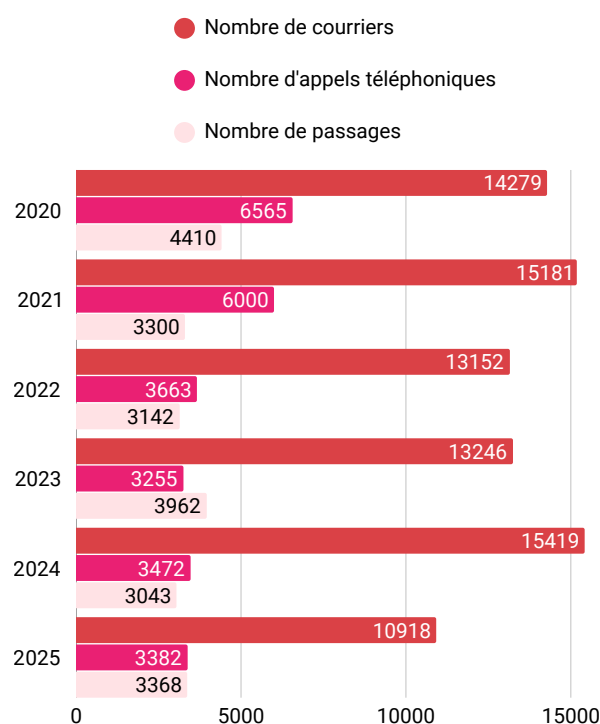
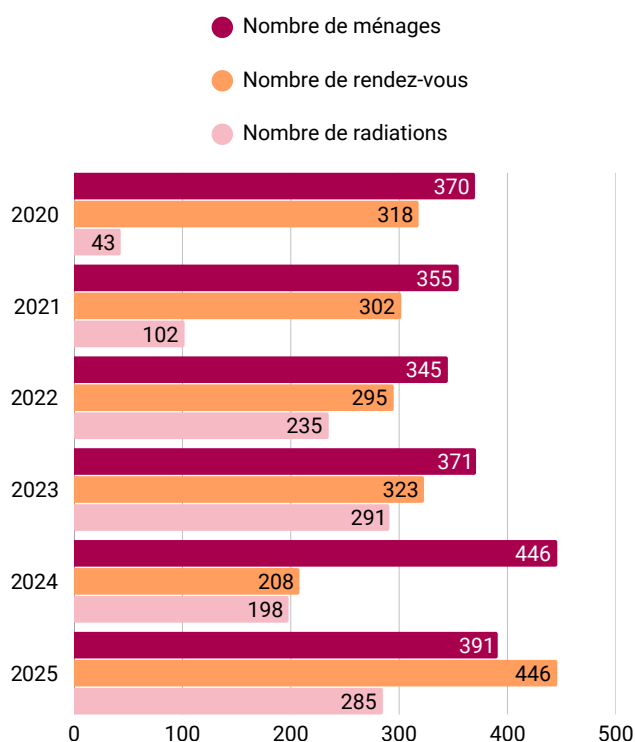
Changement d'outil
métier

DOMIFA

EN 2025

- Hausse des Domiciliations de jeunes majeurs (étrangers et français) depuis l'été 2025 constatée également par les partenaires.
- Egalement pour les personnes venant de Mayotte, Comores et Sahara Occidental.
- Baisse des domiciliations de personnes issues de la communauté des Gens Du Voyage.

Evolution de 2020 à 2025

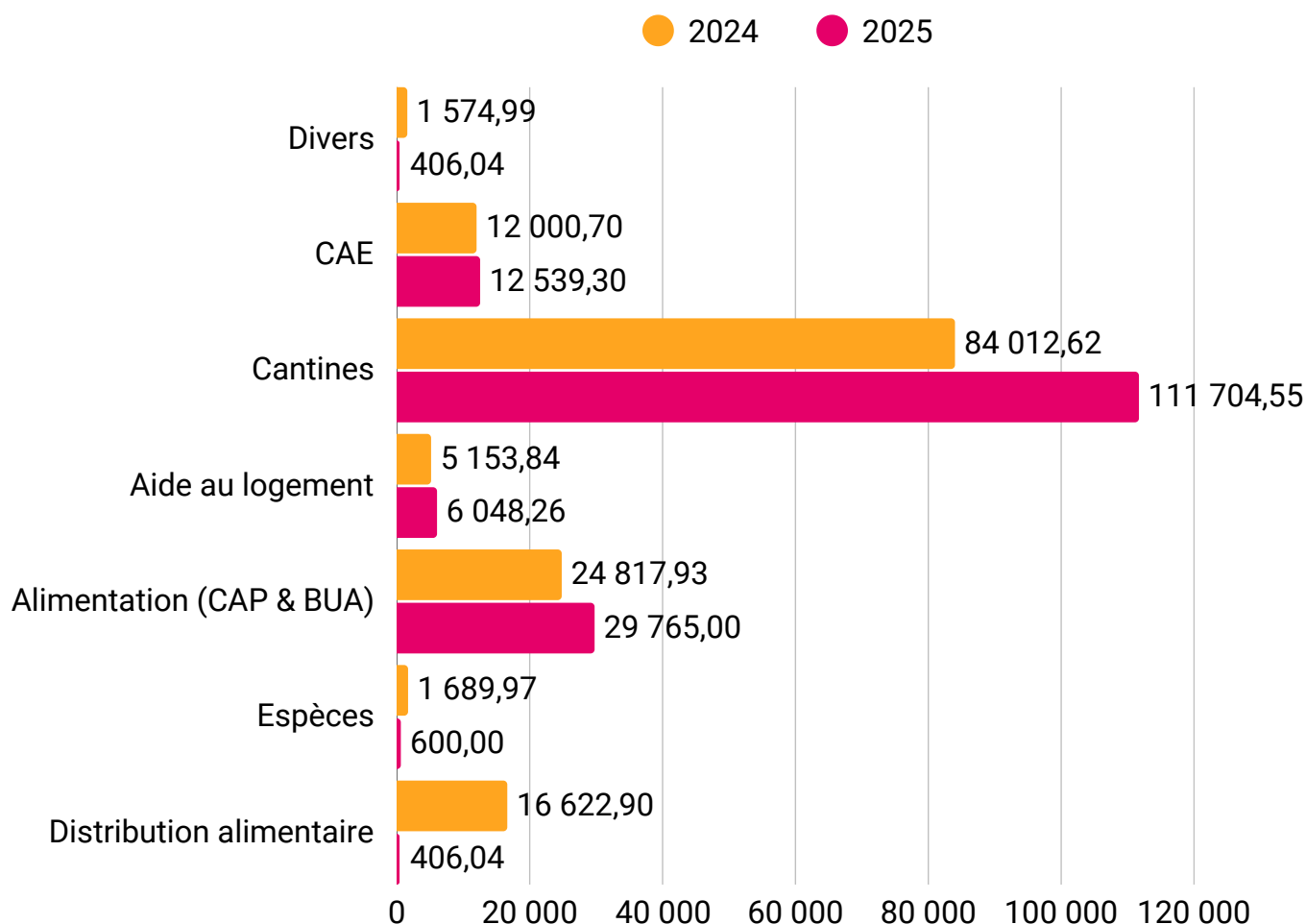


(Article L 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.)

7 - 3 LES AIDES FACULTATIVES

Les aides facultatives accordées par le CCAS, constituent un outil important de soutien aux habitants de la commune de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet, rencontrant des difficultés financières.

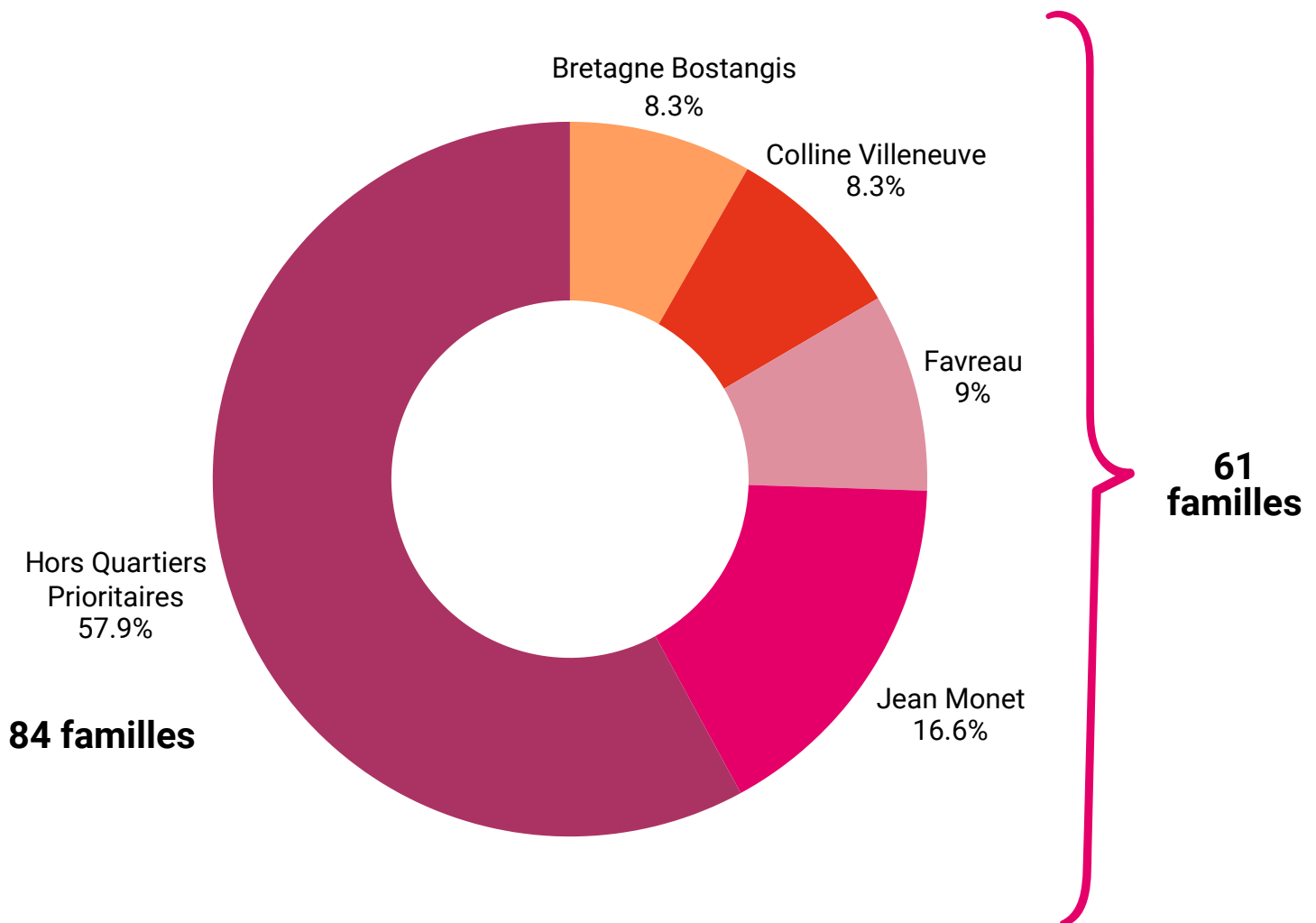
En 2025, le budget dédié à la lutte contre la précarité s'élève à **183 258,47€** dont 89 % (**164 066,29€**) consacrés à l'aide alimentaire. Cette aide se décline à travers plusieurs dispositifs : l'aide au paiement de la restauration scolaire, les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP), la régie d'espèce, les colis alimentaires des "Paniers du Planty" et les Bons d'Urgences Alimentaires (BUA).



	CAE	Cantine	Logement	CAP/BUA	Espèce	Distribution Alimentaire	Divers	Aide à la santé
2020	8 405,60€	38 649,80€	6 550,24€	29 250,00€	1 610,00€	17 283,04€	1 078,97€	- €
2021	8 737,40€	35 560,00€	5 136,97€	14 170,00€	2 710,00€	17 190,36€	157,00€	242,07€
2022	9 013,90€	56 989,00€	5 641,59€	21 080,00€	1 460,00€	18 747,27€	1 494,98€	374,80€
2023	8 737,40€	69 818,68€	4 274,47€	19 095,00€	1 370,00€	17 605,59€	1 194,99€	604,20€
2024	12 276,60€	84 012,62€	5 153,84€	24 817,93€	1 689,97€	16 744,78€	1 574,99€	- €
2025	12 539,30€	111 704,55€	6 048,26€	29 765,00€	600,00€	21 996,74€	406,04€	198,58€

RÉPARTITION DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES FACULTATIVES

	Bretagne Bostangis	Colline Villeneuve	Favreau	Jean Monnet	Autres Quartiers	Total
2020	33	25	26	22	127	233
2021	9	12	18	16	56	111
2022	12	16	17	12	71	128
2023	16	10	17	16	58	117
2024	13	20	20	18	92	163
2025	12	12	13	24	84	145



1 - LES AIDES ALIMENTAIRES

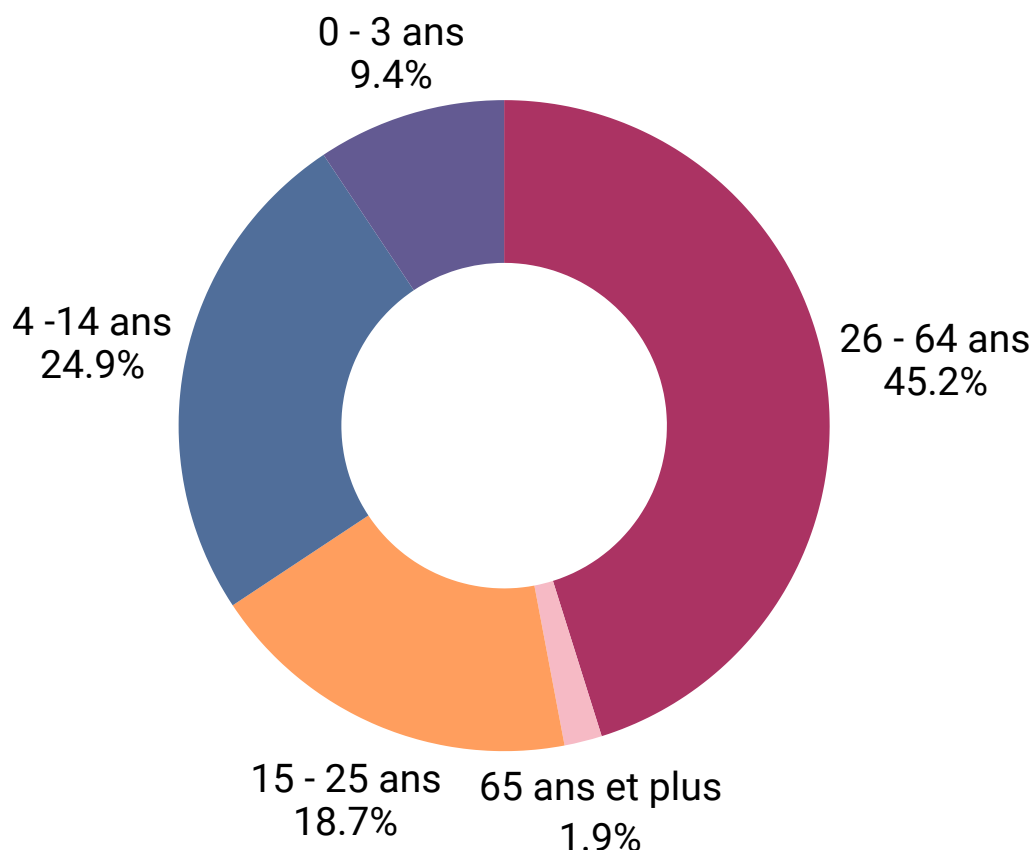
a) Les Paniers du Planty (aide alimentaire sous forme de colis)

Depuis 2011, le CCAS gère, coordonne et organise la distribution alimentaire en partenariat étroit avec la Banque Alimentaire, fournisseur des denrées.

En 2025, **804 ménages** (contre 678 en 2024) soit 1 816 personnes (contre 1 467 en 2024) ont bénéficié des colis alimentaires.

34 % des bénéficiaires de colis **ont moins de 14 ans**.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DES PANIERS DU PLANTY

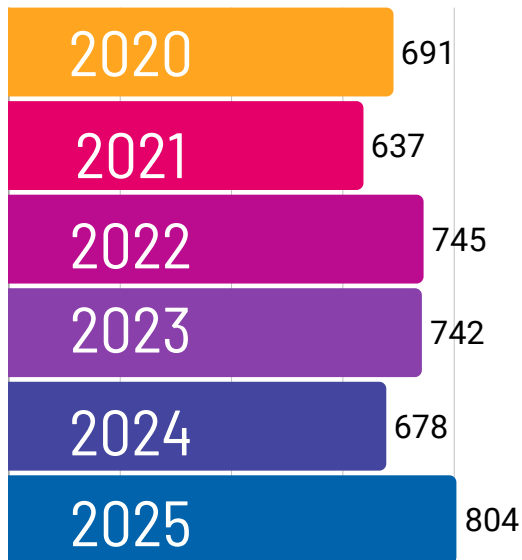


CHIFFRES CLES

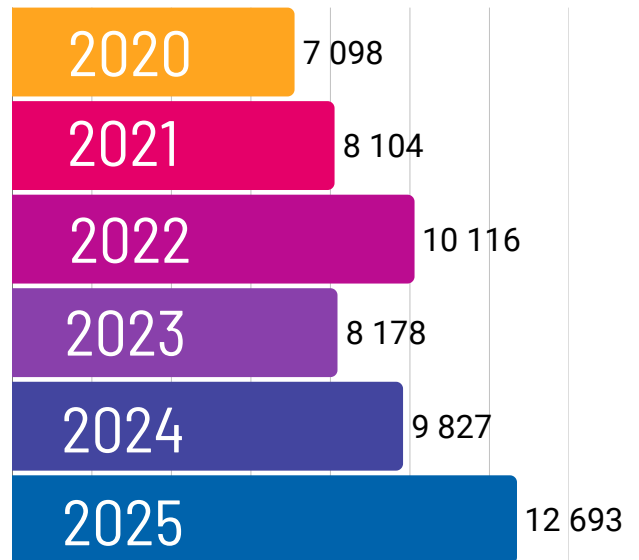
TONNES DE DENREES DISTRIBUEES PAR LE CCAS	99,02
MENAGES BENEFICIAIRES REPRESENTANT 1 816 PERSONNES	804
COLIS DISTRIBUES	12 693
PASSAGES EN REGIE POUR PAIEMENT	1 160

Evolution de 2020 à 2025

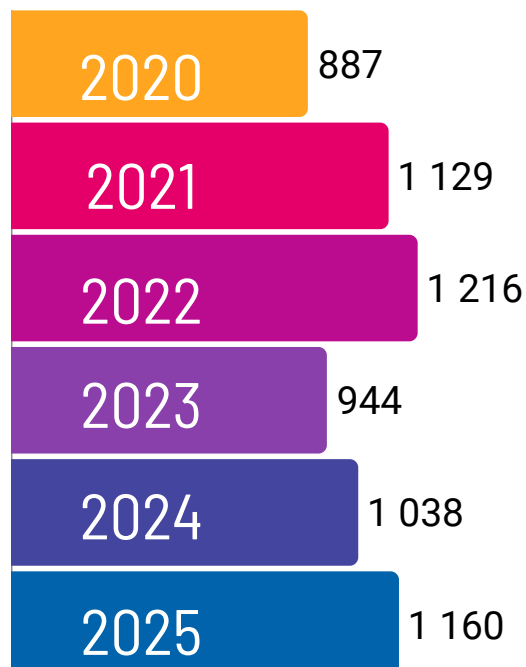
Nombre de foyers inscrits



Nombre de colis délivrés



Nombre de passages en régie



b) Les aides en espèces, Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) et Bons d'Urgence Alimentaire (BUA).

En 2025, elles représentent près de **17%** des aides facultatives allouées par le CCAS (contre 22% en 2024).

En 2025, ont été attribués par la commission de secours :

- o **728** carnets de CAP de 40€ correspondant à **147** dossiers soit **29 120€** (+ 54 carnets par rapport à 2024)
- o **11** dossiers de demande de secours en régie pour 600€ (- 11 dossiers par rapport à 2025)
- o **18** dossiers de demande de BUA pour 645€ (- 3 dossiers)

	NB dossiers accordés	CAP	Espèce	BUA
2020	303	25 910,00€	1 610,00€	3 340,00€
2021	146	10 920,00€	2 710,00€	3 770,00€
2022	165	20 320,00€	1 460,00€	760,00€
2023	151	18 640,00€	1 370,00€	455,00€
2024	197	26 960,00€	1 990,00€	640,00€
2025	176	29 120,00€	600,00€	645,00€

c) Les aides à la cantine

L'aide à la prise en charge des repas de cantine demeure une part importante des aides alimentaires octroyées par le CCAS. En 2025, **458 demandes** soit **246 dossiers** ont été accordées, soit une augmentation de **114 demandes en plus par rapport à 2024, soit +14,67 %**.

Elle est accordée si les familles remplissent 3 critères d'éligibilité :

- être domicilié à Cholet ou le Puy Saint Bonnet, depuis plus de 3 mois,
- être de nationalité française ou étrangère (en situation régulière sur le territoire),
- avoir un Quotient CAF inférieur ou égal à 650.

Cette aide est apportée sous la forme d'un forfait de 80 repas par enfant crédité sur le compte " Mon Espace Famille " de chaque bénéficiaire (forfait réduit selon l'avancé du calendrier scolaire et la date de la demande de l'utilisateur).



458

NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES



90%

DES DEMANDES CONCERNENT LES ECOLES PUBLIQUES

413 DEMANDES PUBLIQUES

45 DEMANDES PRIVEES



32 477

NOMBRE DE REPAS ACCORDES



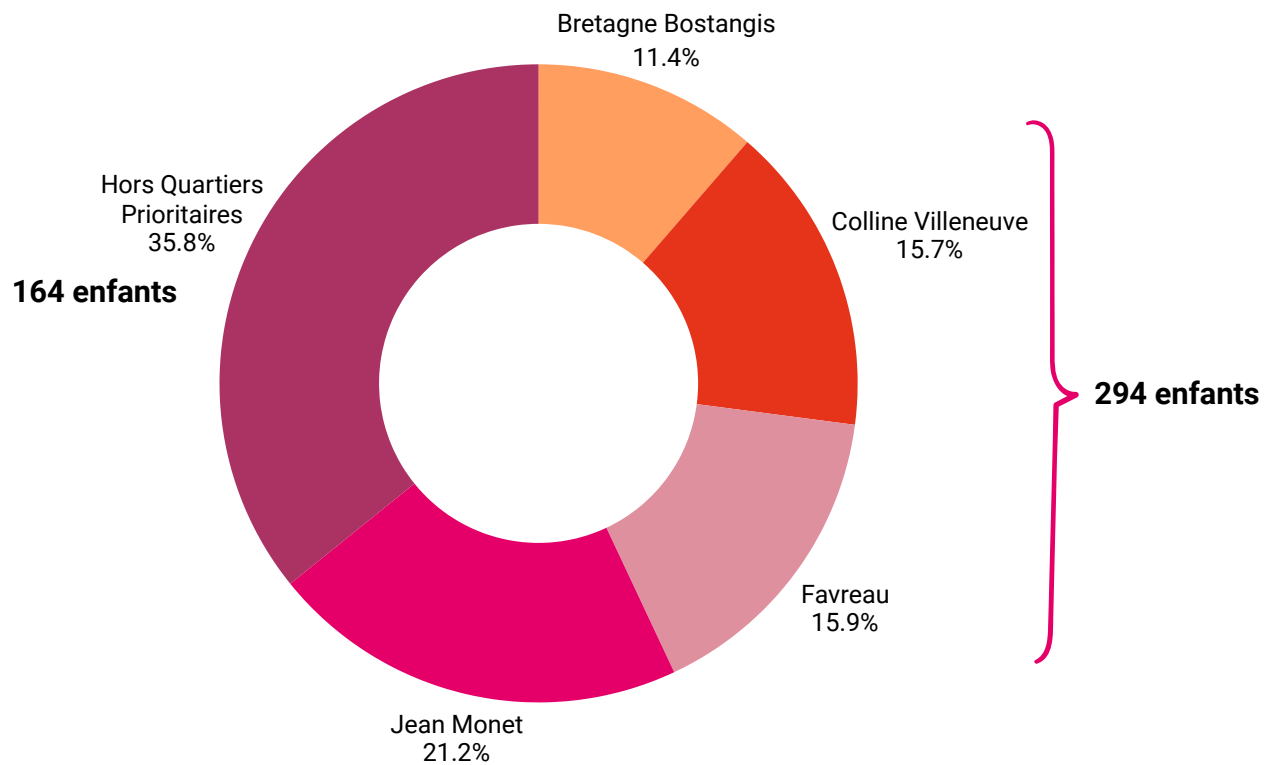
111 704,55

MONTANT DES AIDES ACCORDES

Evolution de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
 NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES	207	183	277	300	344	458
 NOMBRE DE FAMILLES BENEFICIAIRES	145	135	166	150	192	246
 NOMBRE DE REPAS ACCORDES	14 420	13 156	19 800	22 044	24 730	32 477
 MONTANT DES AIDES ACCORDEES	38 649,80	35 560	56 989	69 818,68	84 012,62	111 704,55

RÉPARTITION DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DES AIDES À LA CANTINE

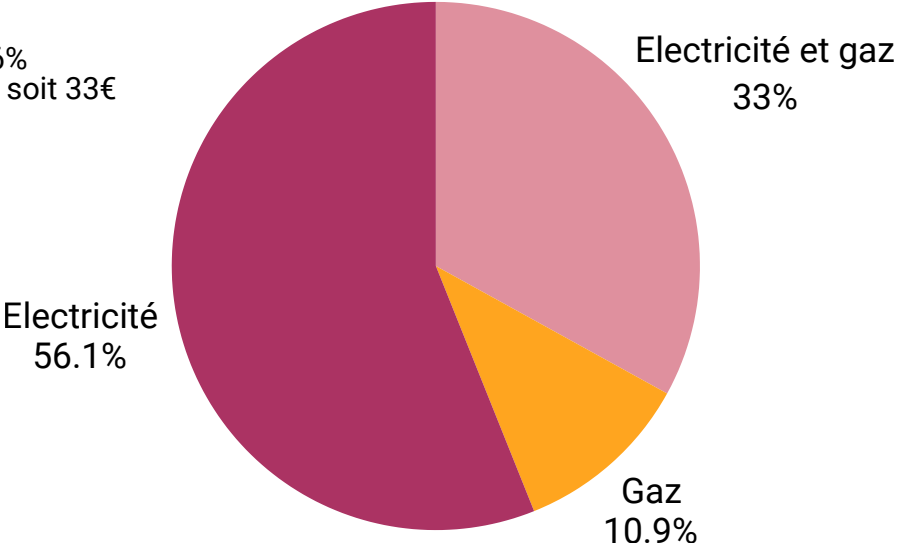


2 - LES AIDES AU LOGEMENT (PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE)

En 2025, la Commission d'attribution a reçu **33 demandes** d'aides pour payer les factures d'énergie liées au logement. 29 ont été accordées, concernant **29 familles** distinctes pour un montant de **6 048.26€**.

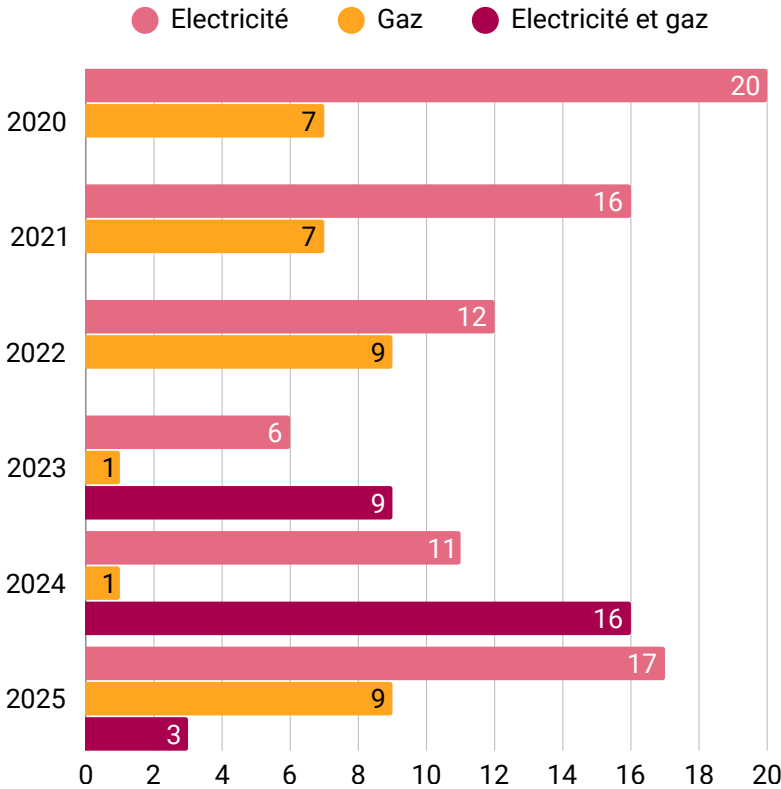
Répartition des demandes

- Electricité : 3391,26 € soit 56%
- Electricité et Gaz : 1997,00 € soit 33%
- Gaz : 660 € soit 11%

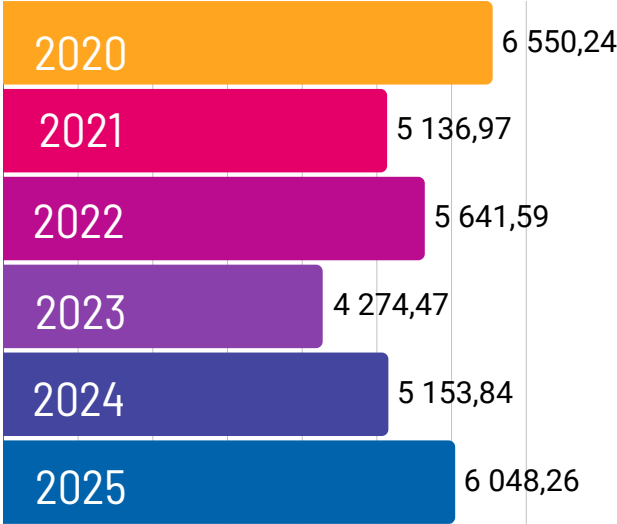


Evolution de 2020 à 2025

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE



ÉVOLUTION DU BUDGET D'AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE



3 - LES AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

Le fournisseur d'eau VEOLIA alloue une dotation au CCAS de Cholet afin de contribuer à la prise en charge des factures d'eau pour ses abonnés en difficultés.

Les demandes sont étudiées dans des conditions analogues à la commission de secours mais sans prise en compte d'un Quotient Familial (QF) CCAS plafond.

En 2025, le CCAS a bénéficié d'une **dotation de 51 577 €**.

22 dossiers ont été instruits contre 29 en 2024. **18 ont fait l'objet d'un accord pour un total de 10 831 €**.

Les demandes sont en baisse malgré une prise en compte de la globalité de la facture (part consommation + part distribution).

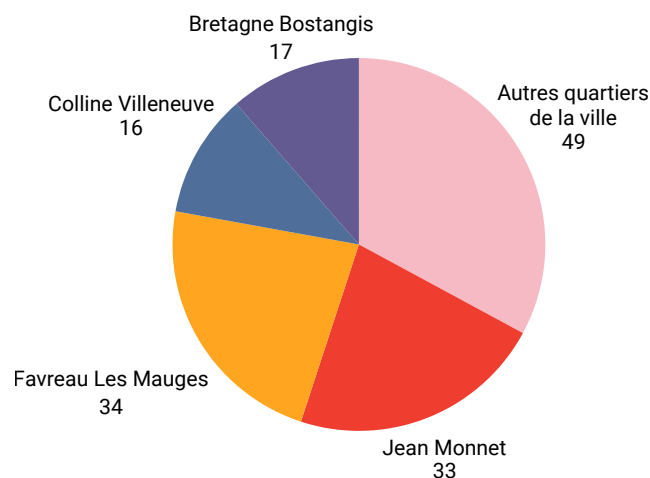
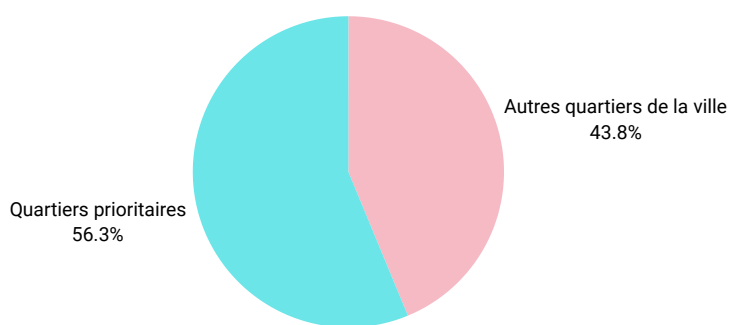
Evolution de 2020 à 2025

	Budget alloué (Dotation)	Budget dépensé	Solde	Nb dossier	Accord	Refus	Homme	Femme
2021	21 090€	440€	20 650€	4	4	0	1	3
2022	28 100€	8 987€	19 113€	52	48	5	11	41
2023	30 770€	10 451,03€	20 318,97€	44	39	4	12	32
2024	61 750€	10 173€	51 577€	29	25	4	9	20
2025	51 577€	10 381€	41 196€	22	18	4	7	15

4 - LES AIDES AUX ACCUEILS DE LOISIRS

En 2025, **217 demandes** ont été accordées pour **119 familles distinctes** pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires.

Sur ces 112 familles, **63 sont issues des quartiers prioritaires** soit 56 % et 49 des autres quartiers de la ville soit 44 %.

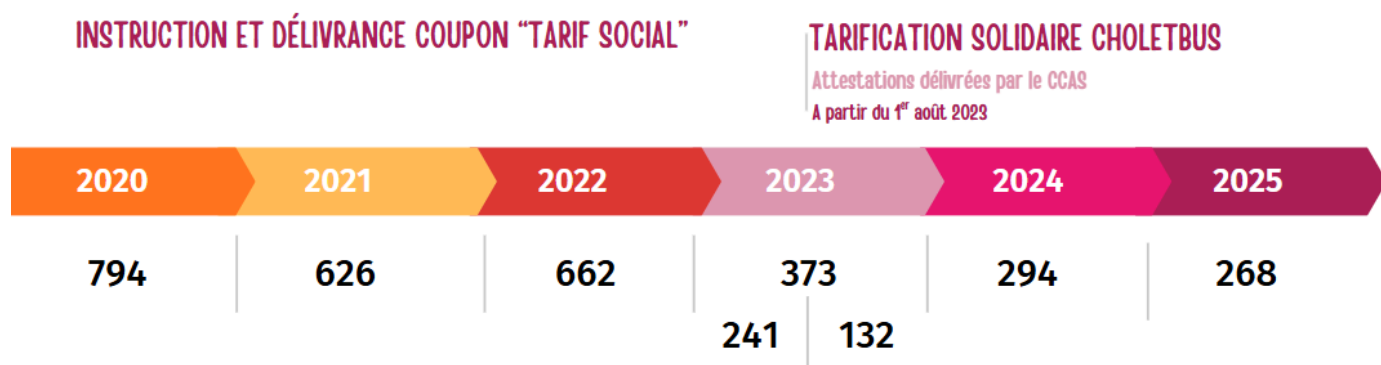


Evolution de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES	152	158	163	158	222	217
NOMBRE DE FAMILLES BENEFICIAIRES	82	88	84	92	129	112
NOMBRE DE FAMILLES ISSUES DES AUTRES QUARTIERS DE LA VILLE	29	38	30	27	36	49
NOMBRE DE FAMILLES ISSUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES	53	50	54	65	93	63
REPARTITION DES FAMILLES ISSUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES BRETAGNE / BOSTANGIS	20%	24%	24%	22%	24%	17%
COLLINE/VILLENEUVE	17%	28%	15%	20%	25%	16%
FAVREAU/LES MAUGES	29%	16%	20	38%	30%	34%
JEAN MONNET	34%	32%	41%	20%	21%	33%
MONTANT DES AIDES ACCORDEES	8 405,60	8 737,40	9 013,90	8 737,40	12 276,60	12 539,30

5 - AIDE AUX TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

En 2025, le service a délivré **268 attestations** permettant ainsi à des choletais n'ayant pas de droits ouverts à la CAF de bénéficier de la tarification solidaire de Choletbus.



6 - ACCÈS À L'HYGIÈNE

En cohérence avec les orientations de la collectivité, le service municipal des Bains-Douches poursuit sa mission d'accueil inconditionnel, d'hygiène et de soutien aux personnes en grande précarité. Cet espace constitue un point d'entrée essentiel du premier accueil social, permettant de repérer les situations fragiles, d'orienter rapidement et de maintenir un lien de confiance avec des publics parfois éloignés des institutions.

Fréquentation 2025 : une hausse notable

L'année 2025 se caractérise par une augmentation de la fréquentation, totalisant 33 passages au sein du service, dont 13 gratuits (accès sur orientation par un travailleur social).

Cette progression témoigne

- d'un recours accru au dispositif par les publics en situation de précarité,
- de l'efficacité du travail partenarial avec les acteurs du territoire,
- et de la montée en visibilité du service au sein du maillage social.

Orientations par les travailleurs sociaux vers les Bains-Douches (avril à décembre 2025)

Pour cette période sont comptabilisées 13 orientations vers le dispositif émanant de trois principaux acteurs sociaux, à savoir,

- MDD Cholet : 2 orientations
- CCAS : 2 orientations
- Maraudes France Horizon : 8 orientations

Ces chiffres illustrent la forte mobilisation des maraudes dans l'accès à l'hygiène, mais également la coordination opérationnelle entre les services sociaux du territoire, dont le SSI.

Enjeux observés en 2025

L'année 2025 met en lumière plusieurs constats :

- une augmentation des besoins d'hygiène de base parmi les publics en errance ou en hébergement instable ;
- la place structurante des maraudes dans l'accompagnement vers un lieu sécurisé et accessible ;
- la nécessité de maintenir un lien renforcé entre SSI, MDD, ALIA, France Horizon, UDAF et acteurs santé afin de garantir une prise en charge globale.



Conclusion

Le service municipal des Bains-Douches confirme en 2025 son rôle de dispositif pivot dans l'accompagnement des personnes en grande précarité. Sa fréquentation en hausse, combinée au dynamisme des orientations partenariales, en fait un outil essentiel du parcours d'accès aux droits et aux services coordonné par le SSI.



8

ACTIONS ET ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

8 - LES INTERVENTIONS SOCIALES

1 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL

a) L'accompagnement social

Depuis 2017, fin de la convention RSA avec le Département, les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent le public cible suivant :

Les personnes seules ou en couple, sans enfant mineur, âgées de plus de 25 ans jusqu'à l'accès au droit à la retraite, à l'exception des bénéficiaires du RSA avec une orientation sociale et des personnes sous mesures de protection (curatelle, tutelle ...)

L'équipe des travailleurs sociaux est composée de **6 professionnelles** :

- 2 conseillères en Économie Sociale et Familiale
- 4 assistantes de service social dont une titulaire du diplôme de conseillère conjugale et familiale

Cela correspond à **5.30** Équivalents Temps Plein (ETP) effectif.

L'accompagnement social individuel constitue une mission centrale du Service Solidarité Insertion. Il permet un suivi personnalisé des personnes en difficulté, grâce à des entretiens sociaux, des visites à domicile, et une coordination étroite avec les acteurs du territoire.

L'analyse de la file active sur six ans, met en évidence une évolution importante des besoins sociaux, ainsi que la charge de travail soutenue des travailleurs sociaux.

CHIFFRES CLES

PERSONNES SUIVIES EN FILE ACTIVE

744

ENTRETIENS PHYSIQUES REALISES

2 776

ENTRETIENS TELEPHONIQUES

2 155

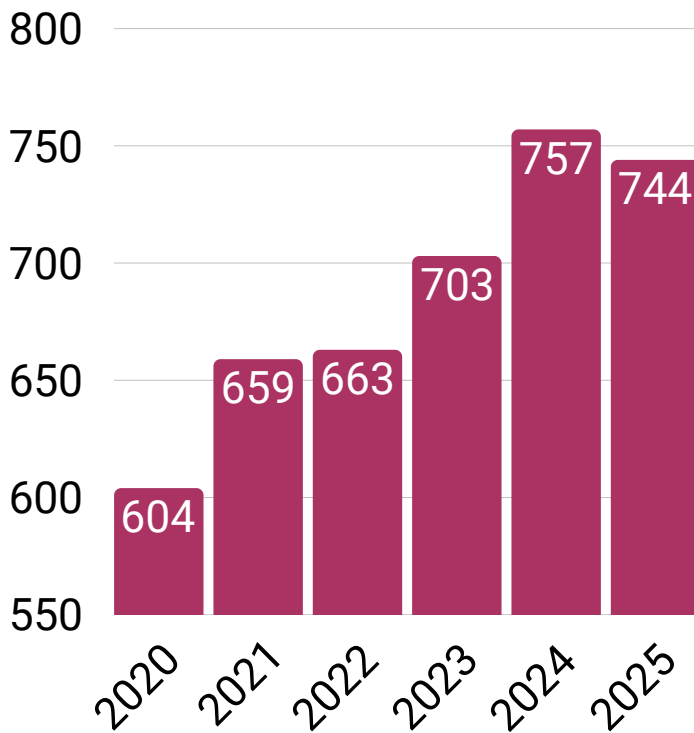
MAILS RECUS

7 762

MAILS ENVOYES

20 212

Evolution de 2020 à 2025 (file active des TS)



FOCUS

La file active moyenne par ETP a bondi de 99 en 2020 à 140 en 2025, montrant ainsi la recrudescence des besoins d'accompagnement sur Cholet

Tendances observées :

- De **2021 à 2024**, la file active progresse régulièrement pour atteindre **un niveau record en 2024** (757 personnes).
- En **2025**, une légère baisse est observable (744 personnes), révélant davantage une stabilisation qu'une diminution réelle de la demande.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte où Cholet bénéficie pourtant d'une dynamique socio-économique globalement favorable. Malgré un tissu économique solide, les travailleurs sociaux observent la persistance, voire l'intensification, de problématiques sociales lourdes.

Problématiques repérées :

L'insécurité résidentielle et l'accès au logement

Une part croissante des accompagnements concerne des personnes sans domicile fixe (SDF) ou hébergées de manière provisoire, révélant les difficultés d'accès au logement et les fragilités économiques d'une partie de la population. Ces situations, souvent marquées par des ruptures de parcours de vie, mettent en lumière des obstacles multiples : précarité financière, insécurité résidentielle, endettement, séparation, troubles psychiques ou absence de solution durable d'hébergement.

La détresse psychologique et les ruptures de soins

La montée des souffrances psychiques fragilise les parcours d'accompagnement : irrégularité des suivis, difficultés à accéder aux soins, délais et découragement.

Ces situations appellent des interventions intensives et renforcent la nécessité d'une veille active pour prévenir les décompensations.

La santé mentale devient un facteur pivot de réussite ou d'échec du parcours social.



La complexité administrative et la fracture numérique

L'ouverture et le maintien des droits (CAF, CPAM, Pôle Emploi, MDPH, hébergement d'urgence) exigent des démarches techniques et répétées. Pour de nombreux usagers, la maîtrise du numérique est insuffisante (identifiants, dossiers en ligne, messageries sécurisées), entraînant retards, pertes de droits et décrochages. Cette fracture numérique accroît la dépendance au service social, multiplie les rendez-vous et allonge les délais de résolution, rendant l'accompagnement chronophage et énergivore.

En 2025, l'activité du Pôle Interventions Sociales illustre cette intensification du travail de terrain. Ainsi, **2 776 entretiens physiques** ont été réalisés, auxquels s'ajoutent **168 visites à domicile** (hors enquêtes liées aux expulsions locatives). Ces chiffres témoignent d'un niveau d'activité très soutenu et confirment l'importance du rôle du Service Solidarité Insertion dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.

Le Service Solidarité Insertion reste un acteur central de l'accompagnement individuel et un relais essentiel pour les habitants confrontés à des difficultés économiques, sociales ou psychologiques. Les données démontrent que les problématiques rencontrées sont ancrées et nécessitent un travail approfondi, coordonné et soutenu dans le temps. Les interventions sociales s'imposent comme un élément indispensable de l'équilibre et de la cohésion sociale du territoire choletais.

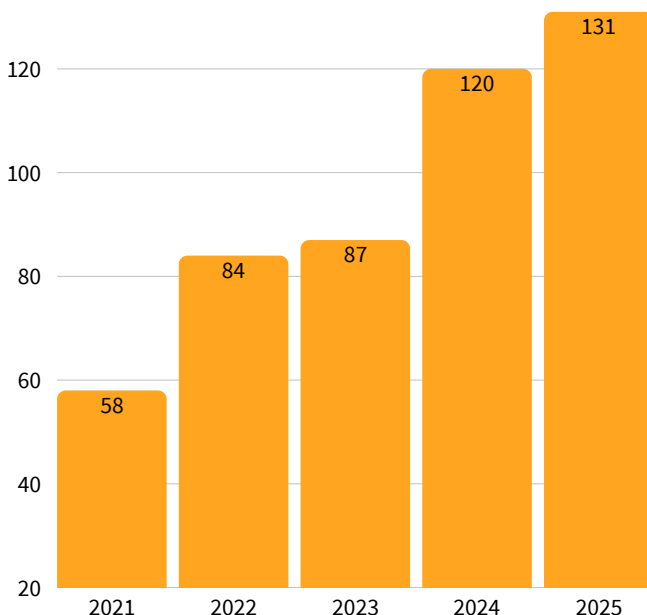
c) La coordination de la gestion de situations complexes

Le Service Solidarité Insertion joue un rôle déterminant dans la prise en charge des situations sociales préoccupantes sur le territoire de Cholet.

À la fois porte d'entrée, instance de coordination et acteur opérationnel, il occupe une place centrale dans la veille sociale locale.

Les données recueillies au cours des dernières années témoignent d'une montée en charge significative de ce rôle et d'une mobilisation renforcée des partenaires institutionnels et associatifs.

Sur les cinq dernières années, le nombre de signalements reçus par le service n'a cessé d'augmenter, reflétant la complexification des situations sociales ainsi qu'une meilleure capacité collective de repérage.



Evolution de 2021 à 2025

+126 % entre 2021 et 2025 : plus qu'un simple **indicateur d'alerte**, cette progression souligne une vigilance accrue des acteurs du territoire et un renforcement du rôle du CCAS comme référent fiable pour la gestion des vulnérabilités.

Le Service Solidarité Insertion est aujourd'hui identifié comme la porte d'entrée privilégiée dès lors qu'une situation sociale suscite une inquiétude sur le territoire de Cholet. Les signalements qui lui parviennent émanent d'une grande diversité d'acteurs – Maison du Département, Police Municipale, pompiers, Centre Hospitalier, associations telles que France Horizon, Emmaüs ou le Secours Catholique, bailleurs sociaux, ALIA, mais aussi les élus, habitants et riverains sensibilisés... Cette variété de sources témoigne de la confiance accordée au service et de son **ancrage dans le paysage local de veille sociale**.

La **pluralité des signalements** reflète la **diversité des vulnérabilités** présentes sur le territoire : personnes sans solution d'hébergement, en souffrance psychique, personnes âgées ou sous mesure de protection, publics en grande fragilité sociale ou encore situations de violences conjugales. **Cette hétérogénéité des situations exige une capacité d'adaptation permanente**.

La mission du Service Solidarité Insertion s'articule autour d'une **coordination active**, mobilisée au quotidien pour assurer un traitement rapide, adapté et cohérent des situations.

Les actions menées incluent :

- échanges quotidiens avec les maraudes (France Horizon, Emmaüs -Secours Catholique),
- articulation avec les dispositifs d'hébergement et de mise à l'abri,
- coordination des partenaires pour garantir la fluidité de l'information,
- mobilisation des ressources et réseaux adaptés à chaque situation,
- veille continue sur l'évolution des situations repérées.

Cette dynamique opérationnelle permet de **renforcer la qualité de l'accompagnement proposé** et d'assurer une vigilance territoriale accrue, au service des personnes les plus vulnérables.

La montée en charge des signalements, la diversité des partenaires mobilisés et la confiance accordée par les habitants confirment le Service Solidarité Insertion du CCAS comme :

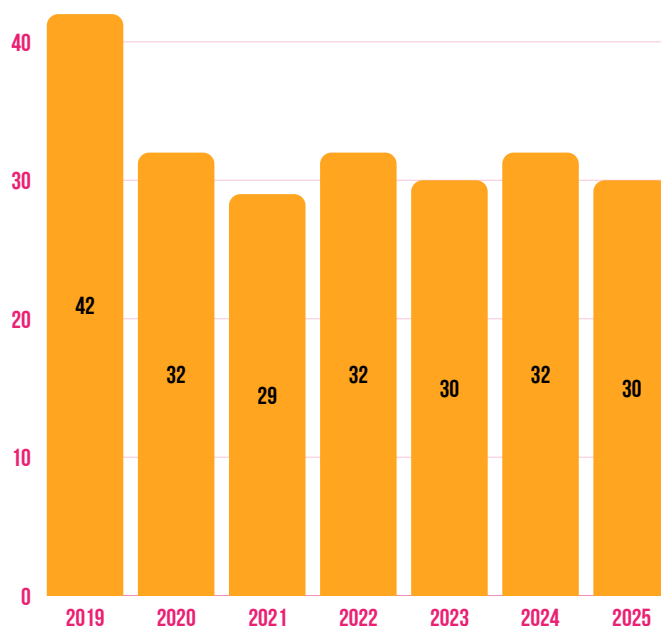
- **acteur central de la veille sociale**,
- référent incontournable pour les situations préoccupantes,
- pivot stratégique dans le traitement des vulnérabilités,
- structure réactive, fiable et reconnue dans le paysage social choletais.
- Face à l'augmentation continue des situations préoccupantes, le Service Solidarité Insertion démontre une capacité forte d'adaptation, de coordination et de mobilisation collective. Sa position centrale dans la veille sociale constitue un atout majeur pour **garantir une réponse efficace, structurée et humaine en faveur des publics les plus vulnérables**.

d) La coordination sociale aux Paniers du Planty

1. Évolution du bénévolat (2019–2025)

Les Paniers du Planty ont maintenu une force bénévole stable et engagée, malgré les crises successives (COVID, arrivée de familles ukrainiennes, contraintes logistiques).

NOMBRE DE BÉNÉVOLES ACTIFS



Tendances

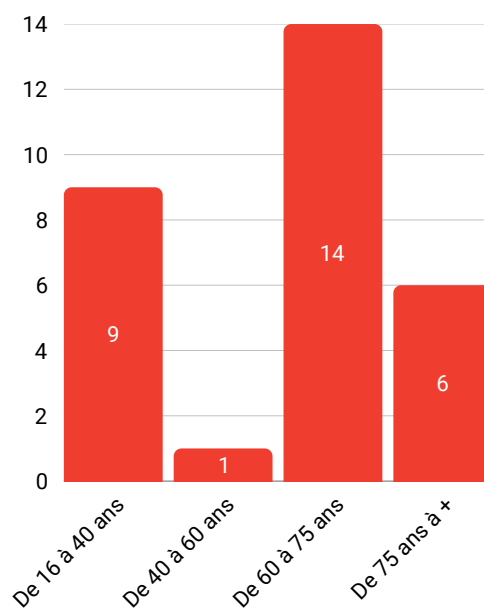
- Une moyenne de 31 bénévoles par an
- Une montée progressive des jeunes en SNU, stagiaires, renforts scolaires
- Une forte résilience et adaptabilité

Le bénévolat aux Paniers du Planty représente un volume de **3396 heures**.

Les bénévoles actifs aux Paniers du Planty étaient au nombre de **30 personnes distinctes** en 2025, auquel s'ajoutent **10 stagiaires et jeunes** en découverte pendant les congés scolaires, **3 en Service National Universel (SNU)** : Lou Ann TRIBET, Clémence DINDAULT et Clément CHEVALIER.

Le profil de l'équipe de bénévoles

- 18 femmes et 12 hommes
- âgés entre 16 et 80 ans, soit une **moyenne de 55 ans**
- répartis de 16 à 40 ans : 9
de 40 à 60 ans : 1
de 60 à 75 ans : 14
de 75 et + : 6
- 19 personnes sont retraitées, 4 sont salariées, 2 demandeurs d'emploi, 1 en arrêt longue maladie et 4 étudiants ou lycéens.



Répartition par âge des bénévoles des Paniers du Planty

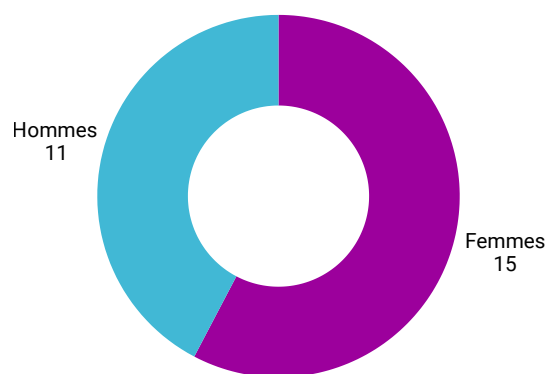
Profil des bénévoles des Paniers du Planty :

- 57,7 % de femmes et 42,3 % d'hommes
- Une moyenne d'âge de 55 ans

Profil type d'un bénévole des Paniers du Planty en 2025

Identique aux années précédentes :

Une femme âgée de 67 ans, retraitée



2. Repères clés par période

2019–2020 : structuration et gestion de crise

- Formalisation du bénévolat (charte)
- Réorganisation profonde lors de la pandémie : drive, protocoles, suppression temporaire de l'espace café et des permanences sociales

2021–2022 : ajustements et accueils exceptionnels

- Introduction de nouveaux quotients modifiant les droits mensuels
- Aide d'urgence et dispositif spécifique pour les familles ukrainiennes (28 foyers/40 personnes)
- 12 bénévoles ukrainiens intégrés temporairement
- Ajout d'une distribution mensuelle supplémentaire

2023–2024 : stabilisation et modernisation

- Pérennisation des partenariats CADA et actions de réduction des déchets
- Réaménagement du circuit suite à la panne des chambres froides
- Convention Dons Solidaires → ajout des produits d'hygiène (dont couches)

2025 : réflexion de fond et ajustements alimentaires

- Travail interservices pour future rénovation du bâtiment (plans et devis)
- Révision du dispositif interne (organisation, supports, coordination)
- Baisse importante du poids des colis : 12 kg → 4 kg (jan. 2024–jan. 2025)
- Enquête auprès des bénévoles et bénéficiaires

3. Synthèse générale (2019–2025)

Points forts

- Une équipe bénévole stable et fidèle
- Capacité d'adaptation exceptionnelle (COVID, accueil Ukraine, crises techniques)
- Qualité des partenariats : Banque Alimentaire, CADA, AFPA, Dons Solidaires
- Intégration progressive des jeunes (SNU, stages)

Points de vigilance

- Baisse notable du poids des colis en 2025 → risque de glissement vers un colis insuffisant
- Manque de protéines et de produits laitiers
- Besoin d'un rééquilibrage alimentaire et d'un dialogue renforcé avec la Banque Alimentaire

Points d'avenir

- Rénovation du bâtiment : enjeu majeur pour 2026
- Refonte du règlement intérieur et du dispositif
- Poursuite du travail sur le "colis type" afin d'assurer une meilleure qualité nutritionnelle

FOCUS

ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES BÉNÉVOLES ET DES BÉNÉFICIAIRES,
PREMIÈRE D'UNE REFLEXION DÉPARTEMENTALE

RETOURS DES SOUHAITS 51 QUESTIONNAIRES


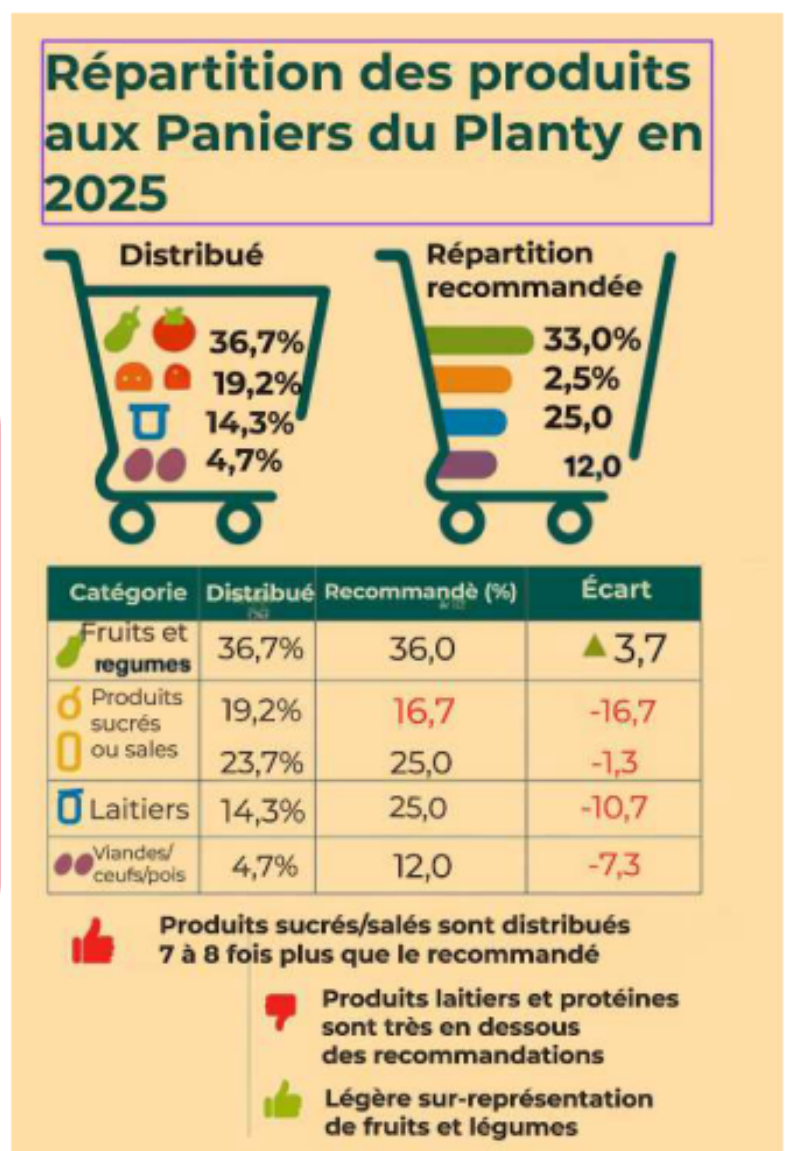
		Recensement questionnaire				
		Produits laitiers	Protéine	Fruits et légumes	Féculeux	Epicerie
Aliments						
Nombres de questionnaire		46	41	47	41	31
Pourcentage		90%	80%	92%	80%	60%



TABLEAU DES CLASSES DE PRODUITS CONTENUS DANS LES COLIS EN 2025



Ces résultats d'enquête ont été partagés avec notre fournisseur principal de denrées, la Banque Alimentaire.

En juin 2025, notre partenaire a donc lancé une réflexion plus globale et générale sur les besoins en catégorie de produits pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire du Département ce, lors d'une réunion avec d'autres associations et CCAS du territoire.

Sources : Statistiques issues du logiciel TICADI (Banque Alimentaire)

e) L'Action Educative Budgétaire (AEB)

L'action éducative budgétaire est mis en place depuis 2018, elle a pour **objectif d'accompagner et de soutenir les usagers** du service Solidarité Insertion qui rencontrent **des difficultés dans la gestion de leur budget**. Ils peuvent être orientés par les travailleurs sociaux du service ou par des partenaires dans le cadre de leur accompagnement ou par le biais de certaines commissions (CCAS ou CSL). Certains usagers peuvent également en faire eux-même la demande.

Estelle JEANSON, Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) accompagne alors ces personnes afin qu'elles retrouvent à terme **une autonomie dans la gestion de leur budget**.

Les difficultés budgétaires sont souvent la cause ou le symptôme d'autres difficultés. Le budget est donc utilisé comme **porte d'entrée pour accompagner les personnes dans leur globalité**, en résolvant avec elles toutes les problématiques (emploi, santé, logement...) qui mettent en péril l'équilibre financier.

Chacun est acteur, la CESF recherche avec les personnes des solutions adaptées, tout en leur apportant une aide à la décision. La CESF les informe et les conseille pour leur permettre de faire des choix budgétaires en fonction de leurs capacités et de leurs projets.

L'accompagnement s'effectue au rythme de la personne, et toujours avec l'adhésion de la famille. La CESF intervient sous forme d'**entretiens individuels**.

Un **plan d'action** est construit et défini dans un contrat d'engagement, co-signé par la CESF et la personne suivie. Y sont notés le projet de l'utilisateur, les objectifs à atteindre, la fréquence des rencontres et la durée d'intervention qui peut varier de quelques mois à 2 ans maximum.

A chaque fin de contrat, un bilan intermédiaire est réalisé, afin de faire le point sur l'évolution de la situation, réajuster et/ou refixer d'autres objectifs, renouveler ou non le contrat.

En 2025, **7 personnes ont bénéficié de l'AEB** et les mesures se poursuivent en 2026.

2 - LES ACTIONS PARTENARIALES

Le Service Solidarité Insertion à travers ses 7 intervenants sociaux et son chef de service est présent dans de nombreuses actions partenariales.

a) Les groupes de travail

Le service participe activement à une dizaine de groupes de travail locaux parmi lesquels :

LE GROUPE "LOGEMENT"

Le groupe de travail « Logement » existe depuis plusieurs années et vise à développer une **culture commune entre les acteurs du territoire**. Il favorise l'interconnaissance et permet de réunir l'ensemble des professionnels intervenant sur les problématiques liées au logement.

Au-delà du partage d'informations sur des thématiques spécifiques, chaque rencontre constitue également un espace d'échanges sur les actualités et les préoccupations des partenaires présents.

En 2025, le Service Solidarité Insertion représenté par un travailleur social a participé aux deux rencontres annuelles réunissant les acteurs du logement du territoire choletais :

Sèvre Loire Habitat, Logi-Ouest, Meldomys locatif, Habitat Jeunes du Choletais, les Toits du Cœur, l'Association Ligérienne en Addictologie (ALIA), la Maison Du Département du choletais (MDD), France Horizon, la résidence sociale Adoma, le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), Cité Caritas, Monsieur Vincent/CHRS Pelletier (ex. Bon Pasteur), les Apprentis d'Auteuil, la Mission Locale, Afodil, ainsi que diverses structures d'insertion (Fil d'Ariane, l'Éclaircie, la Régie de Quartier Actif, Ménage Service).

Les temps forts de l'année

Première rencontre :

- Présentation de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), nouveau dispositif porté par Cité Caritas – La Gauthrèche.
- Présentation également du programme AGIR, dédié à l'accompagnement des personnes bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

Deuxième rencontre :

- France Horizon a présenté le nouveau site d'hébergement d'urgence ouvert en 2025 sur le site de l'AFPA. Ce centre accueille 78 personnes, majoritairement des femmes seules ou des femmes avec enfants. Les orientations se font via le 115 ou directement par le Conseil Départemental.

La mobilisation des partenaires demeure très forte

À ce jour, **24 structures du Choletais** participent au groupe Logement, faisant de cet espace un lieu particulièrement riche en échanges, en collaborations et en partage d'informations.

LE GROUPE "SOUFFRANCE PSYCHIQUE"

Comme indiqué dans les précédents rapports d'activité, le Groupe de travail " souffrance sociale et psychologique " existe depuis plusieurs années et a pour objectif de **favoriser le lien et la connaissance des acteurs du choletais accueillant un public en souffrance sociale et psychologique**. Le groupe se réunit chaque trimestre de l'année. Outre la présentation de structures, de dispositifs ou l'apport de connaissances sur des thématiques ou des échanges autour d'expériences, chaque réunion est aussi l'occasion de faire le point sur les actualités des partenaires présents autour de la table.

Participent aux réunions en fonction de leurs disponibilités le Centre Hospitalier, la Polyclinique du Parc, la Maison Du Département du choletais (MDD), le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Soleil, la Mission Locale, France Horizon, l'Éclaircie, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), la résidence Habitat Jeunes du Choletais, la Gautrèche, l'ADAPEI 49, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la résidence l'ENVOL, la résidence Adoma, La Maison Des Adolescents (MDA), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) / Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Agglomération du Choletais.

En 2025, le groupe de travail s'est donc réuni 4 fois

La première rencontre de l'année a vu la présentation des 2 établissements médico-sociaux gérés par ALIA : le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD).

La seconde réunion a porté dans un premier temps sur la **mise en commun des constats des partenaires sur les difficultés en santé mentale des publics accompagnés** ainsi que les actualités du territoire et de chacun.

La troisième réunion de l'année a eu pour convocation un échange entre partenaires sur les **tensions persistantes et les réorganisations en cours en santé mentale**, ainsi que sur les thématiques d'hébergement et d'accompagnement médico-social, les tensions sur les délais de prise en charge par la Mission Locale, la fragilisation des relais en matière de protection juridique, les difficultés d'accès aux soins en terminant par les informations sur les évènements à venir en fin d'année.

La quatrième et dernière réunion s'est tenue dans le Centre Ambulatoire de Psychiatrie (CAP) pour la présentation de leurs différents services : hôpital de jour, centre médico-psychologique, l'unité d'insertion par le travail, l'équipe mobile de réhabilitation psychosociale Réh@gir...

Chaque rencontre est l'occasion d'apprentissage de nouvelles connaissances et de partage des pratiques.

Evolution sur les 6 dernières années

A 2 exceptions, le groupe s'est réuni chaque trimestre durant ces 6 années avec toujours de nombreux professionnels autour de la table venant du social, du médical, du logement ou de l'hébergement... pour partager des connaissances et expériences et s'informer sur les dispositifs existant sur le territoire.

LE RÉSEAU "VIOLENCES CONJUGALES"

LE GROUPE "CARREFOUR SANTÉ"

LE GROUPE "SANTÉ MENTALE ET LOGEMENT"

LE GROUPE "COLLECTIF SANTÉ CHOLETAIS"

LE GROUPE "ACCÈS AUX DROITS DANS UN CONTEXTE NUMÉRIQUE"

LE GROUPE "SPORT - SANTÉ - NUTRITION"

LE GROUPE "PRÉVENTION SUICIDE"

LE RÉSEAU "ADDICTOLOGIE"

LE GROUPE DES TECHNICIENS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS DE MAINE-ET-LOIRE (UDCCAS 49)

Le CCAS de Cholet adhère depuis plusieurs années à l'Union Départementale des CCAS du Maine-et-Loire. Ainsi, en tant qu'adhérent les techniciens du Service Solidarité Insertion participent aux réflexions et échanges de pratiques en lien avec les réglementations en vigueur et leurs évolutions.

En 2025, les travaux du groupe départemental ont porté sur différents sujets communs et notamment sur les Elections de Domicile dans le cadre de la revisite du Schéma Départemental de la Domiciliation Postale. Le réseau peut être sollicité à tout moment pour des retours d'expérience dans l'objectif de mise en expérimentation de projets sociaux. L'année 2025 a aussi été propice à des formations communes notamment relative à la préparation de la nouvelle mandature communale 2026 et l'installation des Conseils d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Ces groupes mobilisent un à deux professionnels du service, à raison de 3 à 6 réunions de 2h30 par an, auxquelles s'ajoutent des temps de préparation et des temps forts.

b) Les commissions - Instances locales

Le Service Solidarité Insertion participe activement aux instances suivantes au travers de la présence d'un professionnel, du Chef de Service ou de l'élue.

- La Commission Sociale Logement (CSL) :

La Commission Sociale Logement a pour mission d'**examiner les demandes d'Accompagnement Social Lié au Logement** (ASLL). Ces accompagnements visent à soutenir les ménages dans une démarche d'autonomie, que ce soit lors de l'**accès à un logement ou pour en assurer le maintien**. Lors de chaque séance, les travailleurs sociaux sont invités à présenter la situation des personnes concernées afin que les membres de la commission puissent statuer sur chaque demande.

À Cholet, la commission est composée :

- d'une responsable de la Maison Du Département, qui en assure la présidence
- d'une représentante du CCAS, coordonnatrice du pôle Interventions Sociales
- d'un représentant des bailleurs sociaux (Sèvre Loire Habitat)
- d'un travailleur social de la Maison Du Département
- d'une assistante administrative

En 2025, le Service Solidarité Insertion du CCAS a participé aux **12 Commissions Sociales Logement** organisées par le Département. Cette instance se réunit une fois par mois, pour une durée d'environ 3 heures par séance.

Au total, **19 nouvelles mesures d'ASLL** ont été sollicitées par les travailleurs sociaux en 2025. Il s'agit d'interventions spécifiques, limitées dans le temps et conditionnées à l'adhésion des ménages accompagnés. La durée initiale de l'accompagnement est de 5 mois. Toutefois, 14 personnes suivies par le CCAS ont nécessité un renouvellement de leur ASLL, en raison de la complexité de leur situation.

- La commission partenariale du PLIE

La commission partenariale du PLIE s'est réunie 11 fois en 2025, soit une fois par mois à l'exception du mois d'août. Lors de ces commissions, les situations des demandeurs d'emploi qui entrent ou sortent du dispositif y sont présentées.

Différents acteurs du choletais se retrouvent autour de la table pour évoquer ces situations :

France Travail, la Mission Locale, le Conseil Départementale, le Service Emploi du Choletais et le CCAS.

En 2025, **210 personnes ont pu être vues** dont 138 actuellement accompagnées, **44 sorties positives** (emploi de plus de 6 mois ou formation) et 28 sorties autres (déménagement, problèmes de santé, non adhésion à l'accompagnement...).

- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) :

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) a pour objectif d'intervenir le plus en amont possible dans la procédure d'expulsion et d'agir auprès d'un nombre croissant de ménages. Elle examine les situations des personnes en impayé de loyer résidant à Cholet, ce qui justifie la participation du CCAS à cette instance.

En Maine-et-Loire, le Diagnostic Social et Financier (DSF) peut être sollicité à trois étapes de la procédure contentieuse :

- lors de l'assignation en résiliation de bail,
- lors du commandement de quitter les lieux,
- lors de la demande de concours de la force publique.

En 2025, le Service Solidarité Insertion a participé à cinq CCAPEX ainsi qu'à quatre Commissions Réquisition de la Force Publique (CRFP), au cours desquelles sont examinées les situations d'expulsion locative les plus complexes.

Les travailleurs sociaux du CCAS mènent des actions "d'aller vers" auprès des locataires en situation d'impayés, dans une démarche de prévention des expulsions qu'ils soient préalablement accompagnés par le service ou qu'il s'agisse de ménages inconnus jusqu'alors. À chaque étape nécessitant un diagnostic social et financier, une prise de contact par téléphone permet de mobiliser le ménage sur les enjeux liés à la situation locative complexe et de convenir avec lui d'un rendez-vous pour lequel il confirme sa disponibilité. Les appels téléphoniques sortant sont de véritables leviers pour sensibiliser le ménage et lui exposer l'intérêt de rencontrer un travailleur social pour l'accompagner et élaborer un plan d'action à la procédure d'expulsion à laquelle il est soumis. En l'absence de réponse, et de présence au rendez-vous, le travailleur social réalise une **visite au domicile**.

Cette procédure vise à rencontrer les ménages le plus tôt possible, afin d'éviter la poursuite de la procédure d'expulsion. Les entretiens avec les travailleurs sociaux ont pour objectifs :

- de rappeler l'obligation de paiement du loyer,
- d'expliquer la procédure d'expulsion,
- d'encourager la reprise de contact avec le bailleur et d'engager une médiation,
- de proposer un accompagnement social et d'identifier des solutions adaptées.

Sur **118 rendez-vous proposés** dans le cadre de la prévention des expulsions, 53 personnes (44,9%) se sont présentées, ne nécessitant pas de visite à domicile.

Pour les 65 non-venues, une visite au domicile du locataire (VAD) a été réalisée :

- 23 personnes (35,4%) ont pu être rencontrées grâce à la VAD.
- 42 personnes (64,6%) n'ont pas pu être rencontrées malgré la démarche.

Grâce à l'action d'aller-vers (VAD), la proportion de personnes réellement rencontrées passe de 44,9% à 64,4%, soit une augmentation relative de 43%. Autrement dit, l'aller-vers permet de rencontrer presque une personne supplémentaire sur deux par rapport aux seuls rendez-vous.

Depuis deux ans, on constate une hausse du nombre de personnes rencontrées dans le cadre de la prévention des expulsions locatives : **76 personnes en 2025, contre 63 personnes en 2024 et 48 personnes en 2023**. Cette augmentation peut être attribuée à l'amélioration des modalités de contact : SMS, courriels et appels téléphoniques permettent d'atteindre plus facilement les personnes en difficulté, notamment celles qui ne se déplaceraient pas spontanément. Une fois le contact établi, l'engagement du ménage est favorisé et le non-recours aux dispositifs d'aide est réduit.

**- La Commission d'Attribution des Logements de Sèvre Loire Habitat (SLH) :
(Présidée par Laurence TEXEREAU)**

1 commission par semaine (sauf en août) soit 48 demi-journées de 2h30 en moyenne.

- La Cellule d'Analyse croisée des situations psychosociales complexes :

En 2025, la cellule d'analyse croisée des situations psychosociales complexes du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) a poursuivi son rôle d'appui aux professionnels du territoire. Huit réunions ont été organisées, chacune d'une durée d'1h15, réunissant systématiquement les partenaires permanents pour l'étude de situations individuelles nécessitant une approche coordonnée.

Au total, **12 situations** ont été présentées au cours de l'année 2025 (dont certaines séances ont permis d'aborder deux situations successives).

Objectifs de cette instance partenariale

La cellule vise à :

- offrir un espace sécurisé de présentation et d'analyse des situations complexes ;
- faciliter la construction d'un plan d'actions partagé et coordonné ;
- renforcer le lien interinstitutionnel entre acteurs du social, du médico-social, de la santé et du logement ;
- **soutenir les professionnels dans les prises en charge qui dépassent les réponses habituelles.**

8 membres permanents composent l'instance. Les réunions mobilisent systématiquement les représentants suivants :

- Centre Hospitalier de Cholet – Secteur de psychiatrie / CMP
- Maison du Département du Choletais
- CCAS de Cholet – Service Solidarité Insertion
- UDAF 49 – Antenne de Cholet
- France Horizon – Abri des Cordeliers
- ALIA – Association Ligérienne d'Addictologie
- Coordinatrice du CLSM
- Le requérant et, si nécessaire, des invités selon la situation

- La Commission de Veille Sociale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :

Les Commissions de Veille Sociale s'inscrivent dans le cadre d'une lettre de mission adressée en 2020 aux SIAO 49 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS). Cette lettre demandait explicitement la mise en place, dans chaque arrondissement, d'une coordination dédiée aux acteurs de la veille sociale.

La coordination de la veille sociale constitue un dispositif partenarial dont **les missions principales** sont les suivantes :

- Suivre le parcours de toutes les personnes en demande d'hébergement, qu'il s'agisse d'urgence ou non, et présentant une situation préoccupante (santé, vulnérabilité, isolement...).
- Garantir l'accès à une évaluation et à un accompagnement vers l'hébergement ou vers tout autre type de solution adaptée.
- Rendre visibles les situations complexes ou enkystées, notamment celles concernant des personnes installées dans la rue ou en urgence chronique.
- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action individualisé, via la mobilisation coordonnée des partenaires.

Bilan de participation en 2025

En 2025, le Service Solidarité Insertion a participé aux **sept Commissions** de Veille Sociale organisées avec les principaux acteurs du territoire, parmi lesquels :

- les équipes de maraudes de France Horizon, du Secours Catholique et d'Emmaüs,
- l'association Monsieur Vincent,
- Cité Caritas,
- le Centre Hospitalier- Centre Médico Psychologique et la PASS
- l'association ALIA,
- la Maison du Département,
- le SIAO et les écoutants du 115.

Ces rencontres partenariales jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans domicile fixe. Elles constituent un levier essentiel pour faciliter leur accès à l'hébergement ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement social et médico-social.

La participation active du Service Solidarité Insertion à ces instances traduit une mobilisation continue et un **engagement collectif fort**. Elle permet d'assurer une intervention plus coordonnée, plus réactive et plus humaine auprès des personnes en situation de grande précarité sur le territoire.

c) La Maison des Adolescents (Mda)

La Maison des Adolescents 49, antenne de Cholet, est constituée d'une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, pédopsychiatre, psychologues, sage-femme, conseillères conjugales et familiales, assistantes sociales), mise à disposition de leurs institutions respectives (Hôpital, Education Nationale, CCAS...).

Eva CARDAMONE, mise à disposition de la Maison des Adolescents à hauteur de 0,10 ETP, a assuré en 2025 un total de 20 demi-journées de présence, réparties entre janvier et novembre 2025. Ses interventions se sont déroulées les lundis, selon une fréquence en lien avec la quotité de travail dédiée.

Au-delà des permanences habituelles, elle a également participé à plusieurs réunions de coordination (EPS/EPA), à des séances de supervision, ainsi qu'à une journée institutionnelle en juin, témoignant de son implication dans le partenariat et la dynamique de l'équipe Mda.

Dans une démarche de mutation professionnelle, Eva CARDAMONE a quitté la collectivité au 1er décembre 2025. Le CCAS a souhaité recentrer les priorités sur ses missions premières et n'a donc pas renouveler la mise à disposition d'un 0.10 ETP auprès de la Mda Antenne de Cholet même si la convention globale de partenariat se poursuit avec l'association MONTJOIE porteuse du dispositif.

Chiffres clés 2025

- **190 situations en file active**, dont 164 nouvelles situations
- 549 entretiens réalisés, soit 2,1 entretien par situation (comparatif : 2024 = 393 / 2,1 ; 2023 = 401 / 2,2)
- Âge moyen des jeunes accompagnés : 15,3 ans (vs 15,6 en 2024 et 14,6 en 2023)
- Taux de RDV honorés : \approx 80 % (80 % en 2025 ; 79 % en 2024)
- Délai moyen entre 1er contact et 1er entretien : 13 jours (vs 8 jours l'an précédent)

Typologie des publics & motifs

- **Origine des demandes (2025) :**
 - Établissements scolaires 45 %
 - bouche-à-oreille 16 %
 - professionnels de santé 12 %
 - divers 7 %
 - médias 6 %
 - médecin traitant 5 %
 - secteur social/médico-social & lieux d'écoute/insertion 4 %
 - animation jeunesse 3 %
 - judiciaire 1 %
 - déjà venu(e) 1 %

- **Modalités d'arrivée au 1er RDV :**
 - jeune seul 34 %
 - avec la mère 32 %
 - mère seule 11 %

- **Top 3 des motifs de demande :**
 - mal-être 25 %
 - vie affective 21 %
 - scolarité 15 %

- **Suites données / adressage :**
 - traitées sur place 40,5 % ;
 - relais 43,9 %
 - sans suite 15,6 %

- **Principales orientations :**
 - prise en charge psy (libéraux/UPAO...) 64 %
 - hospitalisation 11 %
 - soutien à la parentalité 9 %

“En qualité d'assistante sociale et conseillère conjugale et familiale, je suis mise à disposition par le CCAS à hauteur de 10 %.

Dans ce cadre, je suis présente sur place tous les lundis de 16 heures à 19 heures (absente lors des vacances scolaires), pour l'accueil des adolescents seuls ou accompagnés, des familles d'adolescents et des professionnels en lien avec l'adolescence.

En complément, je participe deux fois par mois à la réunion hebdomadaire du jeudi après-midi (étude cas clinique, fonctionnement et organisation du site).”

ÉVA CARDAMONE EDMOND
ASSISTANTE SOCIALE
CONSEILLÈRE CONJUGALE ET
FAMILIALE

CAAD 49

Le CCAS est signataire de la charte partenariale depuis 2020 et a ainsi intégré le comité des acteurs en addictologie du Maine-et-Loire (CAAD49). Le but de cette instance est de **coordonner et de faire connaître les différents acteurs en addictologie** sur le département du Maine-et-Loire.

En 2025, **3 conférences** des partenaires ont eu lieu à Angers. En parallèle et sur notre territoire de Cholet, **2 " P'tit dèj' addicto "** ont été organisés. Ce sont des temps d'échange qui ont pour but de favoriser la connaissance des partenaires d'un même territoire et de développer une culture commune en addictologie.

a) Convention avec CHRS Pelletier / Association Monsieur VINCENT

(Bilan fourni par l'association)

En 2025, le logement d'urgence mis à disposition par la Ville de Cholet, a accueilli des femmes seules ou avec enfants, dans un cadre sécurisé et respectueux du voisinage. L'accueil, assuré en lien avec le SIAO, s'est déroulé sans incident signalé et les familles se sont déclarées satisfaites du dispositif.

Durant l'année, sept femmes ont été hébergées dans le cadre du financement de trois places ALT par la DDETS. Le **taux d'occupation du lieu s'élève à 92 %** depuis la signature de la convention, et à 152 % lorsque l'on prend comme référence l'arrivée de la première résidente après travaux.

Les **2015 journées d'occupation** recensées correspondent à une **durée moyenne de séjour de 91 jours** pour les six familles sorties du dispositif. Les séjours courts observés résultent essentiellement de difficultés de cohabitation ou d'un manque d'adhésion au projet d'insertion, conduisant à des orientations vers des logements autonomes ou à des fins de prise en charge.

Le partenariat avec les services municipaux a permis un entretien efficace du lieu, tandis que l'association a assuré l'animation et la gestion quotidienne (jardin, potager, entretien courant). Pour limiter les tensions en cohabitation, l'orientation privilégie désormais l'accueil d'une seule famille à la fois, en cohérence avec les constats du SIAO.

b) Les permanences associatives accueillies dans les locaux du CCAS

L'année 2025 confirme la montée en puissance des permanences associatives accueillies au CCAS. Après 168 personnes reçues en 2024, ce sont **284 Choletais** qui ont sollicité ces services de proximité en 2025, soit une progression significative de la fréquentation. Cette dynamique illustre l'importance d'un lieu unique, identifié et accessible, répondant aux besoins sociaux, juridiques et administratifs des habitants.

b) Un réseau structuré : 11 partenaires conventionnés

En 2025, **11 partenaires** associatifs interviennent au CCAS. Ces permanences couvrent un large champ de compétences et d'accompagnements :

- **CIDFF** – Accès aux droits, soutien psychologique, accompagnement des victimes de violences.
- **France Horizon** – Accompagnement socioprofessionnel renforcé.
- **France Victimes 49** – Accueil, écoute, soutien juridique et psychologique.
- **Solidarité Femmes** – Accompagnement des femmes victimes de violences.
- **Centre Social Pasteur / Conseiller numérique** – Aide aux démarches numériques et à la prise en main des outils.
- **Alternative(s) 49** - Association spécialisée violences conjugales – Prévention et accompagnement des personnes concernées.
- **ASPAM** – Tutelles, curatelles, soutien aux aidants familiaux.
- **Voyageurs 49** – Accès aux droits civiques et sociaux pour les gens du voyage.
- **ADIL 49** – Prévention des expulsions et accompagnement logement.
- **Aide Accueil** - Équipe prévention des expulsions – Accompagnement des ménages en difficulté dans le parc privé.
- **Familles de France** - Aide administrative / surendettement – Aide à la constitution de dossiers et accompagnement administratif.

Un service de proximité essentiel pour les Choletais

Les permanences permettent aux habitants d'accéder, sans déplacement ni rupture de parcours, à :

- des services spécialisés (violences conjugales, tutelles, surendettement, expulsions),
- un accompagnement administratif et juridique,
- un soutien social personnalisé,
- une aide aux démarches numériques,
- un accès facilité aux droits.

Cette organisation commune renforce la lisibilité de l'offre sociale locale et favorise une réponse rapide, coordonnée et sécurisée aux situations rencontrées. Elle contribue à limiter le non-recours aux droits et à soutenir les publics fragilisés dans un cadre bien identifié.

Ainsi, sur l'année écoulée se sont près de **284 personnes** contre 220 en 2024, qui ont franchi les portes du CCAS pour accéder à ces différents services de proximités répartis sur 21 demi-journées mensuelles en moyenne.

Lise, jeune fille de 19 ans, en rupture familiale, a été conduite au CCAS après avoir été recueillie par des membres de la communauté religieuse. Elle a été reçue par un travailleur social du CCAS.

Lors de cet entretien, Lise se trouvait dans une situation de grande vulnérabilité : sans ressources, sans hébergement stable, et en état de fragilité psychique importante, avec des difficultés à formuler ses besoins et à se projeter dans un accompagnement.

Dès ce premier accueil, le Service Solidarité Insertion du CCAS a tenu un rôle central en réalisant une domiciliation et en lui attribuant une aide alimentaire d'urgence grâce à la commission dédiée.

Dans le cadre de l'accompagnement social, le travailleur social a contacté le 115 afin d'organiser une mise à l'abri. Des nuitées d'hôtel ont ainsi pu être accordées, et Lise a été accompagnée physiquement par le travailleur social jusqu'à l'hôtel, puis accompagnée également lors de son orientation vers le centre d'hébergement d'urgence pour femmes, proposée par le 115.

En complément de cette mise à l'abri, le CCAS a également sollicité des associations caritatives, notamment la Croix-Rouge, afin que Lise puisse bénéficier d'une tenue complète de rechange, en l'absence totale d'effets personnels.

Malgré ces solutions proposées et ce soutien rapproché, Lise n'a pas pu se maintenir dans les hébergements mis à disposition, et son instabilité est restée préoccupante.

Compte tenu de ces derniers événements alarmants et de la fragilité de la jeune femme, sa situation a été présentée en Commission Veille Sociale, afin que l'ensemble des acteurs du territoire puisse être en alerte.

Les maraudes de France Horizon, ainsi que les maraudes de soirée portées par le Secours Catholique et Emmaüs, ont été mobilisées pour renforcer la veille, repérer d'éventuelles situations d'errance et tenter de maintenir un lien avec elle.

La police municipale a également été alertée, et la police nationale informée, d'autant plus que Lise faisait l'objet d'une déclaration de disparition inquiétante déposée par son père. Lise a, par ailleurs, refusé toute mise en relation avec ce dernier et exprimé clairement son souhait d'éviter tout contact familial.

En parallèle, le CCAS a réalisé plusieurs synthèses avec les travailleurs sociaux du Département afin de préparer un éventuel passage de relais et de coordonner les actions à mener.

Au regard de la vulnérabilité psychique de Lise, de son refus catégorique d'aller vers le soin, de ses ruptures successives d'hébergement, et de l'impossibilité d'assurer sa sécurité, un signalement au Procureur de la République a été effectué par le travailleur social du CCAS.

Tout au long de cette situation, le CCAS a assuré un rôle essentiel de coordination, mobilisant et reliant les différents partenaires : communautés religieuses, maraudes, services d'urgence sociale 115, associations caritatives, forces de l'ordre et services départementaux. Cette collaboration étroite a permis de maintenir une vigilance collective autour de Lise, de multiplier les tentatives de protection et d'accompagnement, et de mettre en place un véritable filet de sécurité dans un contexte marqué par une grande précarité et une errance psychique préoccupante.

À travers cette situation, nous pouvons mesurer combien le partenariat est essentiel, tout comme l'importance de la démarche du « aller vers ». Nous constatons également qu'à certaines étapes du suivi, il est nécessaire d'accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches et d'être à leurs côtés.

Cette posture, régulièrement adoptée par les travailleurs sociaux dans de nombreux accompagnements, demeure pourtant peu visible et méconnue, alors qu'elle constitue un levier fondamental pour soutenir les personnes les plus vulnérables

VALÉRIE MARTIN
COORDONNATRICE
DU PÔLE INTERVENTIONS
SOCIALES
TRAVAILLEUR SOCIAL

3 - L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

En 2025, **78 personnes** ont été accompagnées dans le cadre du PLIE pour un retour vers l'emploi durable. On constate de 2019 à 2025, un allongement des parcours, une complexification des situations, ce qui génère un nombre de sorties positives en baisse.

- 22 sorties positives en 2019
- 14 sorties positives en 2022
- 12 sorties positives en 2024
- En revanche, **16 sorties positiveS** en 2025 avec quelques parcours dynamiques

Le nombre d'étapes emploi (CDI, CDD, Intérim) régresse, au profit du nombre d'étapes de redynamisation (confiance en soi, travail sur projet, socio-esthétique, suivi psychologique à visée professionnelle...) ce qui témoigne de l'éloignement à l'emploi des profils. On constate aisément que la levée des freins périphériques se durcit.

La part d'hommes et de femmes intégrant le PLIE chaque année est stable depuis 2019 : autour de 30% d'hommes accompagnés et 70 % de femmes.

L'allongement des parcours et les situations complexes prennent leurs sources dans les problématiques autour de la santé, tant physique que mentale, mais aussi dans l'orientation de certains profils de plus en plus âgés.

LYDIE PAUVERT
CONSEILLÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE

4 - LES ACTIONS A DIMENSION COLLECTIVE

a) Les ateliers bien-être : " du temps pour soi "

Le CCAS propose depuis plusieurs années des ateliers bien-être. L'objectif de ces ateliers est de **restaurer l'estime de soi et revaloriser la personne** par l'apprentissage de gestes simples, conseils et soins lui permettant d'être autonome dans la gestion de son hygiène corporelle personnelle.

Les ateliers bien-être contribuent également à la **création du lien social**, à encourager le bien-être chez les personnes et ainsi **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** en soignant son apparence et sa présentation.

Cette action vise enfin à optimiser la relation d'aide car l'accompagnement socio-esthétique est réalisé en lien étroit avec les travailleurs sociaux prescripteurs de cet accompagnement.

Les ateliers bien-être sont animés par Madame Éloïse PILET, socio-esthéticienne, qui transmet après chaque séance un compte rendu au professionnel prescripteur, avec l'accord du bénéficiaire.

L'action a été reconduite sur les mêmes modalités que les 2 années précédentes à savoir l'ouverture de 10 places pour les personnes habitant en quartiers prioritaires et 10 places pour des personnes habitant hors des quartiers prioritaires de Cholet, avec l'objectif de pouvoir proposer 3 à 4 séances individuelles à chaque bénéficiaire et 2 ateliers collectifs.

Une réunion de présentation aux futurs bénéficiaires a été organisée le 10 juin 2025 et a réuni 9 personnes.

Cette année **2025, les ateliers ont été proposés au total à 26 personnes** (14 femmes et 12 hommes) mais au final ce sont 17 personnes (10 hommes et 7 femmes) qui en ont bénéficié et ont rencontré Éloïse PILET lors d'ateliers individuels.

Deux ateliers collectifs ont également été proposés. Le premier atelier a réuni 3 hommes qui ont réalisé un soin du visage avec des ingrédients de cuisine.

Pour le second atelier sur le thème du soin des mains, 4 personnes étaient présentes : 2 hommes et 2 femmes. Ces temps collectifs permettent à chacun des participants de vivre un moment relaxant, dans la convivialité, tout en apprenant de nouvelles choses et partager des expériences personnelles.

Evolution de 2020 à 2025

Évolution des 6 dernières années :

Après une année 2020 où l'action a été réduite en raison du contexte sanitaire, les ateliers bien-être ont évolué en 2021 avec tout d'abord une nouvelle appellation, " ateliers bien-être " au lieu des " ateliers socio-esthétiques ", ce qui a permis de toucher le public masculin et également une augmentation du nombre de places disponibles (20 au lieu de 15) avec l'ouverture de 10 places sur les fonds propres du budget du CCAS permettant l'accès à l'action pour les personnes habitant hors quartiers prioritaires. Donc depuis 2021, ce sont entre 15 et 20 personnes qui bénéficient des ateliers bien-être par an avec autant d'hommes que de femmes tous résidant à Cholet.



“Comme les années précédentes, les bénéficiaires soulignent les bienfaits de ces ateliers, un moment de relaxation et de détente qu'ils ne peuvent pas s'offrir, inconnu pour certains, mais aussi la satisfaction d'avoir accompli un effort, un objectif, d'avoir osé rencontrer une nouvelle personne et sortir de chez soi, et le bénéfice de prendre soin de soi sous la bienveillance de Madame PILET. ”

VANESSA AUDEBEAU
ASSISTANTE SOCIALE

BILLETTERIE À 1 EURO DU JARDIN DE VERRE

« La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité. » – Gao Xingjian

Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux du Service Solidarité-Insertion mènent des actions afin de **favoriser l'accès à la culture pour tous**. De nombreuses personnes accompagnées par notre service peuvent rencontrer des freins pour accéder à l'offre culturelle : difficultés financières, manque d'informations, problème de mobilité...

Et pourtant, **accéder à la culture, c'est bien plus que participer à une sortie** : c'est offrir aux personnes accompagnées la possibilité de découvrir des œuvres et des artistes, de sortir du quotidien, de passer un bon moment et de **créer du lien social**.

En ce sens, "l'accès à la culture pour tous" s'inscrit pleinement dans l'accompagnement social. Ces actions permettent aux personnes de reprendre confiance, de se sentir capables d'aller dans un lieu parfois inconnu, de partager une sortie avec un groupe.

Depuis 2016, **un collectif** réunissant plusieurs partenaires du champ de l'action sociale (ASEA, MDD, Éclaircie, CCAS) travaille autour de l'accès à la culture pour tous, en lien étroit avec le Jardin de Verre. L'objectif est de permettre aux personnes accompagnées par ces structures d'assister à des spectacles en ne contribuant qu'à hauteur d'**1 euro**.

La majorité de ces temps forts ayant lieu en soirée, il est demandé aux usagers de se rendre au Jardin de Verre par leurs propres moyens, afin de favoriser leur autonomie et d'encourager une démarche participative.

Pour chaque spectacle sélectionné, **deux accompagnateurs sont présents**. Nous demandons aux participants d'arriver une demi-heure avant le début de la représentation, ce qui permet de les accueillir, d'échanger sur leurs attentes, et d'apaiser d'éventuelles inquiétudes, notamment pour ceux qui découvrent le lieu pour la première fois.

Nous nous installons ensuite dans la salle et profitons ensemble du spectacle. À la fin de chaque représentation, un temps d'échange est systématiquement proposé afin de recueillir le ressenti de chacun et de comprendre comment ils ont vécu ce moment culturel partagé.



EN 2025, DEUX SPECTACLES ONT ÉTÉ PROPOSÉS AU PUBLIC



« **À Contre Vent** » – Compagnie 3 x Rien
(mercredi 12 novembre)

Duo de cirque acrobatique et poétique autour du voyage : deux personnages suivent le “murmure du vent”, mettent en jeu l’équilibre fragile d’un lien et font émerger des thèmes de solidarité et de fraternité.

Participants : 4 personnes accompagnées par le CCAS au sein d’un groupe de 11 personnes

Témoignages : « C’était beau, j’ai bien aimé. »
« J’ai découvert le Jardin de Verre, je ne connaissais pas et je sais maintenant comment ça se passe pour l’accueil et le placement. »

« **Le Chat** » – L’Association Pratique
(mardi 16 décembre)

Pièce contemporaine sur le harcèlement en milieu scolaire et la manière dont adultes et élèves réagissent face aux tensions et aux réseaux sociaux. Une histoire réaliste, pensée avec des collégiens, qui appelle à prendre soin et à ne pas juger trop vite.

Participants : 2 personnes au sein d’un groupe de 10 personnes

Témoignage : « Le sujet m’a parlé, ça m’a fait réfléchir à ce que vivent les ados. »



THÉÂTRE SAINT LOUIS

Depuis 2017 un partenariat entre notre service et le Théâtre St Louis permet de proposer aux personnes accompagnées par le CCAS des places gratuites pour certains spectacles.

EN 2025, DEUX SPECTACLES ONT ÉTÉ PROPOSÉS AU PUBLIC

« **Concerto pour Saxophones** » – ONPL
(samedi 15 novembre)

Programme symphonique mettant le saxophone à l'honneur : Glazounov (Concerto pour saxophone alto), Villa-Lobos (Fantaisie pour saxophone soprano) et Schumann (Symphonie n°3 'Rhénane').

Soliste : Asya Fateyeva. Direction : Sora Elisabeth Lee.

Participants : 2 personnes.

Témoignages : « J'ai découvert un concert avec un orchestre, c'était la première fois. »
« Je n'étais jamais rentré dans le Théâtre Saint Louis alors que je passe devant tous les jours »



« **ID Evolution** » – Cirque Éloize
(mercredi 26 novembre)

Cirque contemporain "réinventé" : version renouvelée du spectacle ID, à l'esthétique urbaine et numérique, mêlant acrobaties, danses urbaines, mât chinois, roue cyr, vélo trial... Un univers ludique et poétique pour tous publics.

Participants : 4 personnes.

Témoignage : « Le mélange danse/cirque m'a fait du bien, ça change les idées ! »

c) Les ateliers "Les découvertes du Lundi "

Mise en place en septembre 2021 par Estelle Jeanson et Emilie Ripoché, cette action collective est destinée aux **personnes accompagnées par les professionnels du service** solidarité insertion et repérées comme **isolées**.

C'est un temps convivial et agréable au sein duquel les bénéficiaires peuvent rencontrer d'autres personnes tout en pratiquant des activités. L'objectif est de rompre l'isolement, de soutenir l'accompagnement individuel et d'être une passerelle vers les structures existantes.

Cette année, l'action a redémarré le 3 novembre 2025. Sur onze personnes orientées **un groupe de huit** s'est constitué. La convention avec la Régie de Quartier a été renouvelée pour que nous puissions nous réunir au sein de l'appartement Eco Actif situé dans le quartier Colline.

Dès le premier atelier, certains participants ont manifesté un fort besoin d'échanges, ce qui a favorisé la création de liens mais a parfois nécessité un cadrage pour garantir un équilibre entre prise de parole et participation de chacun. Les jeux d'interconnaissance ont permis de poser les bases d'un climat de confiance. Cette première rencontre a aussi permis de faire émerger de nombreuses idées d'activités :



L'occasion de partager un moment convivial en groupe et de sortir de chez vous !
Choisissons et découvrons ensemble nos activités pour la saison 2025/2026 !
Ateliers, visites, sorties ...

Où ?

L'appartement Eco Actif
3 allée des pinsons BAT D
Rez de Chaussée
49300 Cholet

Quand ?

De 14h à 16h30

- Lundi 3 novembre
- Lundi 17 novembre
- Lundi 1^{er} décembre
- Lundi 15 décembre
- Lundi 5 janvier
- Lundi 19 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Lundi 16 mars
- Lundi 30 mars
- Lundi 27 avril
- Lundi 4 mai
- Lundi 18 mai

Contact et inscription

CCAS de Cholet
02 72 77 24 34
Emilie RIPOCHE
06 71 72 55 50
Estelle JEANSON
06 71 71 11 27

CHOlet®

CCAS
CENTRE COMMUNAL
D'ACTIVITES SOCIALES
CHOLET

LES DÉCOUVERTES DU LUNDI	
<i>Le programme</i>	
L'OCCASION DE PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL	
Lundi 17 novembre	Jeux de société
Lundi 1er décembre	Atelier cuisine
Lundi 15 décembre	Bricolage
Lundi 05 janvier	Atelier Bien Etre
Lundi 19 janvier	Sensibilisation aux tiers secours
Lundi 2 février	Bowling
Lundi 2 mars	Visite Théâtre Saint Louis
Lundi 16 mars	Jardinage
Lundi 30 mars	Visite Centre Socio Culturel
Lundi 04 mai	Visite Centre Socio Culturel
Lundi 18 mai	Repas partagé

Lors des “découvertes du lundi”, le groupe a fait preuve d’un esprit collaboratif et bienveillant. Même lorsque certains se montraient initialement hésitants, l’implication collective a progressivement pris le dessus, avec une attention particulière portée au fait que chacun trouve sa place. **Les activités manuelles, notamment l’atelier bricolage, ont été particulièrement valorisantes, suscitant entraide, coopération et fierté du résultat.**



L’assiduité a globalement été bonne sur les premières séances. Le choix a été fait cette saison de privilégier les premiers ateliers à l’appartement Eco Actif afin de favoriser la cohésion du groupe. Les animations vont se poursuivre en 2026, l’occasion de les amener à “aller vers” (sorties extérieures, visites....)

ESTELLE JEANSON ET ÉMILIE RIPOCHE
CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET
FAMILIALE - ASSISTANTE SOCIALE



9

PERSPECTIVES 2026 DU SERVICE SOLIDARITÉ INSERTION

9 - LES PERSPECTIVES 2026

Le "SSI en action", maître mot de l'année à venir. A l'image du séminaire 2025, la créativité, la collaboration et la réponse adaptée aux bénéficiaires guideront nos projets et nos actions dans le sillage qui sera donné par nos nouveaux élus. Je sais pouvoir compter sur l'implication de chaque membre de l'équipe pour parvenir à de belles réussites ! Grand merci à toute l'équipe.

JEAN-MICHEL DOUILLARD
CHEF DE SERVICE

01

**FINALISATION DU
PROJET DE SERVICE
"LE SSI EN ACTION"**

02

**PROJET DE
REAMENAGEMENT
DU SITE DES
PANIERS DU PLANTY**

03

**REFLEXION AIDE
ALIMENTAIRE
ETUDIANTE**

04

**INTERCONNAISSANCE
AVEC LA NOUVELLE
MANDATURE**

05

**PROJET
D'AMENAGEMENT
DE L'ACCUEIL DU
POLE SOCIAL / SSI**

06

**CREATION D'UN
LOGO POUR LE
DISPOSITIF "LES
PANIERS DU
PLANTY"**

07

**FORMALISATION D'UN
REFERENTIEL
TECHNIQUE DEDIE A LA
DISTRIBUTION
ALIMENTAIRE**

08

**DOSSIER
SOCIAL
NUMERIQUE**

09

**DEPLOIEMENT
DOMIFA**

09

**STABILISATION DES
EQUIPES ET
POURSUITE DE LA
POLYVALENCE DES
AGENTS**

10

**MISE A JOUR DU
GUIDE SOS
URGENCE SOCIALE**

11

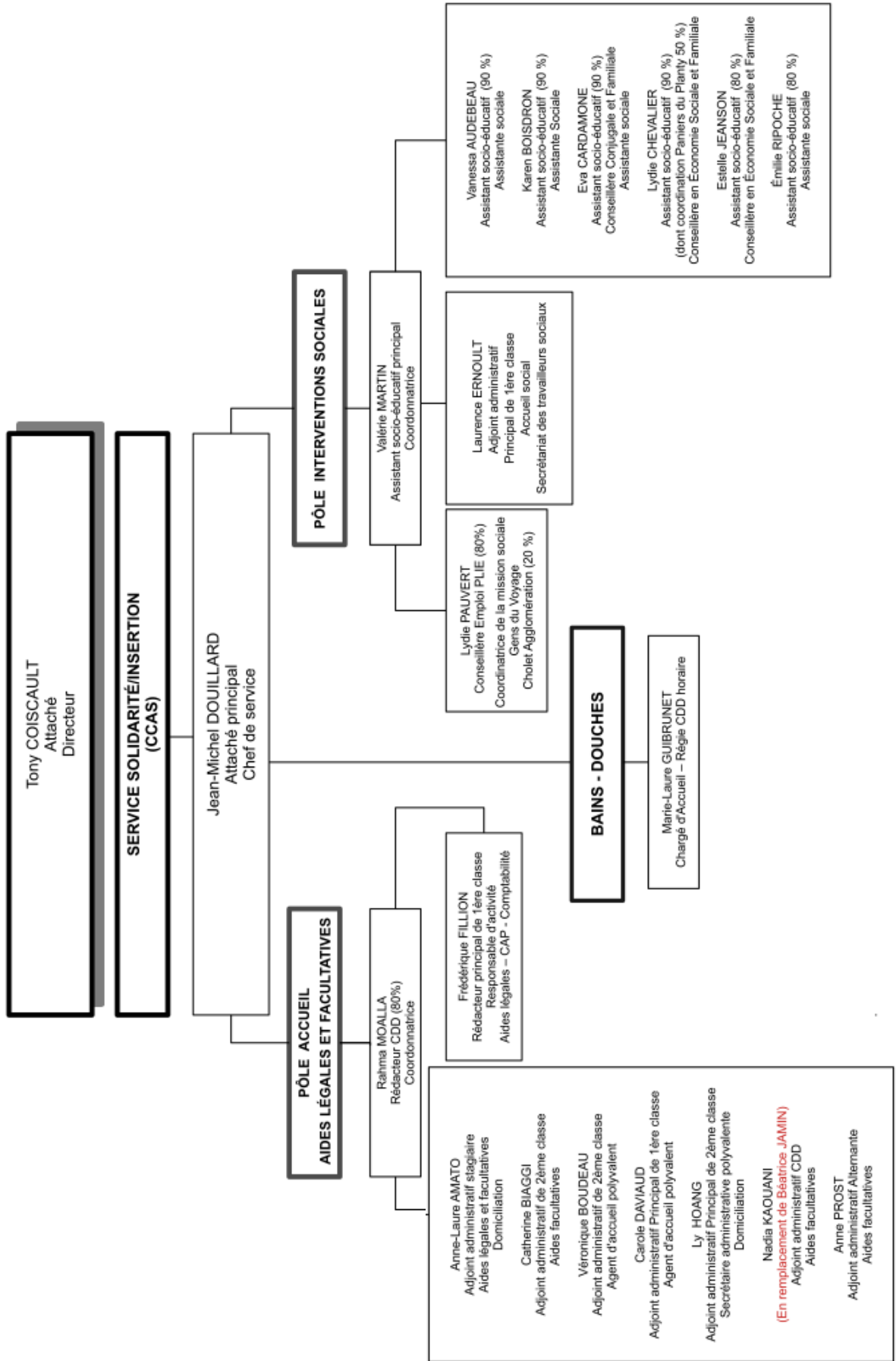
**COMMUNICATION
SUR LES AIDES
DEDIEES A
L'ENFANCE / ACCES
AUX DROITS**

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

1	ORGANIGRAMME DU SERVICE	page 129
2	CARTOGRAPHIE SITES D'ACCUEIL DU SERVICE SOLIDARITE INSERTION	page 131
3	GRILLE TARIFAIRE SERVICE MUNICIPAL DES BAINS DOUCHES	page 133
4	LES CHIFFRES CLES	page 135
5	REVUE DE PRESSE	page 137

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE



Service municipal des Bains Douches

**OUVERTURE
AU PUBLIC**
—
**Le samedi
de 9h à 11h30**

TARIFS :

	LA DOUCHE	PRIX 1€
	LE BAIN	PRIX 2€
	FORFAIT FAMILLE (à partir de 3)	PRIX 3€
	ORIENTATION TRAVAILLEUR SOCIAL (sur présentation du coupon / 1 par pers.)	GRATUIT

TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER AVRIL 2025
PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 MARS 2025

CHIFFRES CLÉS

CCAS – Service Solidarité Insertion
Année 2025



1 - ACCUEIL DU PUBLIC



14 371 ↗
accueils réalisés
au Service Solidarité
Insertion

11 695 ↗
à l'accueil
général SSI

2 676 ↘
pour le Pôle
d'interventions sociales

518 ↗
accueils
pour le Pôle Social
(1^{er} accueil)



8 348 ↘
communications
téléphoniques
reçues

6 193 ↘
à l'accueil
général SSI

2 155 ↘
pour le Pôle
d'interventions sociales



37 960 ↗
communications
numériques
(courriels reçus)

2 - ÉLECTIONS DE DOMICILE



459 ↗
demandes

391 ↘
élections de
domicile en cours
au 31/12/2025

606 =
personnes
domiciliées
au 31/12/2025

10 918 ↘
courriers
reçus

3 368 ↘
passages
physiques

3 - AIDES LÉGALES



LIBELLÉ DES AIDES LÉGALES

Obligation alimentaire	99 ↘
Hébergement maison de retraite	55 ↘
Hébergement foyers personnes en situation de handicap	43 ↗
Aide ménagère personnes en situation de handicap	19 ↘
Allocation solidarité aux personnes âgées	10 ↗
Aide ménagère personnes âgées	10 ↘
Hébergement Placement Familial	4 ↗
Aide aux repas personnes âgées	1 =
Aide aux repas personnes en situation de handicap	0 =
Aide ménagère complémentaire de soins	0 =
Aide ménagère éligible à la prestation compensation du handicap	0 ↘
TOTAL	241 ↘

4 - AIDES FACULTATIVES



ALIMENTAIRE

18 ↘

dossiers de Bons d'Urgence d'Aide Alimentaire

147 ↘

dossiers de chèques Accompagnement Personnalisé

MOBILITÉ

268 ↘

Attestations Bus

PAIEMENT DES FLUIDES

29 ↗

aides au paiement des factures d'énergie

18 ↘

Aide au paiement des factures d'eau (Veolia environnement)

HYGIÈNE

33 ↗

passages au Service Municipal des Bains Douches (Agent absent 2 mois entre Janvier et Mars)

AIDES À L'ENFANCE

246 ↗

familles aidées (aide au paiement des restaurants scolaires : maternelles et primaires)

119 ↘

familles aidées (Aides aux accueils de loisirs)

6

Dons puériculture

458 ↗

enfants concernés (32 477 repas pris en charge pour 111 704 €)

217 ↘

enfants concernés (12 529 €)

5 - LES PANIERS DU PLANTY

(aide alimentaire communale)



804 ↗

ménages bénéficiaires de colis des paniers du Planty (Droit en cours au 31/12)

1 816 ↗

personnes bénéficiaires de colis des paniers du Planty (Droit en cours au 31/12)

12 693 ↗

colis distribués

99,02 =

Tonnes de produits alimentaires distribués

3 566

Familles aidées sur 2025

6 - INTERVENTIONS SOCIALES



744 ↘

personnes suivies (Ne active)

2776 ↗

entretiens physiques réalisés

2 776 ↗

entretiens téléphoniques réalisés

20 212 ↘

mails reçus

7 762 ↘

mails envoyés

CHIFFRES CLÉS

CCAS – Service Solidarité Insertion
Année 2025



FOCUS SECTEUR / PUY SAINT BONNET

ACCUEIL DU PUBLIC



54 Personnes accueillies au Service Solidarité Insertion

ELECTIONS DE DOMICILE



DONNÉES NON EXTRACTIBLES

AIDES LÉGALES



Aide ménagère complémentaire de soins 1

Hébergement maison de retraite 1

AIDES FACULTATIVES



MOBILITÉ

0

Attestations Bus

ALIMENTAIRE

0

dossiers de bons d'Urgence d'Aide Alimentaire

3

dossiers de Chèques Accompagnement Personnalisé

PAIEMENT DES FLUIDES

3

aides au paiement des factures d'énergie

0

Aide au paiement des factures d'eau (Veolia environnement)

AIDES À L'ENFANCE

CANTINE

(aide au paiement des cantines scolaires : maternelles et primaires)

3

familles aidées

soit 10

enfants concernés
800 repas pris en charge pour 2612 €

ACCUEIL DE LOISIRS

0

familles aidées

LES PANIERS DU PLANTY (aide alimentaire communale)



2

ménages bénéficiaires de colis des paniers du Planty

soit 8

personnes bénéficiaires de colis des paniers du Planty

160

colis distribués

INTERVENTIONS SOCIALES



14

personnes suivies (file active)

SERVICE À LA LOUPE

SERVICE

Solidarité et Insertion

Le service Solidarité Insertion, via la commission bimensuelle d'attribution des aides du CCAS, met en œuvre différents dispositifs d'accompagnement sociaux, d'écoute et d'accueil à destination des Choletais en difficulté. Présentation.



Notre rôle est de recevoir et d'orienter le public en proposant un accompagnement social, éducatif et budgétaire au bénéfice des personnes seules ou aux couples sans enfants, via des aides légales ou facultatives, des entretiens individuels mais aussi des ateliers collectifs", explique Jean-Michel Douillard, Chef de service.

Le service, composé de 19 agents et 1 apprentie, est organisé en deux pôles complémentaires : le pôle Accueil et aides et le pôle Interventions sociales.

L'accueil et les aides

"Lorsque les personnes franchissent la porte, notre rôle est de les accueillir, de les écouter, les rassurer et prendre en compte leurs demandes, décrit Laurence Ernoult. Nous pré-évaluons les besoins et orientons les personnes en fonction, soit vers les services concernés, soit en prenant un rendez-vous avec un travailleur social de l'équipe."

Le service participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil départemental, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale. Des aides facultatives peuvent également être demandées directement auprès du service : aide aux transports, à l'accueil de

loisirs, aux cantines scolaires, au paiement des factures... Les personnes sans domicile stable peuvent aussi disposer du service comme adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations. Enfin, un service de Bains Douches est géré par Claire Denis et permet l'accès à l'hygiène.

"Ce que j'aime dans ce métier, c'est le contact avec le public en difficulté, explique Laurence. Un accueil avec le sourire et sans jugement est primordial.

"Les personnes font la démarche de venir nous voir pour demander de l'aide, nous sommes un peu comme un phare dans leur tempête !"

Il n'y a pas un jour qui se ressemble. C'est un métier qui demande de la patience, de la pédagogie et une grande écoute pour aider au mieux ces personnes en les orientant vers l'aide dont ils ont besoin."

L'accompagnement social

L'équipe des travailleurs sociaux (Assistants Sociaux, Conseillères en Économie Sociale et Familiale, Conseillère conjugale et familiale) intervient dans le cadre d'entretiens indivi-

duels pour toutes problématiques relatives au budget, au logement, à la santé, à l'accès aux droits. L'équipe organise également des actions collectives comme des ateliers cuisine, bien-être... afin de lutter contre l'isolement, faire découvrir des activités et créer du lien.

"Les entretiens permettent de pousser l'accompagnement des personnes. Le rôle des assistantes sociales est de les aider à reprendre pied et à aller de l'avant petit à petit. Ce métier demande du temps et de l'investissement pour proposer un accompagnement sur mesure, mais il y a de belles réussites et c'est gratifiant de voir l'évolution des personnes."

Aide alimentaire
"Les paniers du Planty"

Depuis 2011 le service, en partenariat avec la Banque alimentaire et avec le soutien de bénévoles, gère, organise et coordonne un dispositif de distribution de colis alimentaire. L'objectif est de permettre aux personnes en situation de fragilité économique d'avoir accès au droit à l'alimentation. "Il y a une distribution organisée 2 fois par semaine, explique Vanessa Audebeau. Au-delà de la distribution, c'est un lieu vivant qui permet de créer du lien social et parfois la première étape pour engager un processus d'accompagnement." ♦

Le Service Solidarité Insertion EN ACTION



Lundi 22 septembre 2025, l'équipe du Service Solidarité Insertion (SSI) s'est réunie pour une journée de séminaire placé sous le signe de la créativité, de la cohésion et de l'intelligence collective. Accueillie à l'Étang des Noues mis à disposition par le CAE, cette journée a permis de renforcer les liens entre les agents et de faire émerger des projets.

Des ateliers dynamiques et collaboratifs

Sous le thème *"Le SSI en action : cultivons nos idées, récoltons nos projets"*, les participants ont été invités à lâcher prise, à partager leurs ressentis et à co-construire des actions concrètes pour l'année à venir.

La matinée a été rythmée par des ateliers collaboratifs autour de la gestion du temps, de l'équilibre vie pro/vie perso, et de la création d'un logo pour le dispositif Les Paniers

du Planty, illustrant l'engagement du SSI dans l'aide alimentaire locale.

L'après-midi a débuté par une visite de la Maison de la Nature, animée par Pierre Vigneron, chef de service du CAE. Ce moment a permis de nourrir les réflexions autour de l'environnement, du développement durable et de l'action sociale.

Le dernier atelier, *"Le SSI en mode Action CO"*, a donné naissance à trois propositions d'actions collectives pour 2026, autour de thématiques variées telles que la santé, la

culture, l'accès aux droits ou encore la nutrition. Chaque groupe a travaillé avec méthode et créativité pour formuler des idées concrètes et réalisables.

Une satisfaction globale

Pour clôturer cette journée, les participants ont relevé un dernier défi : choisir un mot pour résumer leur expérience. Collaboratif, Joie, Cohésion, Découverte, Partage, Convivialité, Motivation, Équipe, Plaisir, Idée, Agréable, Jeu... ressortent de cette journée appréciée des participants.

"Un grand merci à la Collectivité d'avoir permis l'organisation de ce séminaire, véritable levier de mobilisation et de valorisation des équipes. Grâce à ce temps dédié, les agents du SSI repartent avec des idées, des projets, et surtout, une dynamique collective renforcée", exprime Jean-Michel Douillard, chef du service. ♦

Les Bains-Douches, un service pour tous

Méconnus des Choletais, les Bains-Douches sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cholet.

Depuis la fermeture du site historique rue Porte Baron en 1999, ce service municipal reste accessible à tous dans les locaux de la maison aux ouvertures bleues du parking Mondement. Cet espace de 35 m² est équipé de deux douches privatives avec toilettes, d'une salle de bain privative avec baignoire et toilettes et d'une douche privative avec toilettes équipées pour les personnes à mobilité réduite. Ce service est ouvert à tous : "Familles, étudiants, travailleurs, retraités. Les Choletais qui rencontrent un problème dans leur logement (travaux, panne de chaudière, mal-logement,

coupure d'eau, etc.) sont accueillis de manière inconditionnelle dans ces locaux propres et adaptés" insiste Laurence Texereau, Vice-Présidente du CCAS.

Des tarifs abordables

Afin de garantir l'accès au plus grand nombre, la Collectivité pratique des tarifs abordables à hauteur de 2,10 € pour une douche, 2,25 € pour un bain. Un tarif spécial de 1,43 € est également pratiqué pour les retraités et étudiants. "Cholet tient à conserver cette offre que beaucoup de collectivités ont abandonnée. C'est un service essentiel et indispensable pour tous nos administrés qui rencontrent une difficulté temporaire ou durable pour accéder à l'hygiène", poursuit l'élue. ■



Chaque samedi, à l'exception des jours fériés, Claire Denis, employée municipale, accueille les usagers avec bienveillance de 9h à 11h30 dans le respect de l'anonymat.

CHOLET

Une collecte exemplaire au profit des Paniers du Planty

Dans un élan de solidarité remarquable, les stagiaires du groupe Prépa Clés avenir de l'association Retravailler ont organisé, pendant l'été, une collecte au profit des bénéficiaires des Paniers du Planty, le dispositif d'aide alimentaire porté par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Cholet. Cette initiative, menée dans deux magasins du centre-ville, a permis de récolter près de 190 kg de produits, principalement des articles d'hygiène. Un geste fort, salué par la vice-présidente du CCAS, Laurence Texereau, qui a tenu à remercier personnellement les participants pour leur engagement citoyen et leur sensibilité aux enjeux sociaux locaux. Leur implication, dans le cadre de leur parcours de formation,

témoignait d'une prise de conscience des réalités et d'un véritable désir d'agir concrètement pour améliorer le quotidien des plus fragiles. « Dans l'escalade de la précarité, l'hygiène est un poste de dépense souvent négligé. Grâce à cette collecte, nous pourrions compléter les colis alimentaires avec des produits essentiels pour les familles avec enfants ou les personnes en grande difficulté » a souligné l'élue.

Synergie

Le CCAS de Cholet, à travers ses dispositifs comme les Paniers du Planty, poursuit sa mission de soutien aux publics en situation de précarité. Cette collaboration avec l'association Retravailler illustre parfaitement la synergie possible entre formation, insertion et solidarité.



Les stagiaires de Retravailler ont mené une action exemplaire.

Dans le cadre des

JOURNÉES DES DROITS DE L'ENFANT

THÈME 2005 : LES DROITS DE L'ENFANT
EN SITUATION DE HANDICAP



EXPOSITION PHOTO

MOI AUSSI, J'AI DES DROITS

Portraits d'enfants en situation de handicap

17 nov. > 5 déc.

Galerie du Théâtre
Saint-Louis

8 déc. > 9 janv.

Hall d'accueil Pôle Social
Germaine HEULIN
et accueil des Paniers du Planty





CHOlet®